

diagnostic du territoire - périmètre d'étude

Parc naturel régional
des Marais du
Cotentin et
du Bessin

ATLAS CARTOGRAPHIQUE



révision de la charte - janvier 2007



Créé en 1991, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a révisé sa charte une première fois en 1998. Pour anticiper sur le terme fixé par décret du 13 mars 2008, la procédure de mise en révision a été officiellement lancée par le Conseil Régional de Basse-Normandie le 24 juin 2005 avec un avis favorable sur le périmètre d'étude proposé par le Syndicat mixte.

Ce nouveau périmètre d'étude s'élargit à 6 nouvelles communes portant ainsi le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin de 149 à 155* communes dont 4 dans la Manche et 2 dans le Calvados.

Dans sa proposition, le Parc a clairement réaffirmé son appartenance à des zones humides d'intérêts écologiques majeurs (zones humides continentales et maritimes), dans le prolongement de sa première révision de 1998.

Pour construire son futur projet de territoire de développement durable pour 12 ans avec l'ensemble des partenaires (élus, habitants, partenaires techniques et financiers), le Parc a établi un bilan complet de ses actions suivi d'une évaluation et un atlas cartographique du territoire.

En effet, "La charte est établie ou révisée à partir d'un inventaire du patrimoine et d'une analyse de la situation culturelle, sociale et économique du territoire en fonction des enjeux en présence" (Décret n°94-765 du 1er septembre 1994).

L'atlas cartographique du territoire que vous avez entre les mains est le fruit d'un long travail interne, enrichi des contributions de nombreux partenaires. Il présente une vision synthétique et thématique des caractéristiques du territoire, met en valeur ses forces et ses faiblesses et tente d'établir les enjeux et perspectives d'avenir selon les secteurs. Le document est structuré autour de grandes composantes descriptives et explicatives d'un territoire, à savoir, une présentation géographique, une présentation de ses patrimoines (naturel, paysage et culturel) et l'ensemble des thèmes liés à la présence et à l'activité humaine (démographie, économie, aménagement du territoire, etc.).

Ce travail a servi de base à l'élaboration des mesures de l'avant projet de charte.

Cet outil offre un panorama complet et actualisé sur ce territoire d'exception. Dans l'avenir, il sera utile à chacun pour mieux comprendre les tendances, les opportunités, les menaces à moyen et long terme et ainsi mieux les intégrer dans ses décisions futures.

Rolande Brécy

Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

* Au moment de l'établissement du diagnostic en 2006, tout le travail s'est basé sur 155 communes. Le 14 février 2007 deux communes adhérentes du Parc ont fusionné : Graignes et Le Mesnil-Angot formant désormais la commune de Graignes-Mesnil Angot. Le périmètre d'étude devra être rectifié par arrêté afin d'intégrer ce changement et porter dorénavant sur 154 communes.

Territoire	2	Contexte géographique Evolution de 1991 à 2008 Géographie physique Géologie - Occupation du sol Protection du patrimoine naturel Flore et végétation	2 4 6 8 10 12
Patrimoine naturel	10	Faune Biodiversité Paysages	14 16 18
Eau	20	Hydrologie Qualité des eaux de surface Gestion de l'eau	20 22 25
Culture et patrimoine	28	Patrimoine architectural Culture	28 30
Aménagement du territoire	32	Niveaux d'équipements Énergie	32 34
Approche sociale	36	Démographie Population active Logement Education Entreprises	36 38 40 42 44
Développement économique	44	Artisanat et commerce Tourisme	46 48
Agriculture	52	Données structurelles Productions et signes de qualité Acteurs	52 54 56
Acteurs institutionnels	58	Organisation du territoire Planification - Urbanisme	58 60
Annexes	62	Chiffres clés Sources Lexique Carte repère Communes	62 64 65

-  Espaces urbanisés
-  Espaces boisés
-  Landes boisées
-  Espaces littoraux et dunaires
-  Zone humide
-  Limite du périmètre d'étude du Parc naturel régional
-  Cours d'eau principal
-  Canal
-  Réseau routier principal
-  Voie ferrée
-  Limite départementale
-  CARENTAN Chef lieu de canton





Un territoire de Normandie

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin est situé dans la région Basse-Normandie sur les départements de la Manche et du Calvados.

Représentatif des grands ensembles paysagers de cette région : bocage, lande, littoral et marais, il s'organise autour d'une vaste zone humide d'intérêt écologique international.

L'identité culturelle du Parc, présente dans le bâti, la toponymie, les savoir-faire et les us et coutumes, reflète dans sa diversité l'histoire de ce territoire "entre terre et eau" modelé par l'activité humaine.

La Basse-Normandie, une région riche de 3 Parcs

Des Marais du Cotentin et du Bessin au nord, en passant par Normandie-Maine au sud et le Perche au sud-est, les Parcs représentent 23% de la superficie pour 14% de la population. Ils se répartissent sur les trois départements régionaux et sur 326 communes.

Le réseau français

Après quarante ans d'existence, la France compte en 2006, 44 Parcs naturels qui couvrent 12% du territoire (7 millions d'hectares) et regroupent 3 millions d'habitants. L'ensemble des 23 régions est représenté par 68 départements, soit un réseau de 3 689 communes.

Un projet de territoire en évolution

1991 - 1998, naissance du Parc naturel régional

A partir du début des années 1980, un groupe de travail composé d'élus, de représentants des différents acteurs, et de techniciens ont réfléchi au devenir des marais. La charte de zones humides, en juin 1989, concrétisait cette démarche et initiait les premières réflexions pour l'élaboration d'un Parc naturel régional dans les Marais du Cotentin et du Bessin.

Au cours de l'année 1990, les premières communes ont délibéré favorablement pour adhérer aux grands objectifs de la première charte constitutive, qui va aboutir à la création le 14 mai 1991 du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et à son classement pour les dix prochaines années.

1998 - 2008, la première révision de Charte

La loi Paysage du 8 janvier 1993, de par ses nouvelles dispositions, a conduit le Conseil Régional de Basse-Normandie à lancer une procédure de révision de charte à partir de 1996. Le Comité Syndical, en tant qu'organe décisionnel du parc naturel régional a mené cette démarche de révision.

Cette première révision sera l'occasion d'étendre le périmètre à 26 nouvelles communes dont le territoire présente des zones humides ayant une étendue relative, une qualité comparable et en continuité avec les zones déjà présentes.

Région : Basse-Normandie
Départements : Manche et Calvados
Décret de création : le 14 mai 1991
Décret de révision : le 13 avril 1998

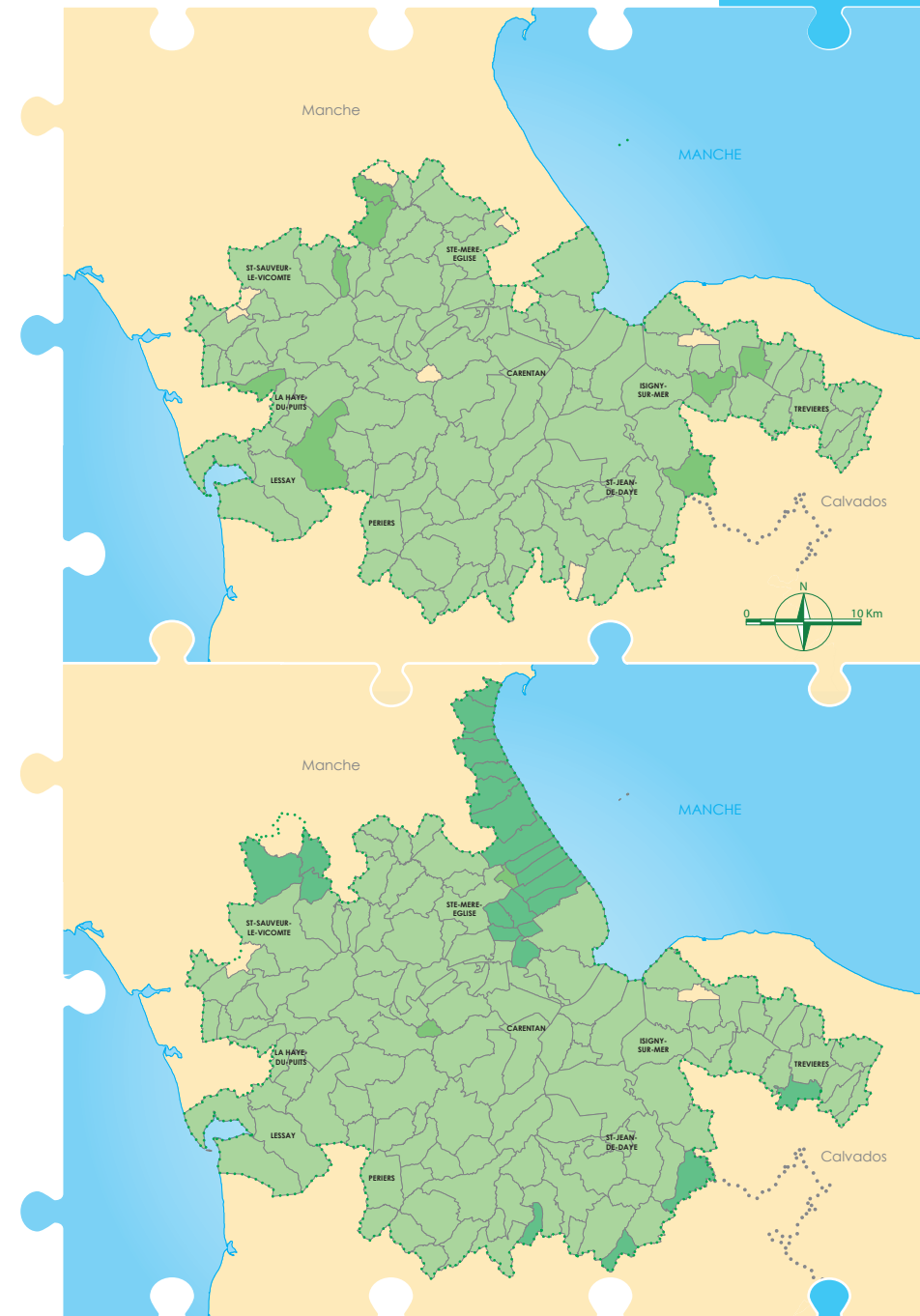
2008 - 2020, le défi d'un nouveau projet de territoire

Le Conseil Régional de Basse-Normandie a délibéré le 24 juin 2005 pour le lancement de la deuxième révision de la charte tout en réaffirmant l'appartenance de ce territoire à des zones humides continentales et maritimes d'intérêt écologique majeur.

Le Comité Syndical du Parc conduit depuis, cette longue procédure qui doit aboutir à un nouveau projet de territoire mis en oeuvre dorénavant sur une période de 12 ans.

Cette nouvelle révision propose d'étendre le territoire des 149 communes du périmètre de 1998 à 6 nouvelles communes périphériques soit 155 communes concernées par le nouveau projet de Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

L'ensemble de ces 155 communes, les Conseils Généraux du Calvados et de la Manche ainsi que le Conseil Régional de Basse-Normandie devront délibérer courant 2008 sur leur adhésion à ce nouveau projet de territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.





Evolution du territoire

Année	Nombre de communes			
	périmètre d'étude	adhérentes	Manche	Calvados
1991	123	108	91	17
		117*	104*	19*
1998	149	143	122	21
		145*	124*	21*
2008	155		131	24

* Avec les adhésions en cours

	nb de communes	superficie en ha.	zones humides en ha.	nb d'habitants (RGP 99)
1991	123	119 500	25 000	61 500
1998	149	140 000	27 000	65 000
2008	155	148 000	27 500	72 252

- Limite du périmètre d'étude du Parc naturel régional
- Communes ayant approuvé la Charte (Décret)
- Communes ayant intégré le territoire en cours
- Communes proposées en extension ayant approuvées la Charte (Décret)
- Limite du périmètre d'étude du Parc naturel régional
- Communes proposées en extension
- Limite communale
- Limite départementale
- CARENTAN Chef lieu de canton



Un sous-sol varié

Le territoire du Parc présente un éventail presque complet des formations géologiques de la région.

Les marais

Le fossé d'effondrement très ancien où se situe actuellement les marais est à l'origine de l'isthme du Cotentin. Comblé par des sédiments tertiaire (calcaires et sables coquilliers), riches en eaux souterraines, il a été finalement recouvert au quaternaire par des dépôts marins constitués d'argile et de tange.

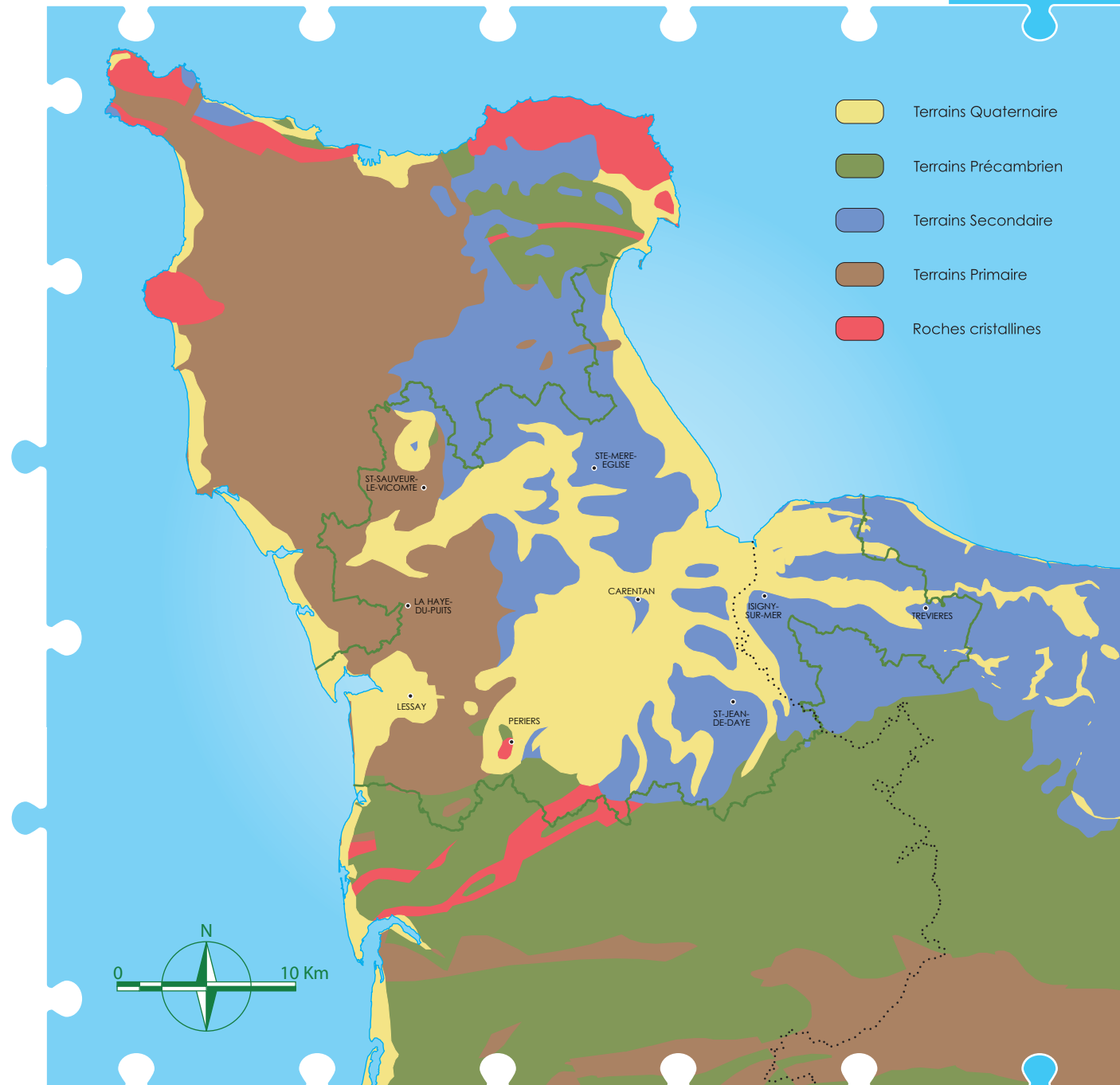
Durant cette dernière période, la plus récente, des cordons sableux ont barré le fond de la baie des Veys empêchant les eaux douces de s'écouler. Le développement de la végétation puis son accumulation dans ces eaux stagnantes durant 5000 ans sont à l'origine de la formation de la tourbe. La mer est finalement revenue dans les parties aval des vallées pour déposer de la tange.

Le haut pays

Au nord et à l'est, la zone humide est encadrée par des terrains calcaires du secondaire en prolongement du bassin Parisien. Ils sont presque horizontaux et se traduisent par une topographie de plateau; plateaux du Plain et du Bessin.

A l'ouest, les terrains primaire du massif armoricain, plissés de nombreuses fois, sont à l'origine d'un relief vallonné. Ce secteur, au sous-sol essentiellement schisteux, est parcouru par un chevelu de petits cours d'eau. Il laisse émerger des monts gréseux : monts de Dовille, d'Etencin, de Besneville et mont Castre. Au sud, des terrains encore plus anciens, datant du précambrien, viennent effleurer le territoire du Parc. Ce sont les schistes du briovérien (de briovère ancien nom de Saint-Lô).

Il convient aussi de souligner la présence de terrains "houillers", exploités durant plus d'un siècle (XVIII^e et XIX^e) dans les mines du secteur du Plessis, ainsi que des recouvrements argileux parfois très épais comme ceux de la fin du primaire. Ceux-ci ont été utilisés pour la fabrication de briques, de tuiles et de poteries.



Un territoire travaillé par l'homme

Un territoire agricole

Si l'on regroupe les Prairies et les Cultures, près de 73% du territoire est occupé par une activité essentiellement agricole. Cette donnée statistique confirme que le territoire comme rural où prédomine des espaces de prairies et de marais dans le "bas-pays" qui s'oppose aux cultures du "haut-pays". Ces espaces s'organisent autour d'un maillage bocager important et historique.

Un espace peu boisé

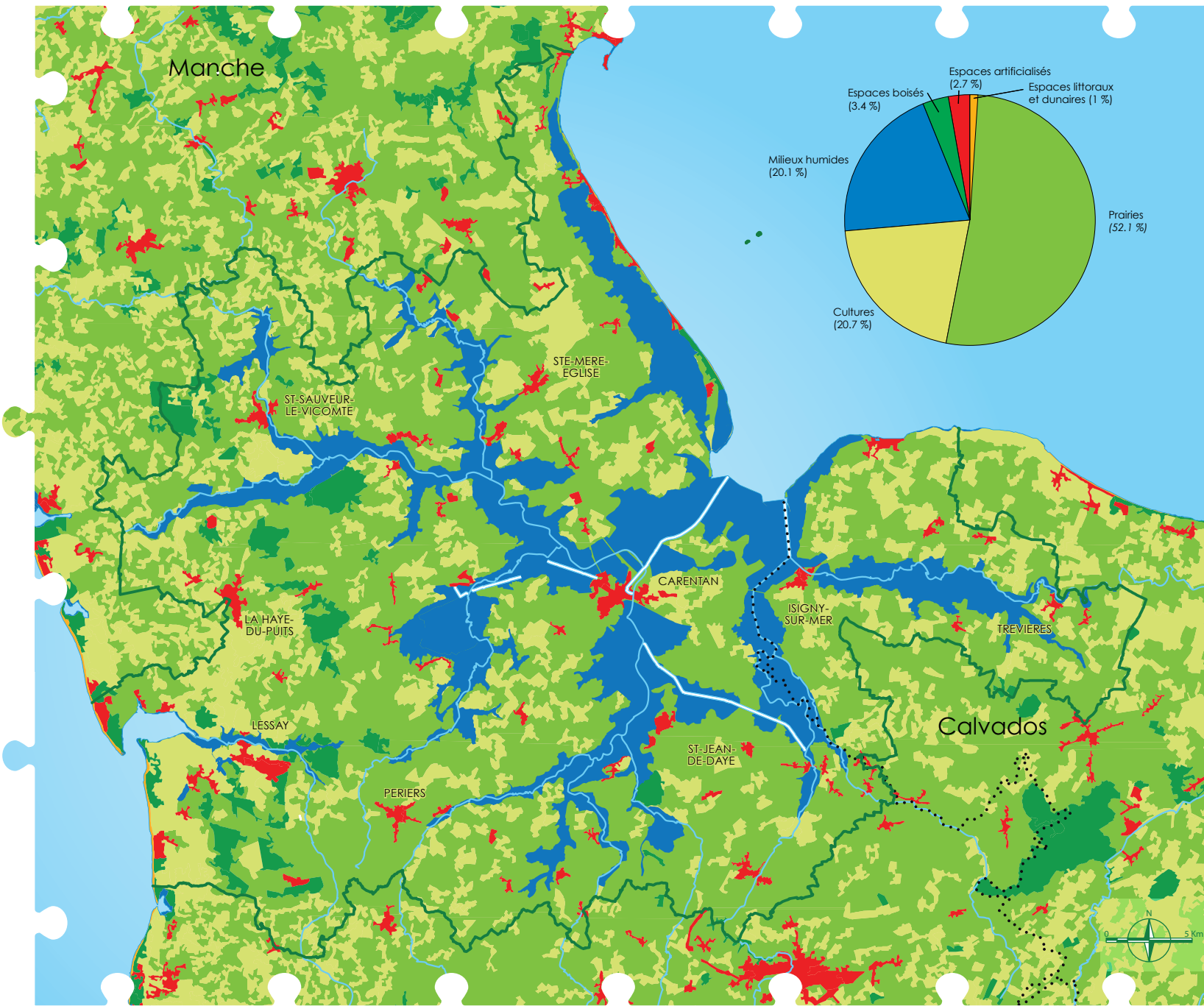
Les espaces boisés sont peu présents à l'exception de massifs situés dans les secteurs de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Forêt domaniale), de la Haye-du-Puits (monts) et de Lessay (landes boisées).

Prépondérance de la zone humide

Avec 20% de son territoire classé en zone humide, le territoire du Parc est couvert par un ensemble de grandes vallées, de l'Aure dans le Calvados, à la Vire, la Taute, la Sèves, l'Ay et la Douve dans la Manche. A ces vallées, s'ajoute sur la côte est un vaste espace de marais arrière littoraux.

Un faible couvert artificiel

Le territoire du Parc reste très faiblement artificialisé (seulement 2,7% contre 8% en France) même si l'artificiel grignote d'années en années des terres agricoles. Ces espaces s'organisent autour des chefs-lieux de cantons, qui à l'exception de Carentan, demeurent de gros bourg ruraux. Le reste du territoire se compose de petits bourgs ruraux et d'un maillage de hameaux, de fermes et de maisons isolées, formant un ensemble de bâti peu dense et lâche.



biodiversité : pourquoi s'en préoccuper ?

Une dégradation rapide

En France, 36% des mammifères, 18% des oiseaux nicheurs, 22% des poissons, 39% des reptiles sont menacés à divers degrés.

Destruction, fragmentation et altération des habitats

C'est aujourd'hui la première cause de déclin de la diversité biologique. Au cours du XX^e siècle, les 2/3 des zones humides françaises ont disparu dont plus de la moitié entre 1940 et 1990.

Ce processus est souvent accompagné d'un morcellement des écosystèmes, qui accroît les risques d'extinction des populations présentes.

De plus les différents aménagements constituent des barrières plus ou moins franchissables selon les espèces qui empêchent les échanges de populations entre les fragments de milieux naturels restants.

L'altération des habitats (pollutions diverses, modification du régime hydrologique...) constitue également un mécanisme de perte importante de la biodiversité.

Introduction d'espèces

Au niveau mondial c'est la deuxième cause de régression de la biodiversité (exemple: l'algue tropicale *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée).

Le Climat : des modifications importantes en perspective

Schématiquement, il va provoquer la migration (vers le Nord, en altitude ou en profondeur) des espèces. Ce phénomène est déjà perceptible : dans l'atlantique Nord, 2/3 des espèces de poissons ont migré vers le Nord de 50 à 400 km ou vers des eaux plus profondes en 20 ans.

Les espèces fragilisées par leur faible population, à faible taux de reproduction ou à mobilité réduite risquent de ne pas pouvoir suivre assez rapidement le déplacement de leur optimum climatique. Les premières estimations mondiales font état d'une perte de 35% des espèces d'ici 2050.

La réduction des habitats, leur fragmentation et leur faible connectivité vont amplifier ces changements.

Un territoire reconnu pour sa biodiversité

C'est un des 23 sites Ramsar français, distinguant les zones humides les plus importantes au niveau mondial, soit 3,5% de la superficie nationale des sites Ramsar. Sa contribution au réseau Natura 2000 est majeure, puisque le Parc abrite 51% de la superficie terrestre proposée en Basse-Normandie au titre de la Directive Habitats et 88% au titre de la Directive Oiseaux. Enfin, 32% du territoire est inventorié en ZNIEFF contre 24,5% au niveau national.

Par ailleurs, le Parc abrite de nombreuses espèces remarquables :

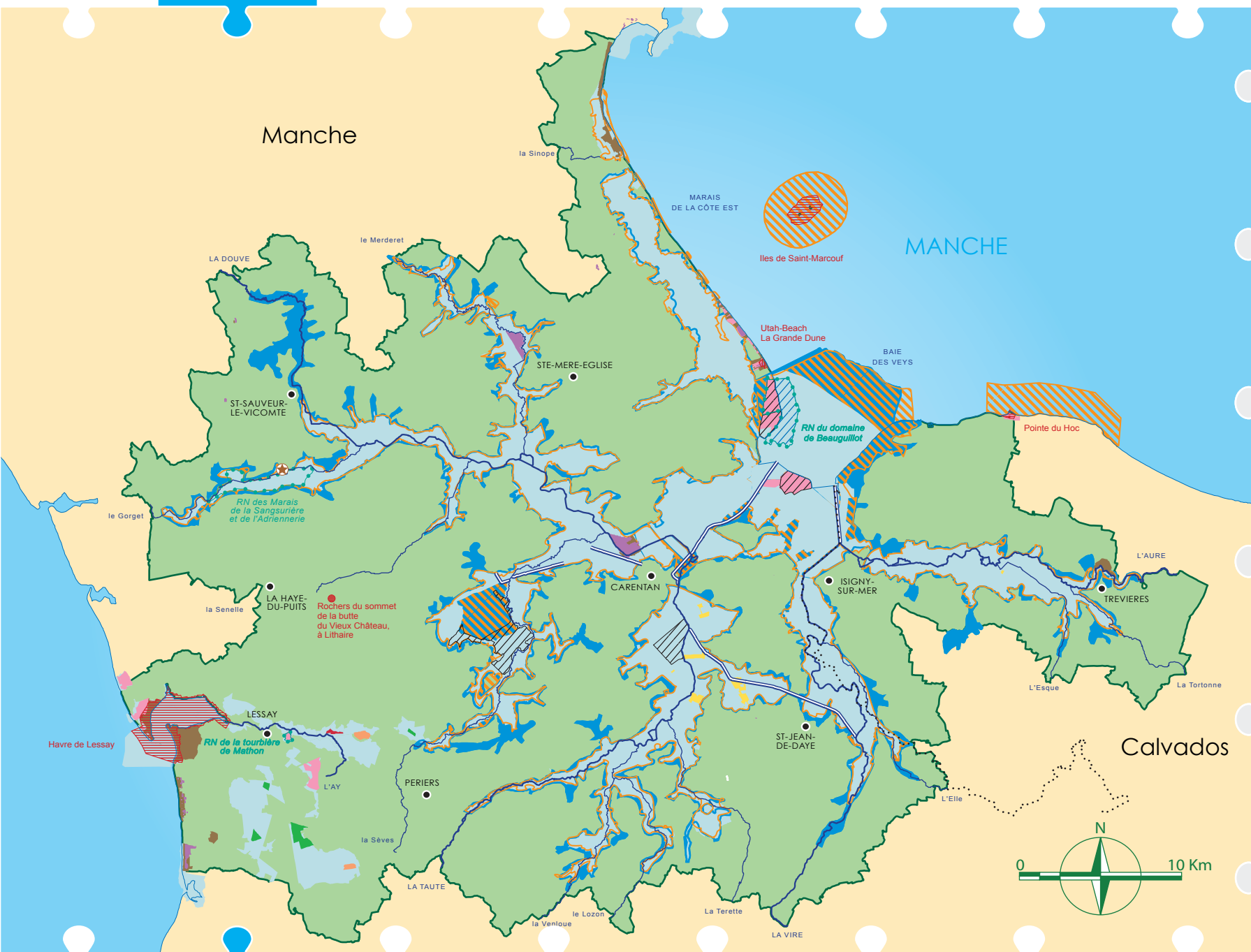
- 55 espèces de plantes protégées,
- 10 espèces d'oiseaux nicheurs réguliers inscrits à la Directive Oiseaux (Annexe I),
- 14 espèces d'oiseaux nicheurs réguliers inscrits sur les listes rouge ou orange françaises,
- 23 espèces d'oiseaux migrateurs ou hivernants réguliers inscrits à la Directive Oiseaux,
- 12 espèces d'oiseaux migrateurs ou hivernants réguliers inscrits sur les listes rouge ou orange françaises et pour lesquels le Pnr accueille plus de 1% de l'effectif national,
- 1 des 3 colonies françaises de phoque veau-marin.

Valeurs de la biodiversité

- Réservoir génétique et moléculaire
- Fourniture de services gratuits
- Résistance aux perturbations
- Cadre de vie
- Ethique

Les sites protégés

Site	Gestionnaire	Milieux
Domaine de Beauguillot	Ass Claude Hettier de Boislambert	Polders, herbus, vasières
Tourbière de Mathon	CPIE du Cotentin	Landes, tourbières et marais
Landes de la carrière de Millières	CPIE du Cotentin	Carrière, landes, tourbières
Landes de la carrière de Muneville le Bingard	CPIE du Cotentin	Landes, tourbières
Les Bohons	FDCM	Marais tourbeux
Cap à Montmartin en Graignes	GONm	Marais tourbeux
Le Grand Marais à Colombières	GONm	Marais
L'Ermite à St-André de Bohon	GONm	Marais tourbeux
Pénème à Montmartin en Graignes	GONm	Marais tourbeux
La Careculée à Saint Hilaire Petitville	GONm	Marais tourbeux
Les Défends à Graignes	GONm	Marais tourbeux
Les Prés de Rotz à Graignes	GONm	Marais tourbeux
Ile de Terre à St-Marcouf	GONm	Ile rocheuse
Forêt de La Feuillie	ONF	Landes, tourbières, pinèdes
Forêt de Pirou	ONF	Landes, tourbières, pinèdes
Forêt de Créances	ONF	Landes, tourbières, pinèdes
Forêt de St-Patrice de Clais	ONF	Landes, tourbières, pinèdes
Forêt de Vesly-Pissot	ONF	Tourbières
Sangsurière et Adriennerie	PNR	Marais tourbeux
Les Ponts d'Ouve	PNR	Marais
Marais d'Amfreville	PNR	Marais
Polders de la Pointe de Brévands	SyMEL	Polders
Dunes de la pointe du Banc	SyMEL	Dunes
Dunes de Bretteville/St-Germain sur Ay	SyMEL	Dunes
Dunes d'Utah Beach	SyMEL	Dunes
Dunes de Pirou	SyMEL	Dunes
Landes du camp	SyMEL	Landes, tourbières



Mesures réglementaires

Protections internationales

-  Zone de Protection Spéciale (Directive européenne 79/409)
-  Périmètre notifié au titre de la convention RAMSAR
-  Site d'Intérêt Communautaire (Directive européenne 92/43)

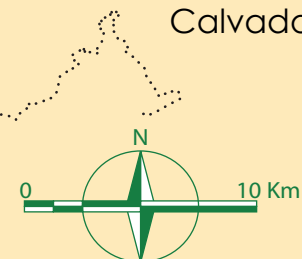
(Ces trois sites se superposent sur l'essentiel de la surface)

Protections nationales

-  Site classé
-  Site inscrit
-  Réserve naturelle nationale (RN)
-  Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
-  Réserve Nationale de Chasse et de la Faune sauvage
-  Réserve de Chasse Maritime
-  Réserve Biologique Forestière (Projet)
-  Réserve Biologique Dirigée

Mesures foncières

-  Zone de préemption
-  Terrain acquis par le CELRL
-  Terrain acquis par le CG 50
-  Terrain acquis par le GONm
-  Convention CPIE / CFEN



Des milieux riches et variés

Le territoire abrite respectivement 57% et 22% des types d'habitats d'intérêt européen bas-normands et français

Le bocage

Il ceinture les prairies (53% de la surface en 2000) et les cultures dans un maillage de taille variable.

La partie orientale était dominée par l'Orme. La graphiose a décimé cet arbre transformant durablement ce bocage.

Chêne et Frêne constituent les essences principales du restant du bocage. Au nord, le Hêtre se fait plus présent. Enfin, autour des habitations les prés-vergers marquent le paysage.

Le marais

- Le marais banal

La végétation dominée par les graminées est hygrophile. Le sol est minéral tout au moins en surface. Sur la côte Est et dans les polders, une influence maritime plus marquée permet la présence d'espèces halophiles dans les prairies.

- Le marais tourbeux

Là où la tourbe affleure, la flore est marquée par ce sol aux caractéristiques très particulières. Souvent les carex et les joncs dominent. Dans les secteurs bien drainés, la flore du marais banal cohabite avec les espèces turficoles. Dans les sols engorgés d'eau tardivement, de véritables tourbières se développent.

- Les fossés et les mares

L'important réseau de fossés permet le développement d'une flore aquatique et amphibie diversifiée. Les berges sont colonisées par des végétations à hautes herbes, souvent très colorées, ou des roselières linéaires.

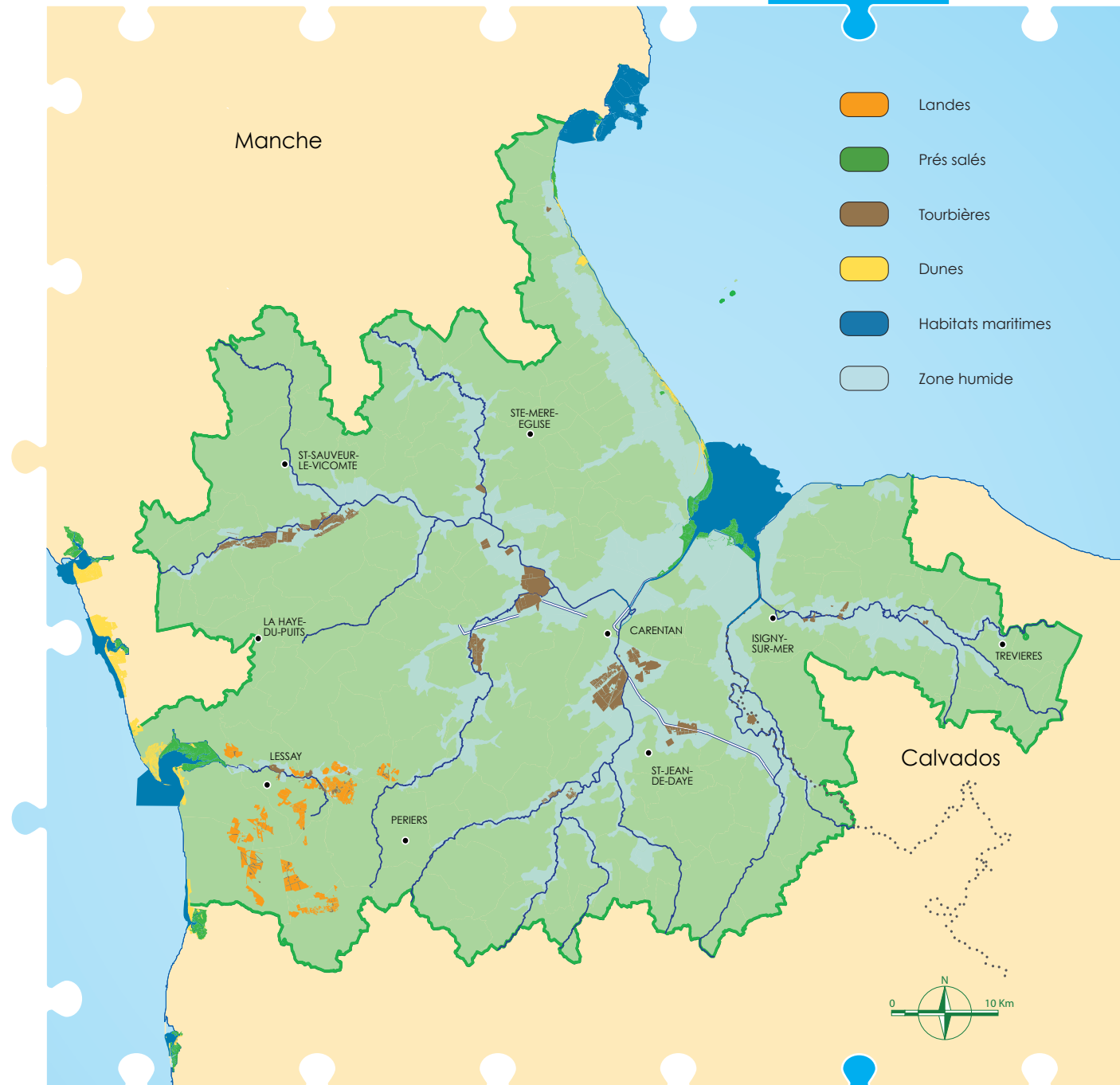
Les landes

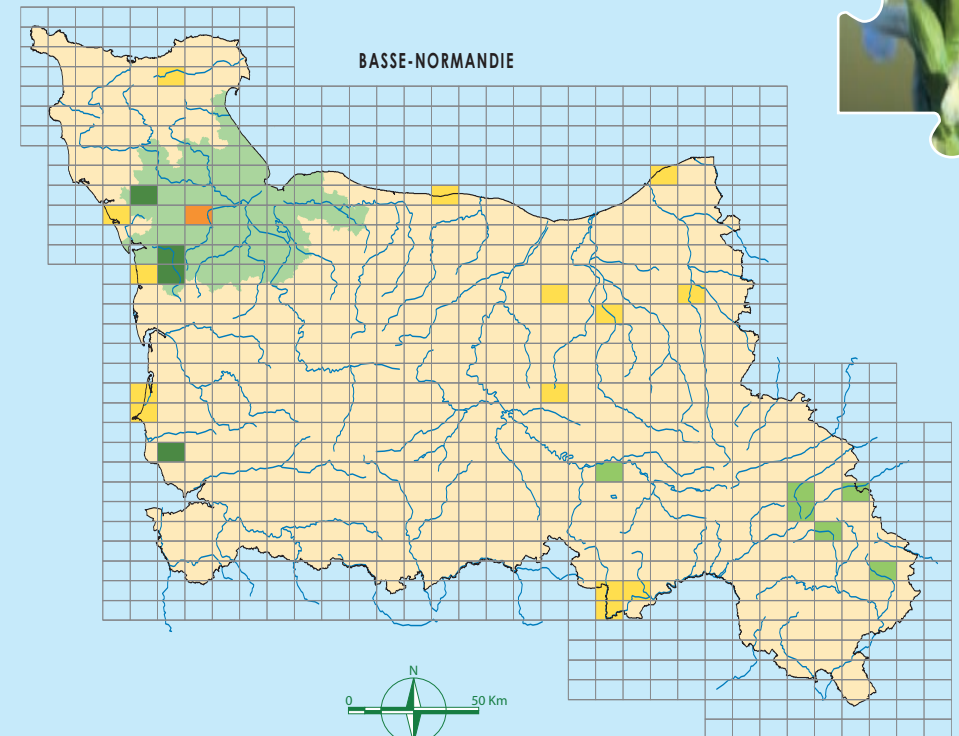
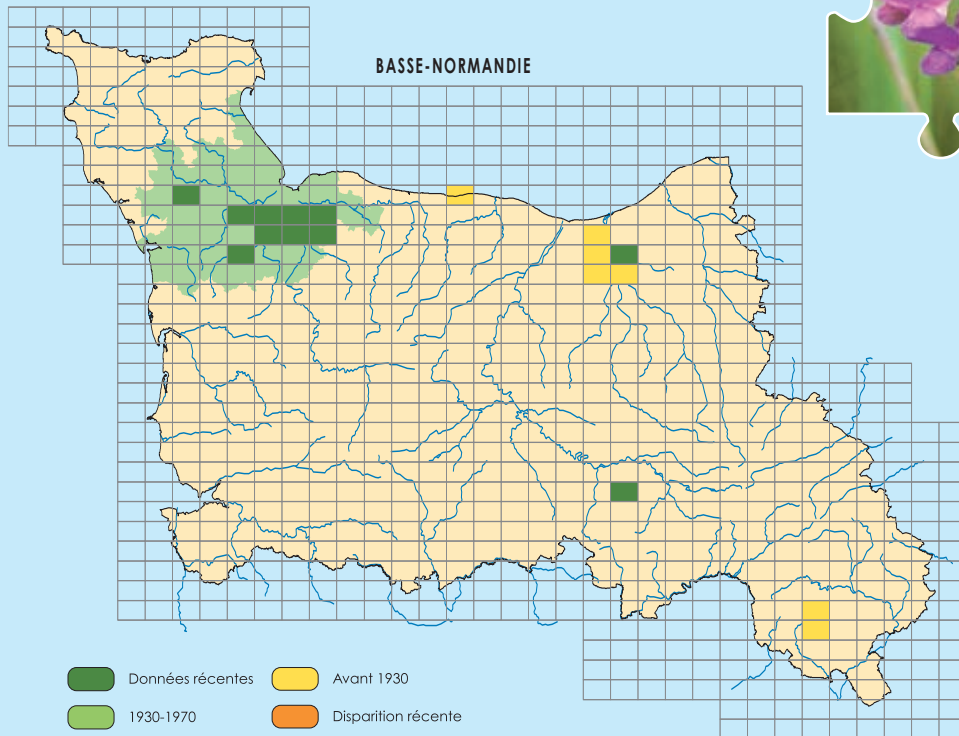
Elles sont dominées par les bruyères et les ajoncs. Réparti selon un gradient d'humidité allant des landes tourbeuses aux formations mésophiles sur les dômes sableux ou sur les monts, elles sont toujours caractéristiques de sols pauvres et peu épais. Une forte proportion de ces milieux est aujourd'hui boisée.

Le littoral

- Les prés salés

Inondés seulement par les marées de coefficient important, ces végétations se développent en haut de l'estran dans les zones d'accumulation de sédiments, souvent en fond d'estuaire. La zone basse est colonisée par les salicornes et les "prairies" de Spartine, tandis que plus haut, on trouve les pelouses à Puccinelle et les fourrés d'Obione.





• Les dunes

En l'absence d'érosion, quelques graminées, comme le Chiendent des sables, peuvent s'installer sur le haut de plage. C'est le premier pas vers la formation d'une dune. En arrière, la dune blanche dominée par l'Oyat s'installe. Elle est aussi mobile (érosion marine et éolienne). La dune grise colonisée par des pelouses riches en herbacées et d'abondants tapis de mousses, elle, est normalement soustraite à l'érosion marine.

• La laisse de mer

Quelques espèces pionnières comme la Roquette de mer s'installent sur le haut des plages, là où s'accumulent les algues apportées par la marée. Elles forment un habitat linéaire le long des côtes.

Importance du territoire pour le patrimoine végétal

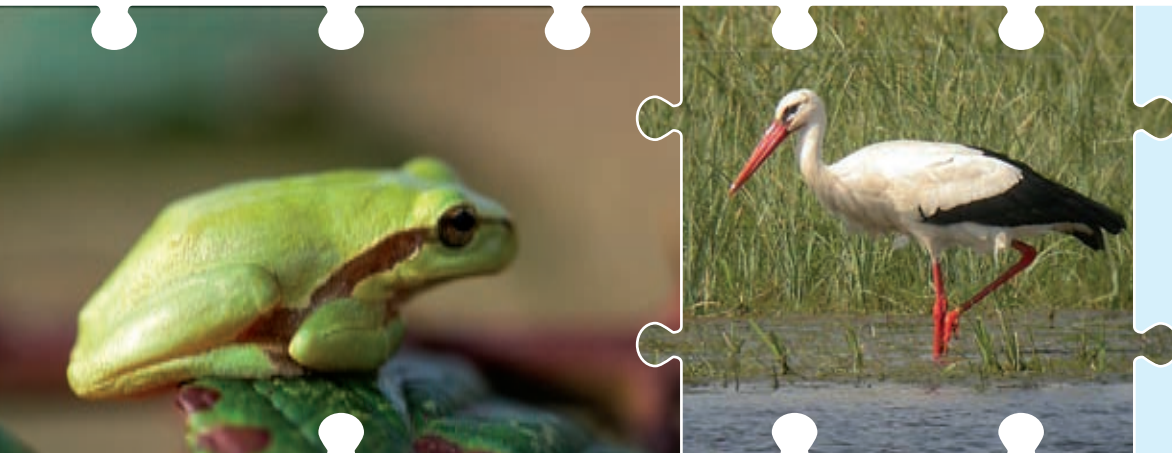
L'Annexe I de la Directive Européenne "Habitats" recense les habitats naturels menacés à l'échelle

de la Communauté Européenne et devant faire l'objet de mesures de conservation spéciale. Le territoire du Parc accueille 51% de la superficie terrestre proposée au titre de cette Directive en Basse-Normandie. Globalement, ce patrimoine est en bon état de conservation.

Concernant la flore, de nombreuses espèces (114) rares et/ou protégées sont recensées. La très grande majorité d'entre elles sont localisées au sein des habitats naturels d'intérêt européen.

A titre d'exemple (cartes) :

- La Gesse des marais : Rare en Basse-Normandie, 80% des localités connues sont situées dans le territoire du Parc.
- La Spiranthe d'été : Extrêmement rare en Basse-Normandie, 25% des localités connues sont situées sur le territoire du Parc.



Une faune riche aux évolutions variées

La richesse de la faune du territoire est indéniable :

- diversité et effectifs des oiseaux nicheurs,
- importance des stationnements d'oiseaux migrateurs et hivernants,
- colonie de phoques veau-marin, poissons migrateurs, tritons, insectes rares, etc.

Cependant, l'évolution des populations de ces espèces n'est pas uniforme. A titre d'exemple :

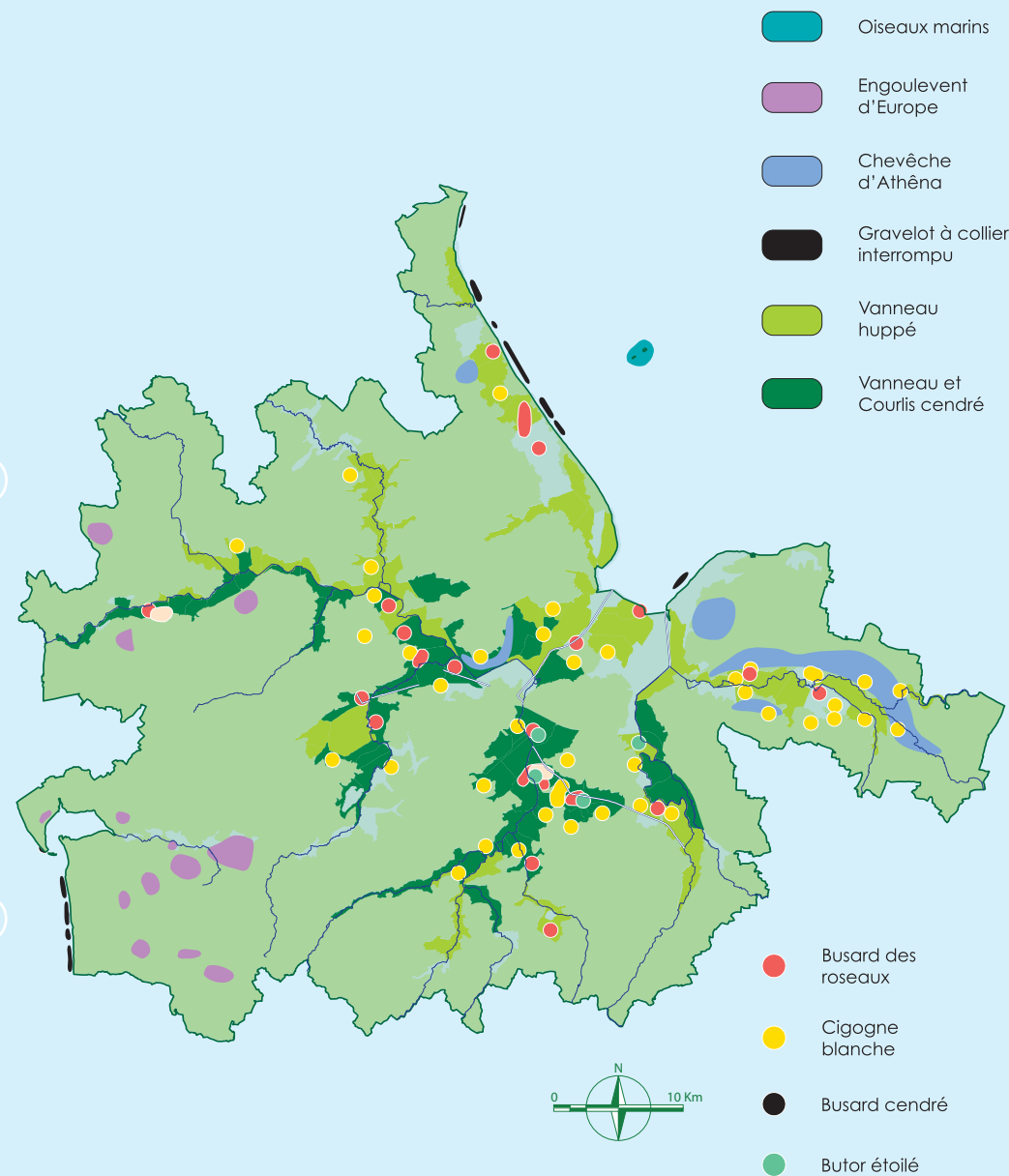
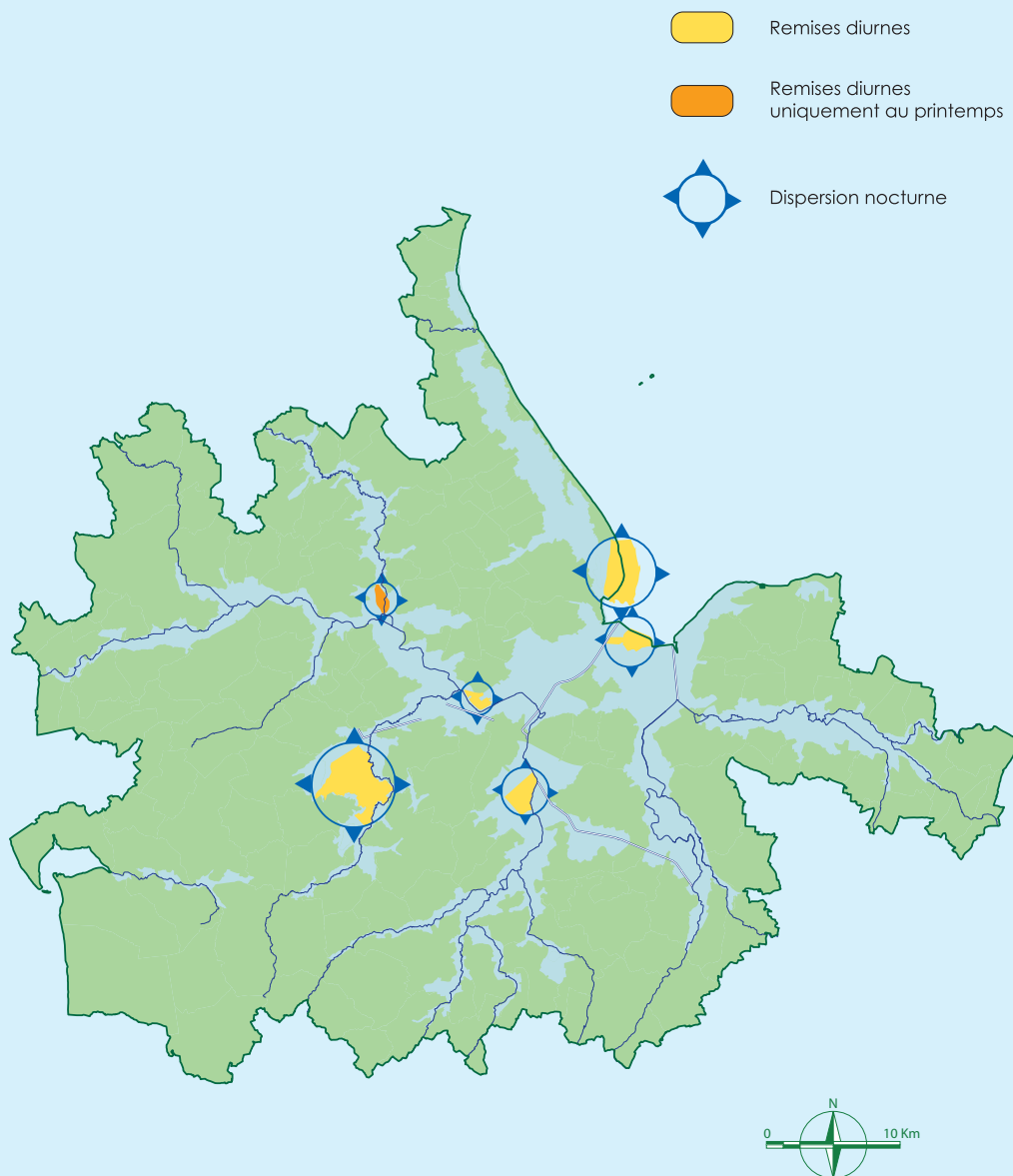
- La Cigogne blanche a colonisé naturellement les marais au cours des années 70. La population continue encore aujourd'hui de progresser (42 couples en 2005).
- Les effectifs de Busard cendré varient selon les années de 1 à 5 couples nicheurs, malgré des fluctuations importantes, la petite population des marais semble se maintenir.

- La population de Vanneau huppé nicheur a décliné de façon dramatique au cours des 20 dernières années. De 1 000 couples environ en 1981, les effectifs ont chuté à 400 couples en 1995 et 200 ces dernières années. Le Râle des genêts et la Bécassine des marais qui nichaient en effectif relativement important ont eux semble-t-il disparus.

- On observe depuis quelques années le retour du Saumon atlantique dans les principales rivières du Parc. Quittant la mer en Baie des Veys, il traverse le territoire pour rejoindre ses frayères majoritairement situées en amont.

- L'Azuré des mouillères pond ses œufs exclusivement sur la gentiane pneumonanthe. Depuis 1996, le suivi en place permet de constater que plante hôte et papillon maintiennent leurs effectifs.





Des pôles de biodiversité à la nature ordinaire

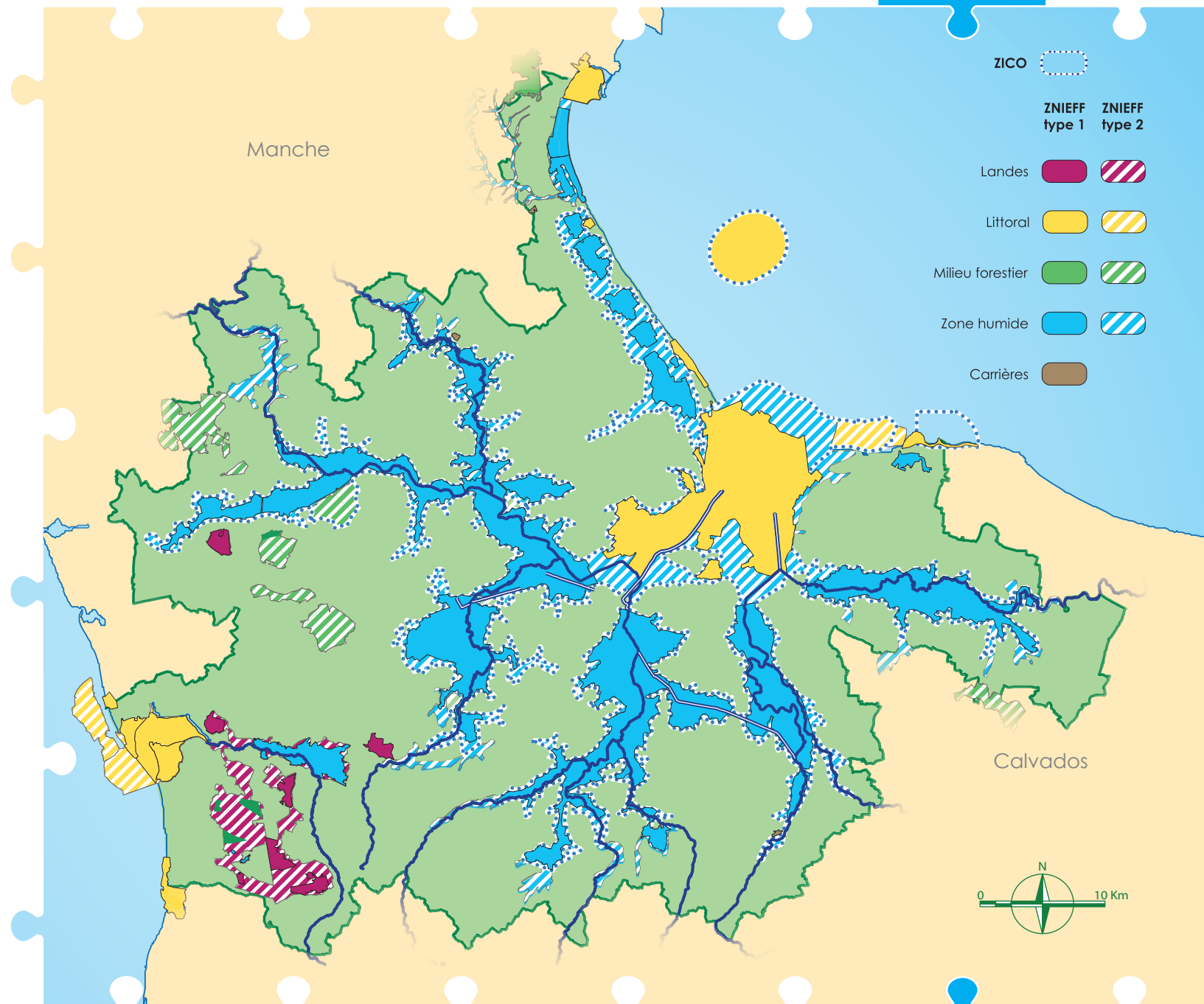
L'inventaire ZNIEFF recense, en France, les sites abritant le patrimoine naturel le plus riche du pays. L'inventaire ZICO s'intéresse, lui, aux sites majeurs pour les oiseaux.

La conservation des espaces et des espèces à forte valeur patrimoniale constitue une priorité légitime. Cependant, leur fonctionnement et leur avenir dépendent aussi de la qualité des secteurs environnants qui constitue leur matrice : bassin-versant, espaces d'échanges, etc.

Dans la perspective du changement climatique, les possibilités d'adaptation des espèces dépendront autant du bon état des milieux naturels remarquables que des espaces environnants qui joueront le rôle de corridors écologiques (possibilité de migration effective).

De plus, l'érosion de la biodiversité, si elle est d'abord perceptible sur les espaces et espèces rares, n'épargne pas leurs homologues plus communs. Des espèces courantes comme l'alouette des champs ou l'hirondelle de fenêtre montrent aujourd'hui des tendances au déclin. Le bleuet, autrefois répandu dans les cultures sur calcaire est devenu une plante rare en Basse-Normandie.

Dans cette nature ordinaire, on trouve les terres cultivées, les prairies, les vergers et les haies du bocage mais aussi, les bords de chemins, les ruisseaux, les mares, les bosquets, les friches, les jardins, les espaces verts des agglomérations, les talus routiers voire les bâtiments et les ouvrages d'art; et bien sûr les espèces communes qui les peuplent. Elle constitue 64% du territoire du Parc.



Lecture de carte

Cette carte est le résultat du croisement des différentes données existantes présentées dans cet atlas. Elle permet ainsi de hiérarchiser le patrimoine naturel à l'échelle du territoire du Parc.

Niveau 1

Secteurs d'intérêt international, exceptionnel, pôles de biodiversité (marais les plus tourbeux, landes humides ouvertes, dunes de superficie importante, estuaires, principaux sites d'accueil des oiseaux d'eau...),

Niveau 2

Secteurs d'intérêt international (Site Ramsar, Directive Habitats, Directive Oiseaux) et rivières (poissons migrateurs, Brochet),

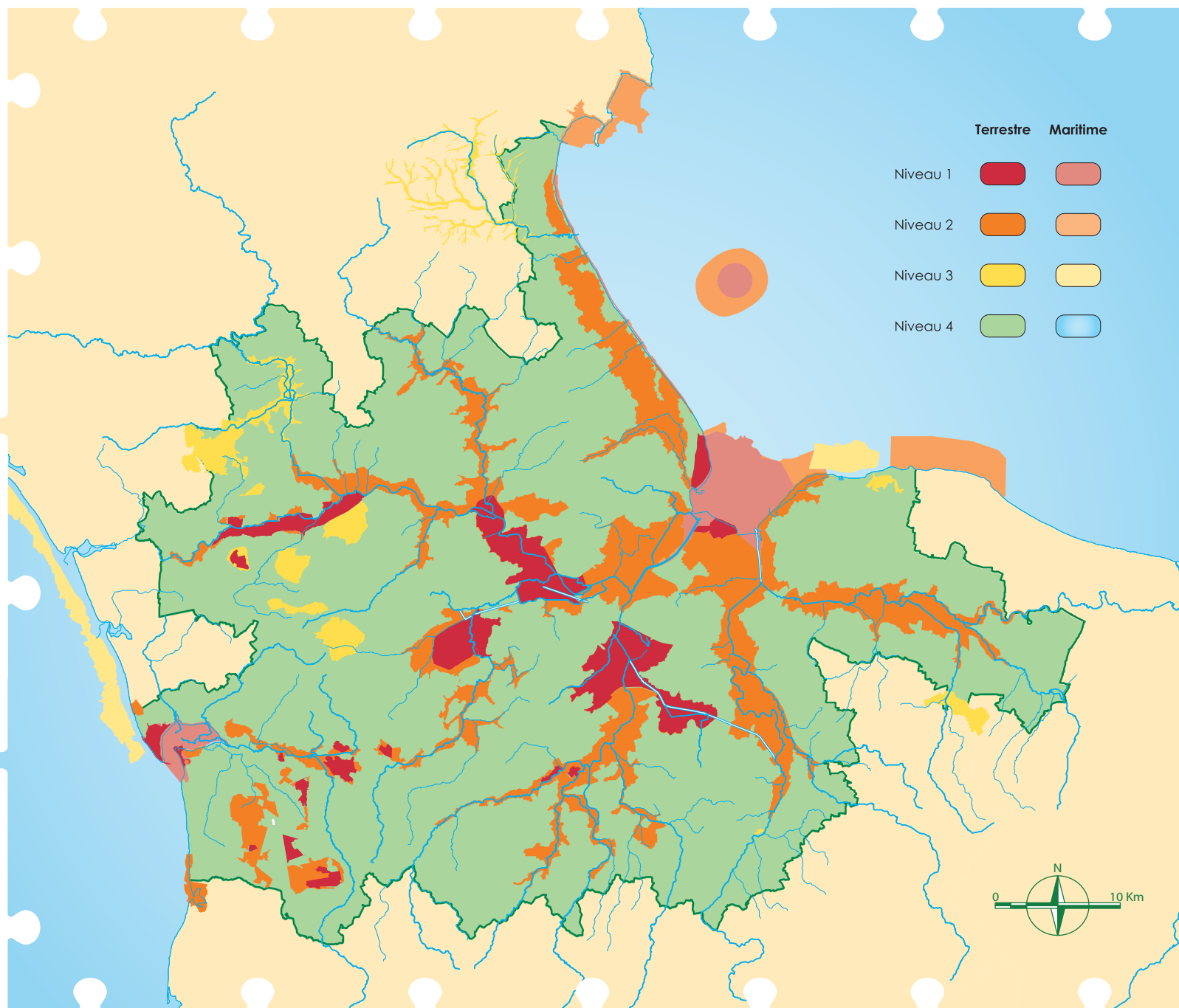
Niveau 3

Secteurs d'intérêt national (sur la base de l'inventaire ZNIEFF),

Niveau 4

Présence d'espèces remarquables dispersées (chouette chevêche, chauve-souris, triton crêté...) et nature ordinaire.

L'implication de la nature ordinaire dans la bonne santé des pôles de biodiversité est incontournable.



Pays du haut, pays du bas

- Le marais entre bocage et mer
- Accompagner les évolutions pour maintenir les contrastes et les complémentarités

• **Le marais**, les 30000 ha de zones humides, qui ont contribué à la reconnaissance du Parc, sont enchâssés dans un paysage bocager qui couvre la majorité du territoire 105 000 ha.

Les vastes étendues plates et ouvertes du marais se découvrent au détour d'un chemin et de haies bocagères et plus particulièrement l'hiver lorsque le marais blanchit. Ces espaces sont principalement entretenus par l'agriculture. Seules quelques petites surfaces (une centaine d'hectares), abandonnées, se sont boisées de saules. Les caractéristiques paysagères et environnementales de cette zone sont étroitement liées à des pratiques de fauche et de pâturage. Le réseau de fossés (bocage aquatique) et la mosaïque de taille des parcelles (avec la présence de très grandes parcelles appartenant aux communes) structurent cet espace plat. Enfin, le rythme de montée et de retrait des eaux apportent des contrastes impressionnants. Le maintien de toutes ces caractéristiques est fortement lié aux évolutions des exploitations agricoles.

Les limites entre le marais et le bocage se matérialisent par la présence de haies, de routes, de hameaux et parfois de coteaux. Ces limites deviennent de plus en plus floues avec la disparition du bocage (le marais s'agrandit). Ces franges bocagères fonctionnent avec le marais, la déstructuration du bocage et le développement de l'urbanisation ont des impacts visuels importants.

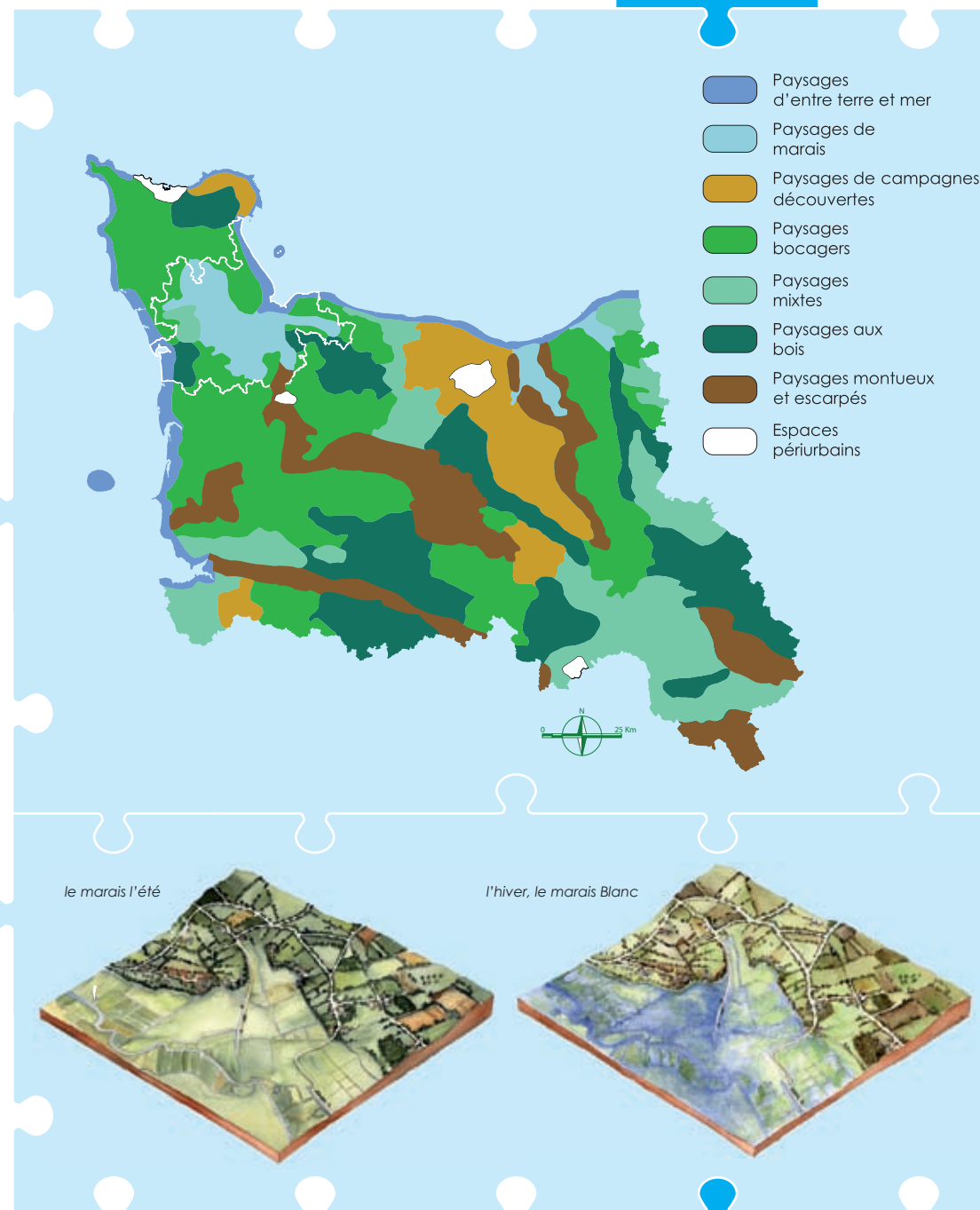
• **Le bocage**, se caractérise par son réseau de haies, par l'habitat et les infrastructures qui le traversent. Le maillage bocager est encore très présent, mais la densité et la qualité des haies diminuent. Cette évolution est particulièrement significative dans le secteur de l'ancien bocage à ormes (ouvert et dégradé) qui concerne un tiers du territoire.

Trois formes d'organisation du bâti se côtoient : la ferme isolée, le hameau et le bourg.

• **Les monts**, qui culminent à 130 mètres pour le plus haut, offrent des perspectives sur l'ensemble du territoire. Ces monts sont généralement boisés et se détachent sur l'horizon comme des masses sombres aux courbes douces. Le Mont de Doville est couvert d'une lande rase qui se ferme progressivement.

• **Les landes**, anciennement ouvertes et dédiées au pâturage, ont fait l'objet de plantations de résineux ou ont été drainées pour faire des cultures.

• **Le littoral**, les deux façades du littoral avec la baie des Veys et ses polders et le Havre de Saint-Germain-sur-Ay et ses dunes ouvrent les paysages de l'intérieur sur la mer. Leur physionomie et leur fonctionnement évoluent sous les pressions simultanées de l'urbanisation et des pratiques agricoles.



• Unités paysagères

A une échelle donnée, portion d'un territoire présentant des caractéristiques paysagères homogènes découlant de la perception, de l'organisation et de l'évolution des caractères suivants : morphologie, relief, hydrographie, végétation, organisation du bâti, nature et qualités des vues...

• Limite, Transition & Rupture

Deux unités paysagères sont séparées par une limite ou frontière qui peut être de 2 types : transition ou rupture. La transition est une modification progressive des caractéristiques des deux unités, au fur et à mesure que l'on progresse de l'une vers l'autre. Une rupture est au contraire un passage brusque d'une unité à l'autre.

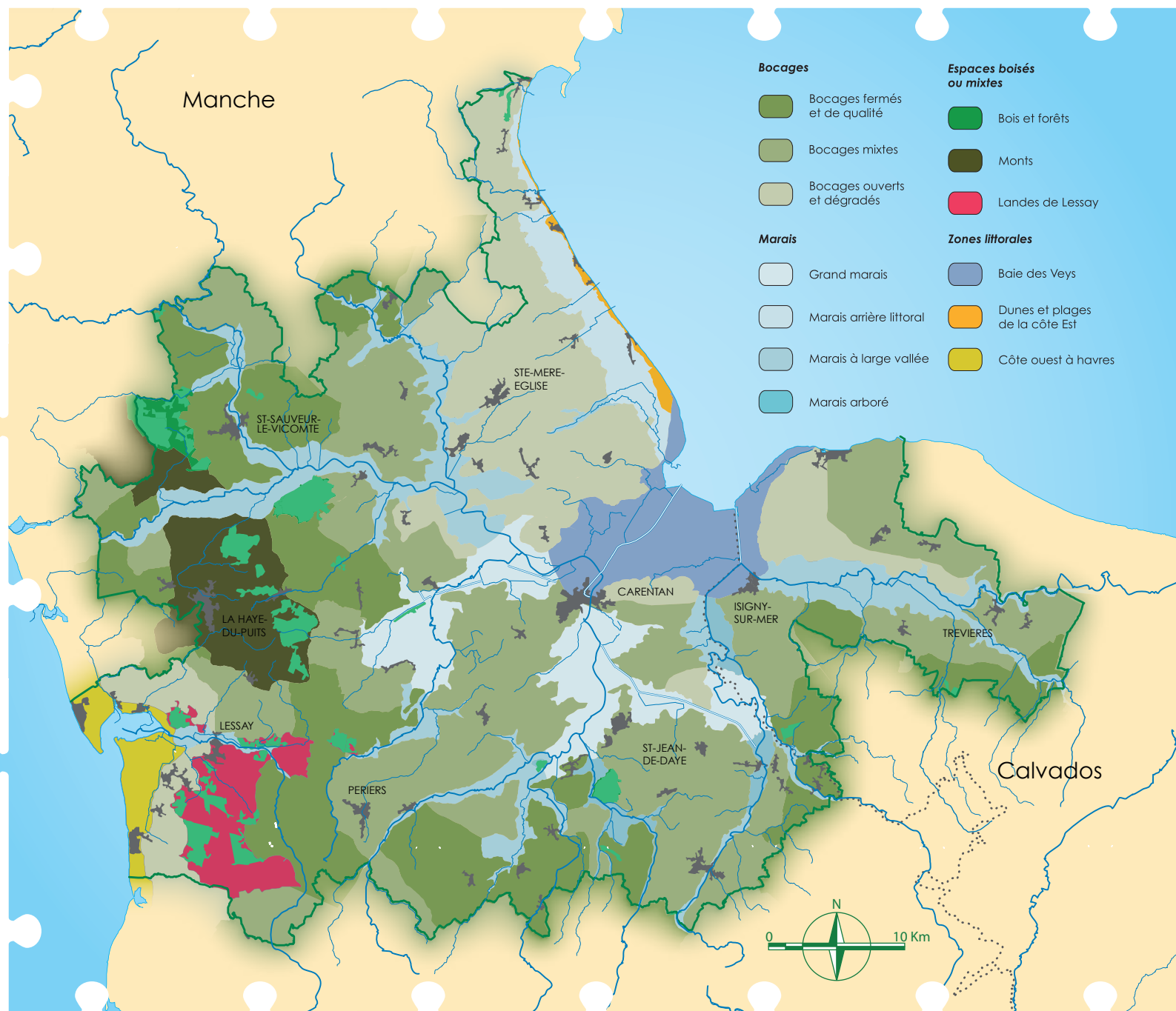
• Dans le Parc

La plupart des limites entre unités paysagères sont des transitions :

- Les coteaux entre marais et bocage constituent des zones de transition entre les deux types de paysages : les coteaux permettent d'embrasser les marais du regard et inversement, depuis les marais les coteaux sont très visibles. Ce lien visuel fort explique la sensibilité de ces espaces.
- La limite entre bocage et monts est floue : on passe petit à petit d'un bocage relativement plat à un bocage vallonné marqué par les formes des monts.
- La limite entre le bocage et le littoral sur la côte ouest est également graduelle... Il existe des cas de rupture entre unités paysagères : les espaces boisés (landes ou forêts), avec une lisière dense, rompent avec les zones de bocages ou de marais où il existe toujours une certaine ouverture.

• Le tracé des limites

Les paysages de marais intègrent les espaces de coteaux du fait du lien visuel qu'ils entretiennent avec les marais. Dans certains cas, le bocage reprenant sur un coteau à très faible dénivellation, les vues sont impossibles du fait de la végétation, la limite est placée à la reprise du bocage. Dans le cas de la limite entre bocage et monts, la transition s'effectue à partir d'une certaine altitude (50 m. environ), supérieure à l'altitude moyenne des plateaux bocagers.



Eau

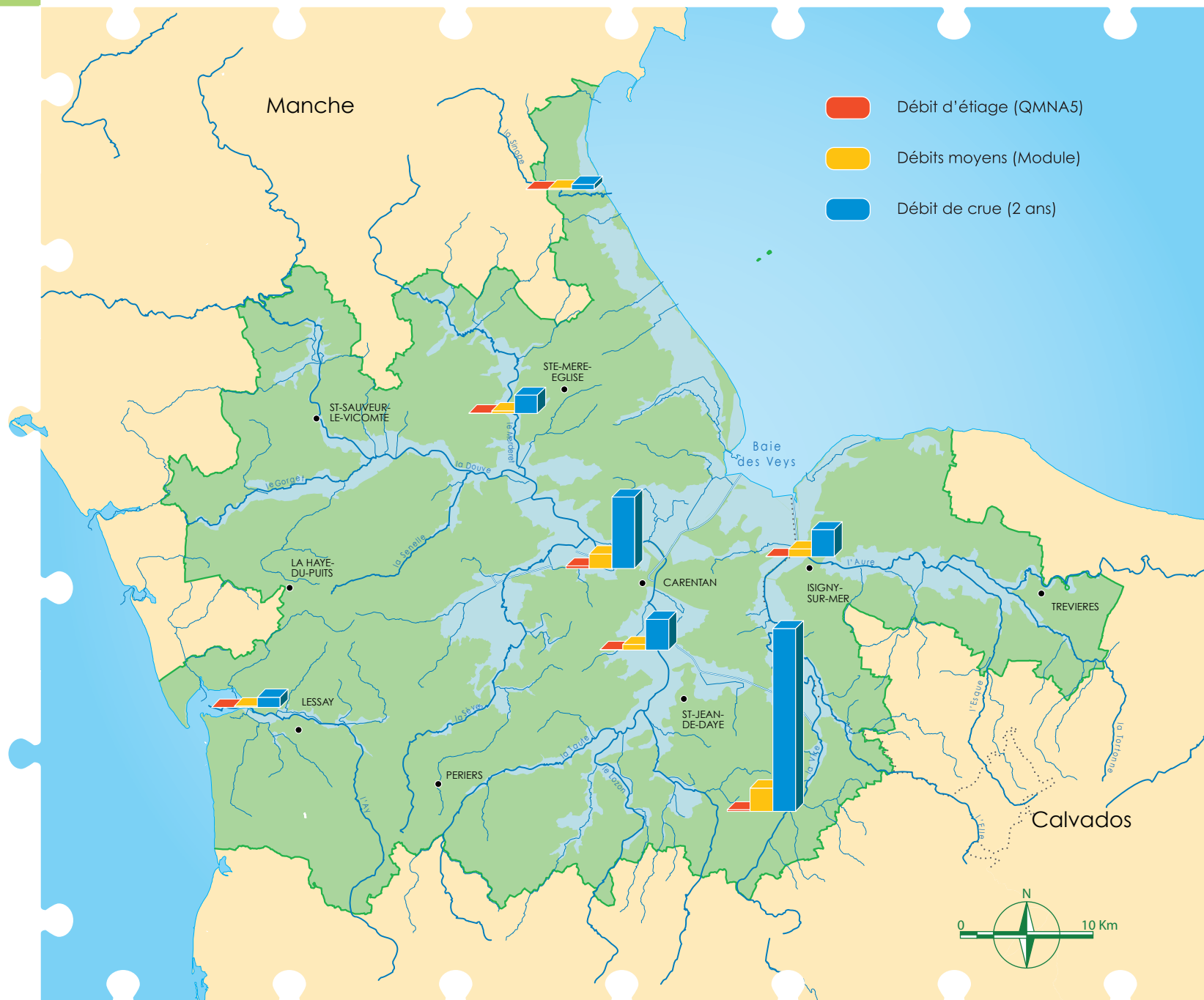
Régime hydrologique des rivières

La Vire se distingue des autres cours d'eau du territoire par son régime quasi torrentiel : l'essentiel de son bassin-versant se trouvant sur des terrains de socles, son régime hydrologique se caractérise par de fortes crues et des étiages très sévères. La Vire est la seule rivière du territoire (avec la Terrette) à avoir un débit d'étiage QMNA5 inférieur au dixième du module. Le dixième du module est considéré par la Loi pêche comme étant le débit minimal garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces peuplant les eaux.

L'Aure inférieure, par son bassin versant réduit, réagit peu aux crues, mais a aussi des étiages sévères.

La Douve, la Taute et la plupart de leurs affluents commencent leurs cours d'eau sur des roches de socles : ils réagissent donc assez fortement aux précipitations. Par contre, la présence de nappe dans les basses vallées assurent un bon soutien d'étiage.

- L'isthme du Cotentin, un réservoir en eau potable primordial
- le Trias, une ressource de mauvaise qualité et menacée





Des eaux de surfaces de qualité fragile

Des rivières de qualité médiocre

Le bassin de la Douve subit l'impact de rejets industriels (Dégussa sur la Sèves) ou de stations d'épuration obsolètes ou dysfonctionnantes : STEP de Valognes sur le Merderet, de Montebourg sur la Durance, de Périers sur la Holerotte, de Picauville sur la Douve et de la Haye-du-Puits sur le Buisson. Ces rejets déclassent les matières organiques, le phosphore

et les matières azotées. A noter que les stations de Valognes et Périers sont réhabilitées depuis 2005 et 2006, ce qui devrait améliorer sensiblement la qualité du Merderet et de la Holerotte.

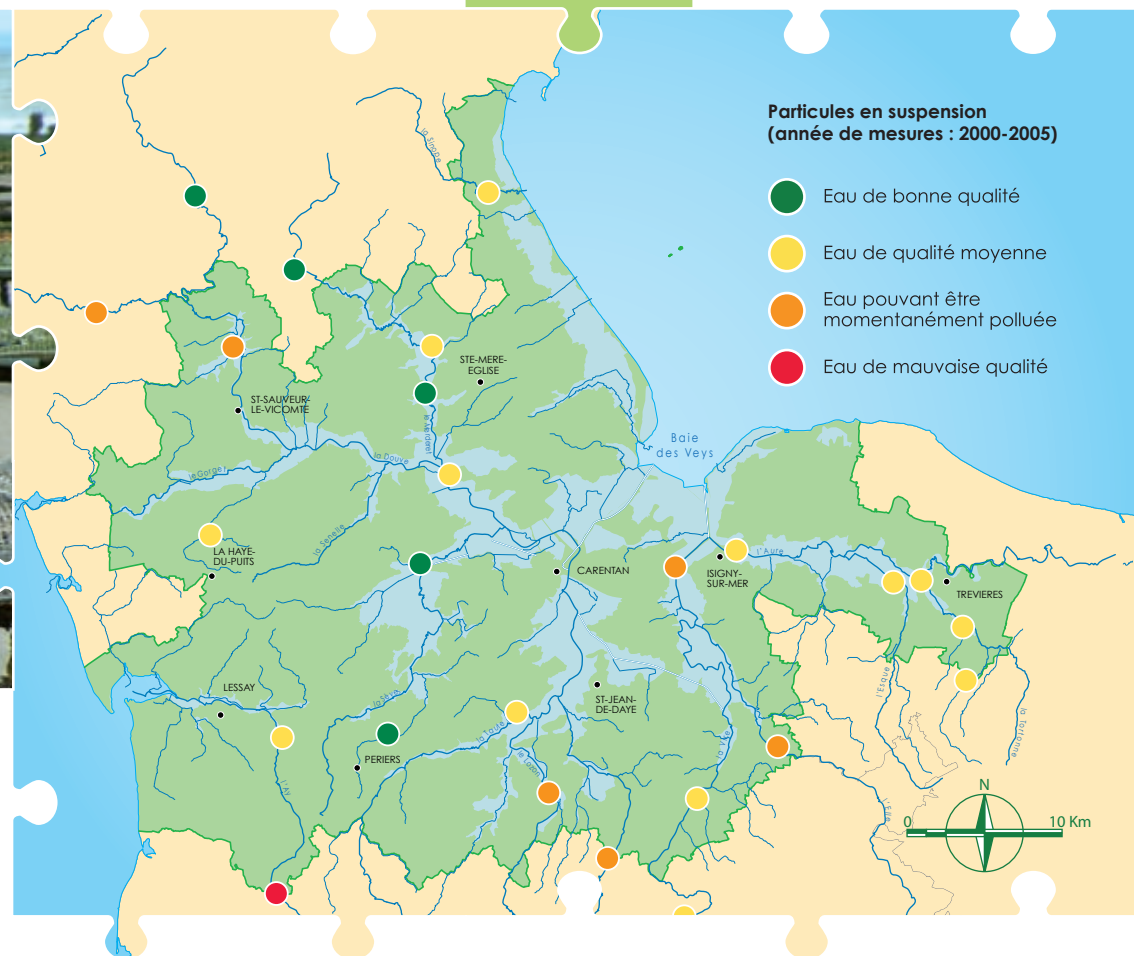
Le bassin de la Taute semble plus soumis aux phénomènes de ruissellement et lessivage (déclassement des particules en suspension et des nitrates).

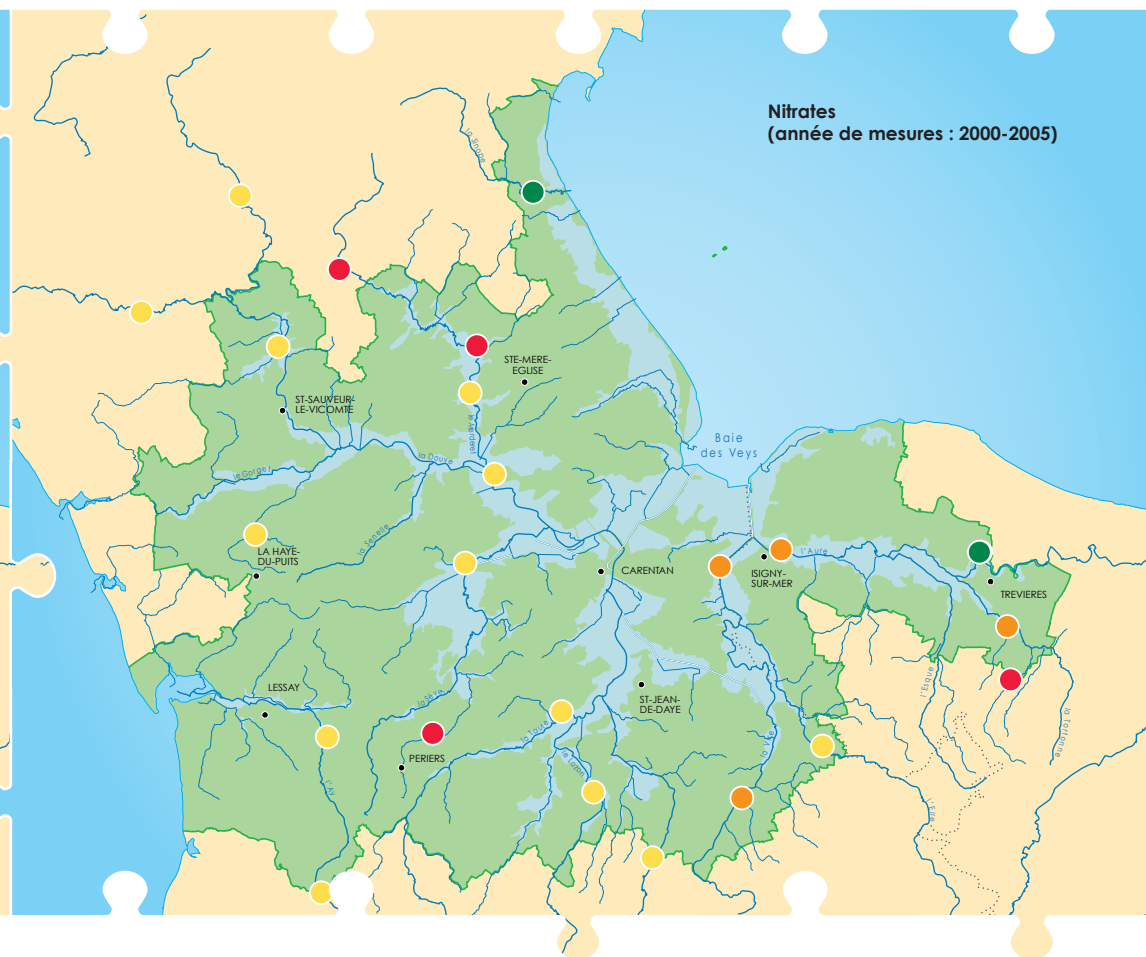
La Vire subit une forte pression urbaine responsable des teneurs importantes en phosphore (Stations de Vire, Saint-Lô, Pont-Hébert) ainsi qu'une forte pression agricole (nitrates et particules en suspension déclassés).

De nouvelles STEP ont été construites à Saint-Lô et Vire en 2003 et 2005, mais les effets ne se font pas encore ressentir sur le

milieu. La qualité de l'Elle traduit aussi une pression agricole importante.

La qualité de l'Aure et ses affluents correspond à une qualité moyenne de rivières en milieu rural à dominante d'élevage, soit des teneurs en azote et matières phosphorées élevées. L'affluent la Siette subit en outre les rejets de la station du Molay-Litry comportant de





nombreux dysfonctionnements. L'Ay présente aussi une qualité moyenne classique d'un secteur rural.

On observe sur l'ensemble des rivières, une augmentation des teneurs en nitrates depuis 2000, qui semble se stabiliser depuis quelques années (années sèches).

Les eaux de baignade

Le littoral est le siège de nombreux usages dépendant de la qualité des eaux : baignade, conchyliculture, pêche à pieds, etc.

Les eaux de baignade sont de qualité satisfaisante. Cette qualité est stable sur les plages de la côte est, au sud de Ravenoville, ainsi que sur la côte

ouest, au nord du Hâvre de Gêfosse. Par contre, au nord de Ravenoville, au sud du Hâvre et sur la côte Calvados, des déclassements peuvent apparaître lors de dysfonctionnements des systèmes d'assainissement des bourgs littoraux, liés ou non à des événements pluvieux.

Les eaux conchylicoles

La qualité est fragile (classement en B) en fond de la baie des Veys et au sud du Hâvre de Gêfosse. Les apports côtiers, la courantologie et le contexte estuarien ne favorisent pas l'épuration naturelle des eaux. Le reste du littoral demeure de bonne qualité (classement en A).



- Excellente
- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise
- Très mauvaise
- Non renseigné

Parcs conchycolles

A Classement des zones

Zones classées pour les bivalves fousseurs

Zones classées pour les bivalves non fousseurs



Des outils au service de l'eau et des milieux

Des outils de planification
et de gestion de l'eau
se mettent en place

Les zones vulnérables

La Directive Nitrates, établie en 1991, vise à réduire la pollution directe et indirecte des eaux par les nitrates d'origine agricole. Ont alors été classés en zones vulnérables les zones qui présentaient un niveau de pollution en nitrates se rapprochant de la limite dès 50 mg/l de nitrates ou en constante augmentation.

Dans ces zones, les agriculteurs sont soumis à des programmes d'actions destinés à prévenir les pollutions par les nitrates et sont prioritaires pour l'actuel programme de mise aux normes des bâtiments d'élevage (PMPOA2).

L'ensemble des communes du Calvados, les cantons de Carentan et Périers (correspondant au bassin d'alimentation de la nappe de Sainteny-Marchésieux), ainsi que les communes littorales de la côte Ouest (secteur de maraîchage) sont en zone vulnérable, soit au total 43 communes.

Zones d'actions prioritaires

Les communes côtières sur le littoral Est (21 communes) sont classées en Zone d'Action Prioritaire (Z.A.P.) au titre de la protection des zones de production conchylicole. Ces communes sont aussi prioritaires pour le PMPOA2.

Le SAGE Douve-Taute

114 communes du Parc sont situés sur le périmètre du SAGE Douve-Taute, arrêté depuis novembre 2005, et 19 communes sur le périmètre du SAGE Vire, en émergence.

La démarche de SAGE, issue de la loi sur l'eau de 1992, permet de planifier la gestion de l'eau afin de satisfaire tous les usages tout en préservant les milieux, et ceci par la concertation.

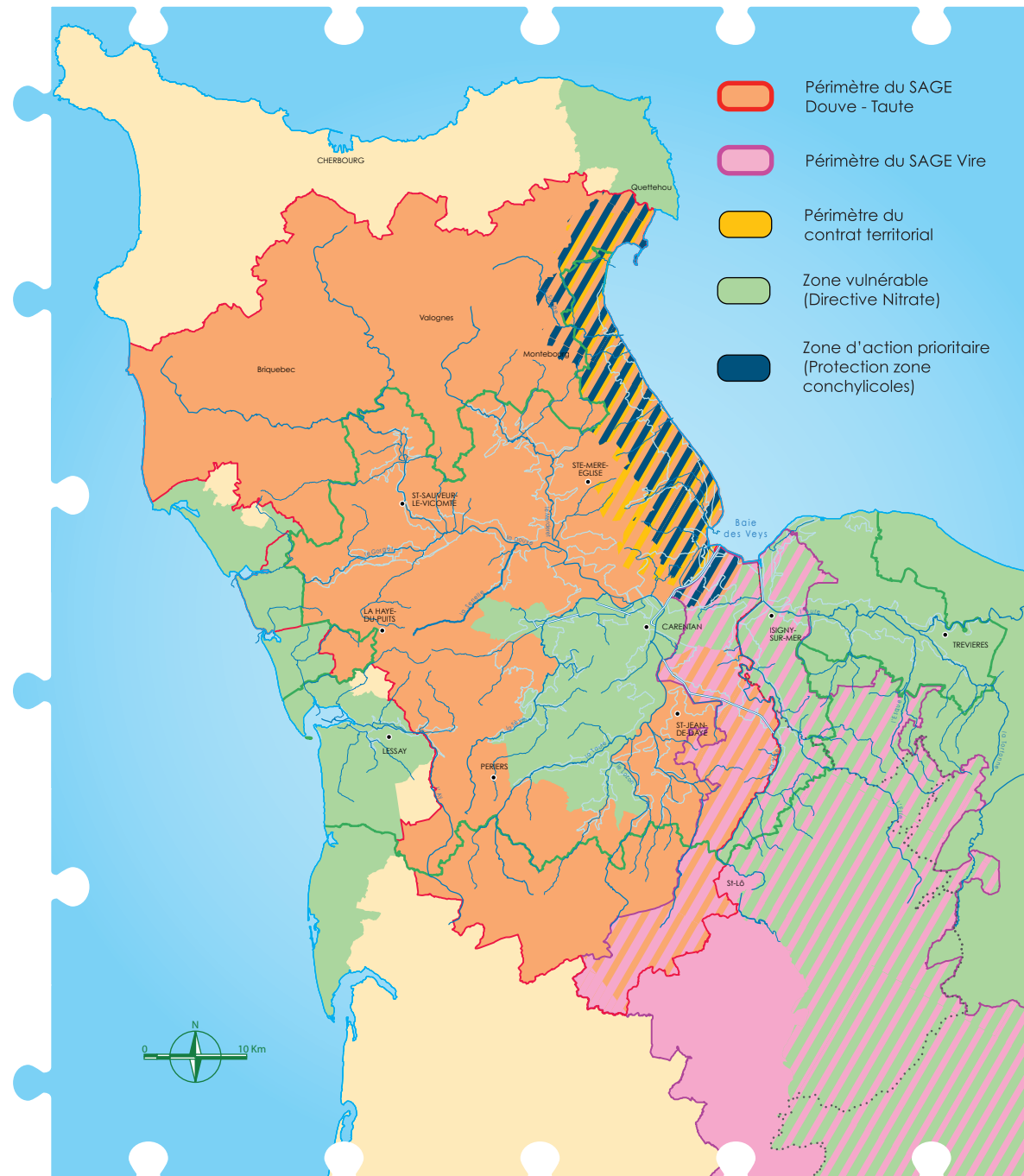
Les enjeux du SAGE Douve-Taute définis par le SDAGE Seine-Normandie sont : le patrimoine écologique (zone humide), l'alimentation en Eau Potable (aquifère de l'Isthme Cotentin), et la salubrité de la Baie des Veys.

Le contrat territorial de la Côte Est du Cotentin

Ce contrat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est complémentaire du SAGE Douve-Taute.

Il implique les acteurs de l'eau des 24 communes littorales entre la Baie des Veys et l'Anse du Cul de Loup dans l'amélioration de la qualité de l'eau. Ses axes d'interventions visent en particulier les usages littoraux (baignade, conchyliculture, pêche à pied) et la préservation des milieux aquatiques (marais arrière-littoraux, littoral, mares, cours d'eau). Les opérations du contrat de la Côte Est ont débuté en juin 2004 pour une durée de 5 ans. Elles comprennent des actions d'animation et d'investissement avec les collectivités (pour l'assainissement et l'eau potable), les artisans-commerçants, les exploitants agricoles et les associations syndicales de marais présentes sur les communes littorales.

Les zonages réglementaires



Côte Est

- 1 Marais de Lestre - Aumeville Lettre
- 2 AS de protection des digues de Ravenoville, St-Marcouf de l'Île, Foucarville, Fontenay-sur-Mer et de Quinéville
- 3 AS de Foucarville
- 4 AS de St-Germain-de-Varreville - St-Martin-de-Varreville
- 5 AS de St-Martin-de-Varreville
- 6 AS de Ste-Marie-du-Mont - Audouville
- 7 AS des Polders de Ste-Marie-du-Mont

Pointe de Brévands

- 8 AS du Grand Vey
- 9 AS des Polders de Brévands
- 10 AS de Clos-Prérot
- 11 AS de Brévands- Catz - Les Veys
- 12 AS des Polders de l'Ouest
- 13 AS d'Isigny - Osmanville - Gefosse
- 14 AS de Brévands - Catz - St-Hilaire

Les vallées

- 15 AS de l'Aure
- 16 AS du Bassin de l'Aure amont 1
- 17 AS du Bassin de l'Aure amont 2
- 18 AS du Bassin de l'Aure amont 3
- 19 AS du Bassin de l'Aure amont 4
- 20 AS du Bassin de l'Aure amont 5
- 21 AS d'Isigny - Neuilly
- 22 AS de Les Veys - Montmartin-en-Graignes
- 23 AS des Bas-fonds de la rive droite de la Vire
- 24 AS de St-Frmond
- 25 AS Airel - Lison
- 26 AS des Bas-Fonds du bassin de la Taute
- 27 Marais de Feugères
- 28 AS Taute supérieure
- 29 AS des Bas-Fonds du bassin de la Douve
- 30 Douve amont St-Sauveur-le-Vicomte

● Ouvrage hydraulique



Les Associations Syndicales de bas-fonds (AS)

22 Associations Syndicales de propriétaires et 2 Unions couvrent les zones humides du territoire du Parc.

Ces associations, créées au XIX^e ou début XX^e suite à la loi de 1865, avaient pour objectif de valoriser les terres de marais sur le plan agricole.

Elles assurent aujourd'hui l'entretien des ouvrages hydrauliques de défense contre la mer (digues et portes à flot) et des ouvrages hydrauliques et l'entretien du réseau hydraulique (cours d'eau et fossés).

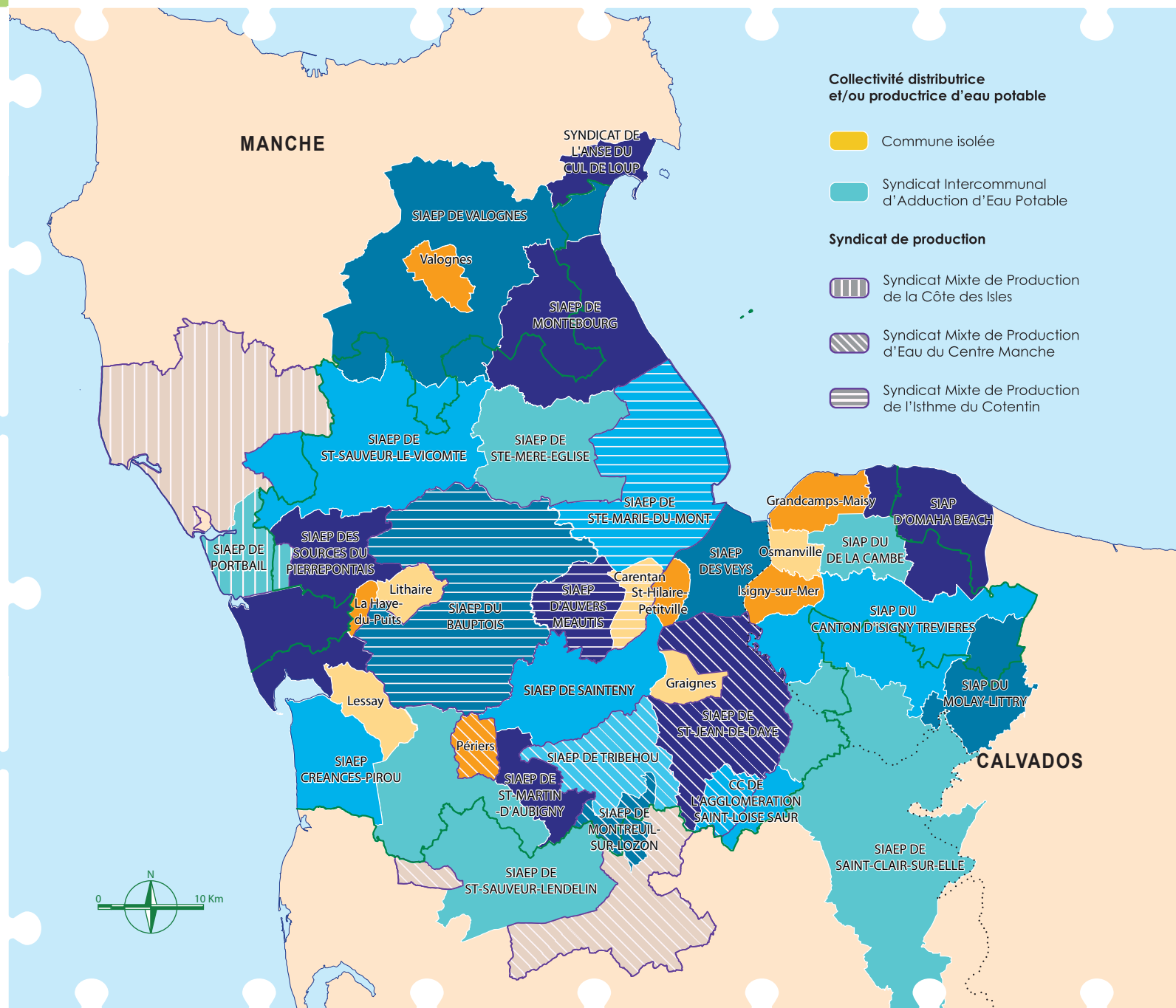
La gestion des niveaux d'eau

Les AS sont aussi responsables de la gestion des niveaux d'eau dans le marais, effectuée par manœuvre d'ouvrages hydrauliques.

On compte presque une centaine de ces ouvrages sur le marais, des simples batardeaux aux clapets à pistons hydrauliques automatisés au pont de la Barquette. Jusqu'à récemment, la gestion de l'eau répondait principalement aux besoins de l'activité agricole (ressuyage rapide au printemps, maintien d'un niveau bas pendant la période de fauche). Les AS ont depuis quelques années pris en compte les autres usagers du marais (chasseurs, pêcheurs, touristes) et la protection du milieu, en pratiquant, en cas d'hiver sec, une submersion artificielle des points bas du marais du 15 décembre au 15 février, et en maintenant un niveau d'eau minimum dans la rivière en été.

La gestion de l'eau potable

L'organisation de l'alimentation en eau comprend trois niveaux : Ressource, Traitement et Distribution. Le territoire du Parc compte 38 collectivités distributrices et/ou productrices d'eau potable qui se répartissent en 24 syndicats intercommunaux, 11 syndicats communaux et 3 importants Syndicats Mixtes. Le Syndicat de la Côte des Isles exporte l'essentiel de sa production sur la Côte Ouest, le Syndicat de l'Isthme du Cotentin, et le SYMPEC, qui exporte une grosse partie de sa production vers le sud du territoire.



La diversité du patrimoine bâti

Trois familles de bâti :

- pierre,
- bauge,
- Reconstruction

Dans un territoire où l'agriculture, qu'elle soit céréalière ou herbagère, a été un facteur majeur de son développement, le bâti s'y est déployé en conséquence. Ainsi, c'est l'adaptation aux usages concomitants ou successifs qui a déterminé les formes et les proportions des édifices agricoles, artisanaux ou à usage d'habitation qui nous sont parvenus.

L'utilisation du matériaux de gros-oeuvre s'est majoritairement fait selon le critère de la disponibilité locale, en l'occurrence, deux matériaux se détachent sur le territoire du Parc : la terre crue et la pierre calcaire.

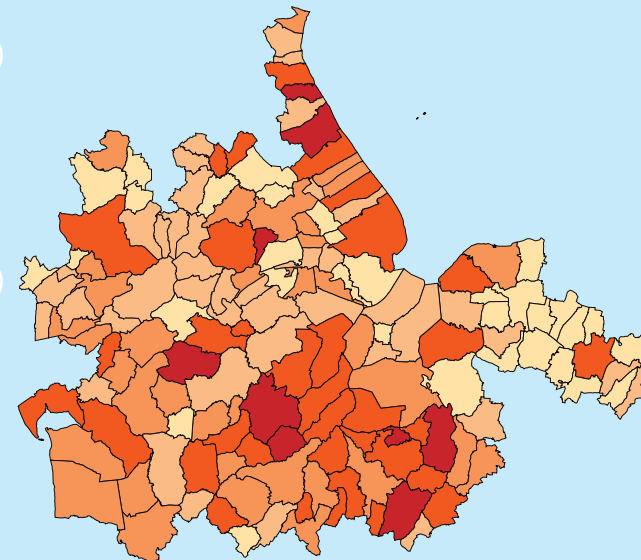
La terre crue mise en oeuvre selon la technique de la bauge, localement appelée māsse, māsé ou argile, est omniprésente dans le périmètre du Parc. Même si la variété de son utilisation et sa densité devraient être précisées par les études en cours, on peut quand même souligner qu'avec le Bassin de Rennes, les marais du Cotentin et du Bessin offrent la plus forte présence française de ce type de bâti. La pierre calcaire mise en oeuvre sous forme de moellons soigneusement appareillés trouva son usage le plus fréquent dans le Bessin et le Plain.

D'autres matériaux viendront par la suite, la brique à la fin du 19^e siècle puis dans les années 1920-1930 le béton aggloméré et le ciment.

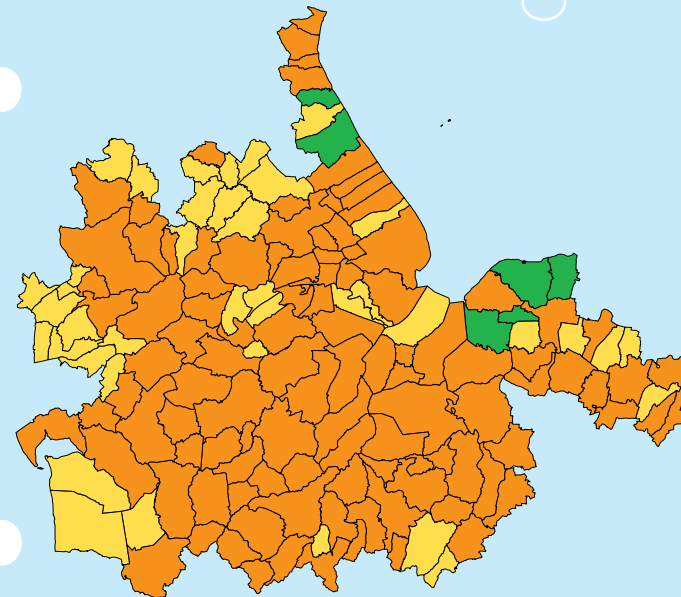
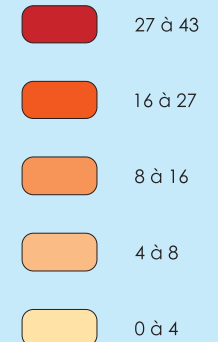
La Reconstruction, suite aux destructions liées à la Seconde Guerre Mondiale, systématisera leur usage. Du fait du caractère essentiellement rural de cette Reconstruction, les nombreuses constructions générées entre 1945 et 1960 constituent une autre entité architecturale emblématique du territoire du Parc.

Les trois familles de bâti, le bâti pierre, le bâti bauge et l'architecture de la Reconstruction, bénéficient inégalement d'une protection au titre des Monuments Historiques.

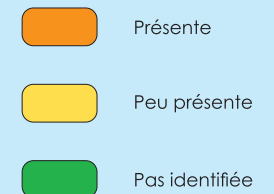
La première famille constituait jusqu'il y a peu la quasi totalité des mesures de protections et explique en partie la surreprésentation de Monuments historiques dans les secteurs bénéficiant de pierre à bâtir tel le Plain et le Bessin. On soulignera que le pigeonnier du château de Berné à Saonnet constitue le seul bâtiment en bauge protégé. Depuis 2004, des édifices religieux de la période de la Reconstruction ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire.

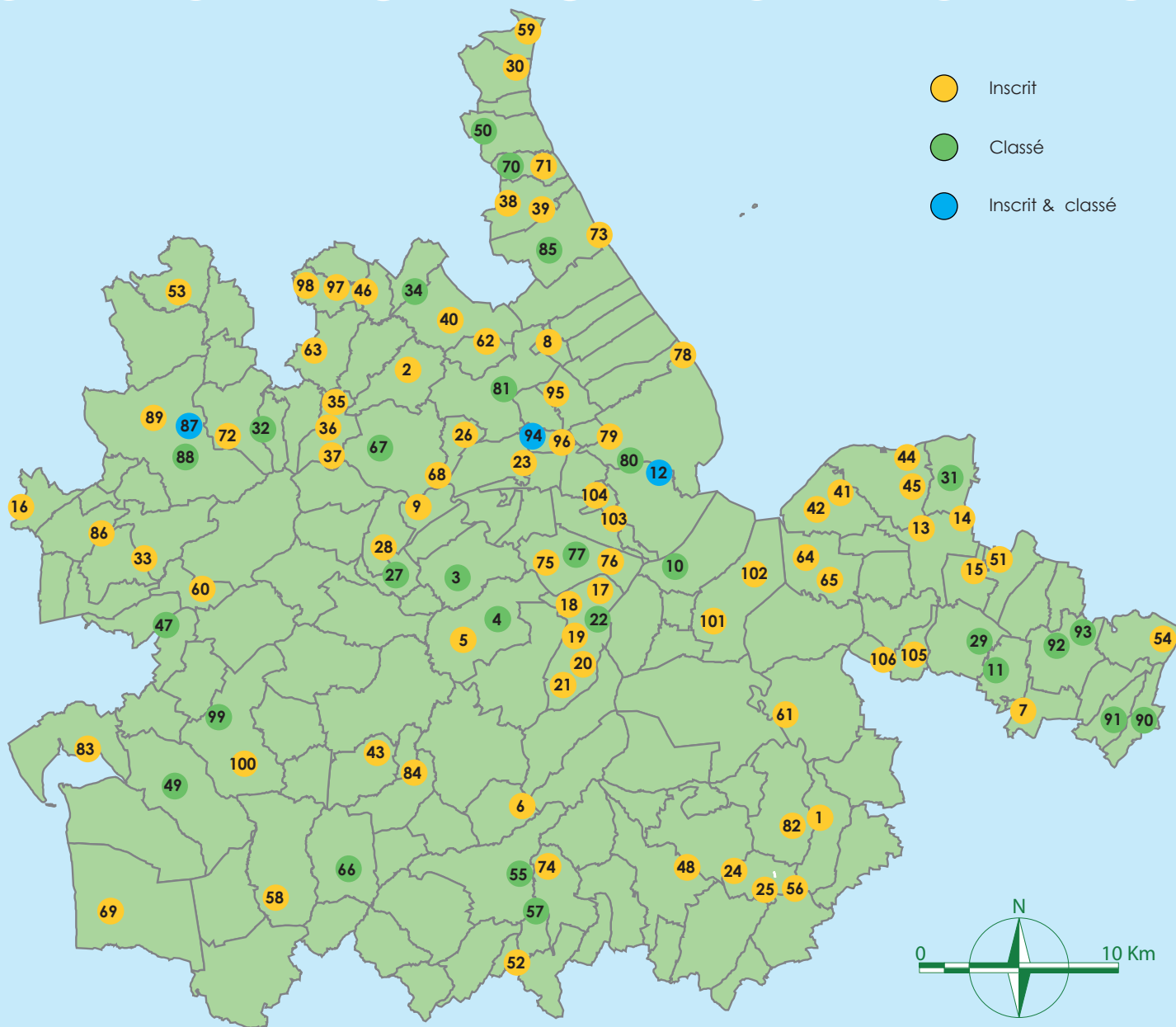


Part des bâtiments construits entre 1949 et 1968 (en %)



Présence de Bauge dans le patrimoine bâti





Monuments historiques inscrits et/ou classés

1	Manoir de Mesnil-Vitéy	54	Château de Douville
2	Château d' Amfreville	55	Eglise
3	Eglise	56	Ensemble de 6 fours à chaux
4	Eglise Saint-Etienne	57	Motte féodale (Butte St-Clair)
5	Château	58	Manoir de la Champagne
6	Eglise (ancienne)	59	Eglise
7	Château de Bernesq	60	Ancienne abbaye de Blanchelande
8	Eglise de Beuzeville-au-Plain	61	Château (ancienne résidence épiscopale)
9	Château de Plain-Marais	62	Château de Grandval
10	Eglise	63	Eglise
11	Eglise	64	Eglise Saint-Clément
12	Eglise	65	Eglise
13	Château de Jucoville	66	Eglise
14	Manoir de Montmirel	67	Eglise
15	Château	68	Domaine de l'Isle-Marie
16	Château d'Olonde	69	Château
17	Loge maçonnique (ancienne)	70	La grande cheminée
18	Hôtel Hervieu de Pontlouis	71	Eglise
19	Maison	72	Manoir de Garnetot
20	Maison	73	Redoute (ancienne)
21	Maison	74	Château de Montfort (ensemble des ruines)
22	Eglise	75	Manoir de Rampan
23	Château de Franquetot	76	Manoir de Haubourg
24	Château de la Mare	77	Eglise et le cimetière
25	Deux groupes de fours à chaux	78	Redoute d' Audouville (ancienne)
26	Eglise	79	Château (ancien)
27	Château (vieux)	80	Eglise et sa place
28	Château de Franquetot	81	Eglise
29	Château	82	Eglise priorale Saint-Fromond
30	Pavillon de Grenneville	83	Eglise et le cimetière
31	Eglise	84	Château (restes)
32	Château	85	Eglise
33	Corps de garde (ancien)	86	Eglise de Saint-Sauveur-de-Pierrepont
34	Hangar à dirigeables	87	Abbaye Sainte-Madeleine-Postel (ancienne)
35	Château	88	Château (ruines)
36	Presbytère	89	Maison de Jules Barbey-D' Aurevilly
37	Eglise	90	Eglise Saint-Aubin
38	Château de Francville	91	Château de Berné
39	Château de Courcy	92	Moulin du Bosq, dit le Beau Moulin
40	Eglise	93	Eglise
41	Manoir de l' Hermerel	94	Château de Sebeville
42	Eglise	95	Eglise de Turqueville
43	Manoir dit La Cour	96	Eglise de Sebeville
44	Eglise (détruite)	97	Manoir d'Urville
45	Eglise de Létanville	98	Eglise Saint-Julien
46	Eglise	99	Eglise Saint-Pierre
47	Château (ruines de l' ancien)	100	Manoir de Bricquebosq
48	Manoir Saint-Ortaire ou manoir de la Mare du Désert	101	Manoir de Cantepie
49	Abbaye (ancienne)	102	Corps de garde (ancien)
50	Chapelle Saint-Michel (ruines)	103	Le Château
51	Eglise	104	Tumulus néolithique dit La Butte contenant des dolmens
52	Manoir d'Hubertant	105	Le Château
53	Eglise Notre-Dame	106	Eglise de Vouilly

L'offre culturelle

Une offre culturelle portée par une multitude d'acteurs, en particulier associatifs

Une structuration classique de l'offre selon l'organisation administrative ...

Le niveau d'équipement culturel du territoire du Parc est en grande partie lié à son organisation administrative et à la densité de population : les principales concentrations d'équipements à vocation culturelle se remarquent donc avant tout dans les chefs-lieux de canton ou dans les bourgs importants qui accueillent en outre assez souvent les investissements intercommunaux dans ce domaine et ont un rayonnement sur les communes périphériques.

... mais nuancée par un phénomène touristique littoral

Un autre facteur de l'aménagement du territoire du Parc en matière culturelle est l'attractivité de certaines zones telle la frange littorale ouest qui accueille des populations importantes en saison et présentent des concentrations de résidents secondaires supérieures au reste du territoire ; l'offre culturelle reste néanmoins à nuancer car si celle-ci semble plus dense, elle peut être aussi plus irrégulière dans l'année (saisonnalité touristique) et moins riche et diversifiée.

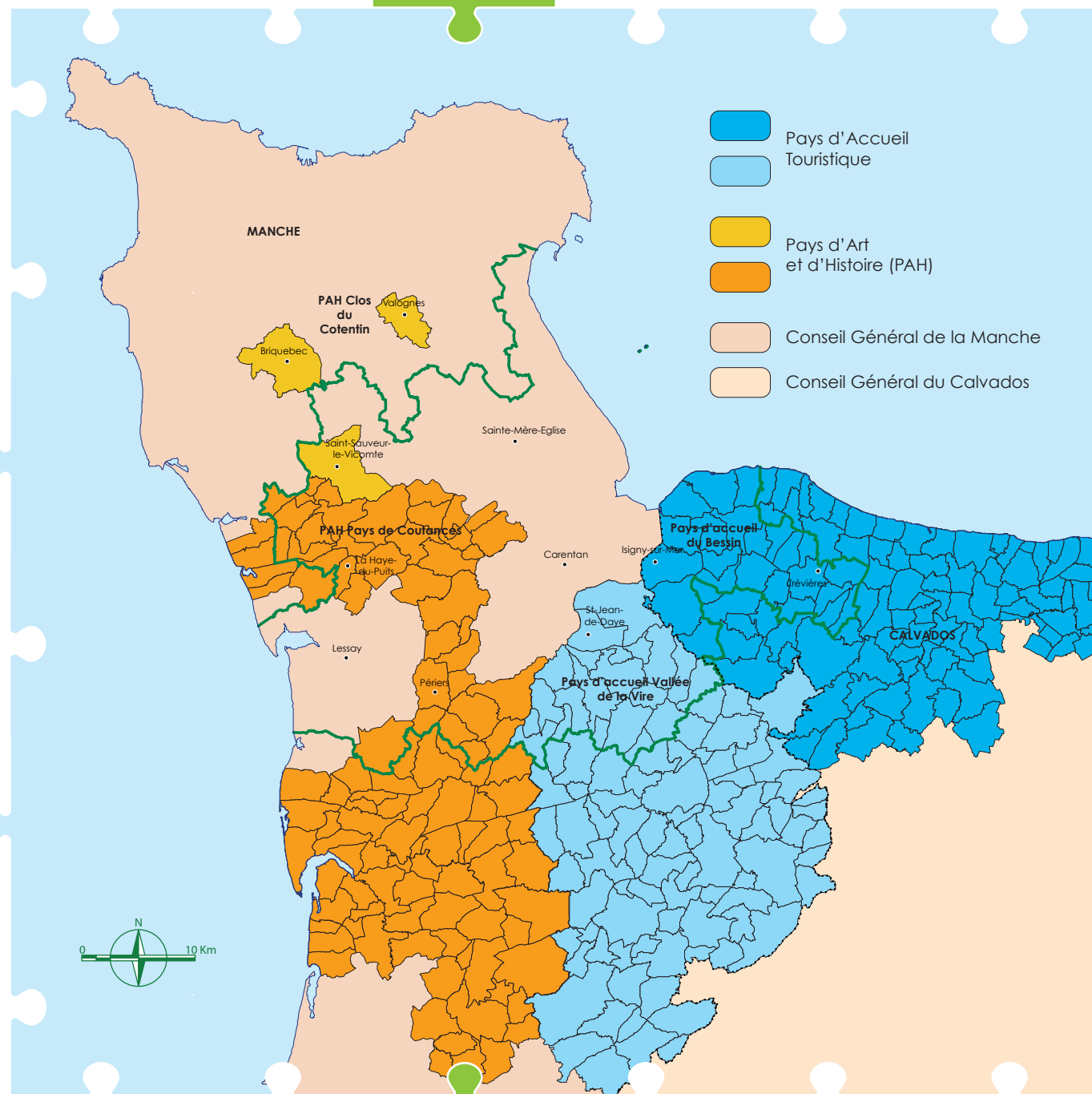
L'influence des pôles urbains aux portes du Parc

À l'échelle des deux départements, le territoire du Parc ne représente pas un territoire de déprise culturelle même si le contraste est assez franc avec le nord-Cotentin (agglomération de Cherbourg) et avec le Pays Saint-Lois.

On peut noter en outre l'attractivité de l'agglomération caennaise qui tend à phagocytter les communes de sa grande périphérie, ainsi que le rayonnement des villes de Coutances, Saint-Lô, Cherbourg et Bayeux grâce à l'amélioration des dessertes routières, ou l'impact d'une programmation départementale délocalisée telle "Villes en scène" dans la Manche.

Une multitude d'acteurs

La culture est par excellence, le champ dans lequel évoluent un maximum d'acteurs institutionnels. Outre les communes, les Conseils généraux et le Conseil régional, les Communautés de Communes et les Pays prennent peu à peu compétence, sans compter les multiples organisations thématiques régionales ou



départementales, et plus spécifiquement sur le territoire du Parc, les Pays d'Art et d'Histoire et les Pays d'Accueil Touristiques.

L'offre culturelle : un tissu associatif dense mais contrasté par un manque d'équipement

Au-delà de l'organisation spatiale de l'offre culturelle, le diagnostic de la vie culturelle locale mené par le Parc en 2002 avait mis en évidence plusieurs tendances :

- une richesse patrimoniale réelle mais plus ou moins exploitée selon les secteurs,
- une bonne couverture du territoire par les bibliothèques (29 bibliothèques ou points lecture en 2006), notamment du fait des efforts des Bibliothèques Départementales de Prêt,
- une offre musicale (concerts, enseignement) satisfaisante (13 structures d'enseignement de la musique en 2006) quoique inégalement répartie,
- un tissu associatif riche et varié mais peu connu et sujet à un certain essoufflement du bénévolat,
- une offre cinématographique correcte sur le territoire, notamment par des dispositifs de cinéma itinérant. L'offre est néanmoins inexistante sur certains secteurs du Parc ; on ne dénombre que 6 cinémas sur le territoire en 2006,

- un manque de locaux pour les activités ou parfois une inadaptation de ces derniers à certaines pratiques,

- des difficultés de transport, en particulier pour les écoles, et un accès à l'offre culturelle coûteux pour les familles,

- une carence dans le domaine de la communication.

L'annuaire des acteurs culturels

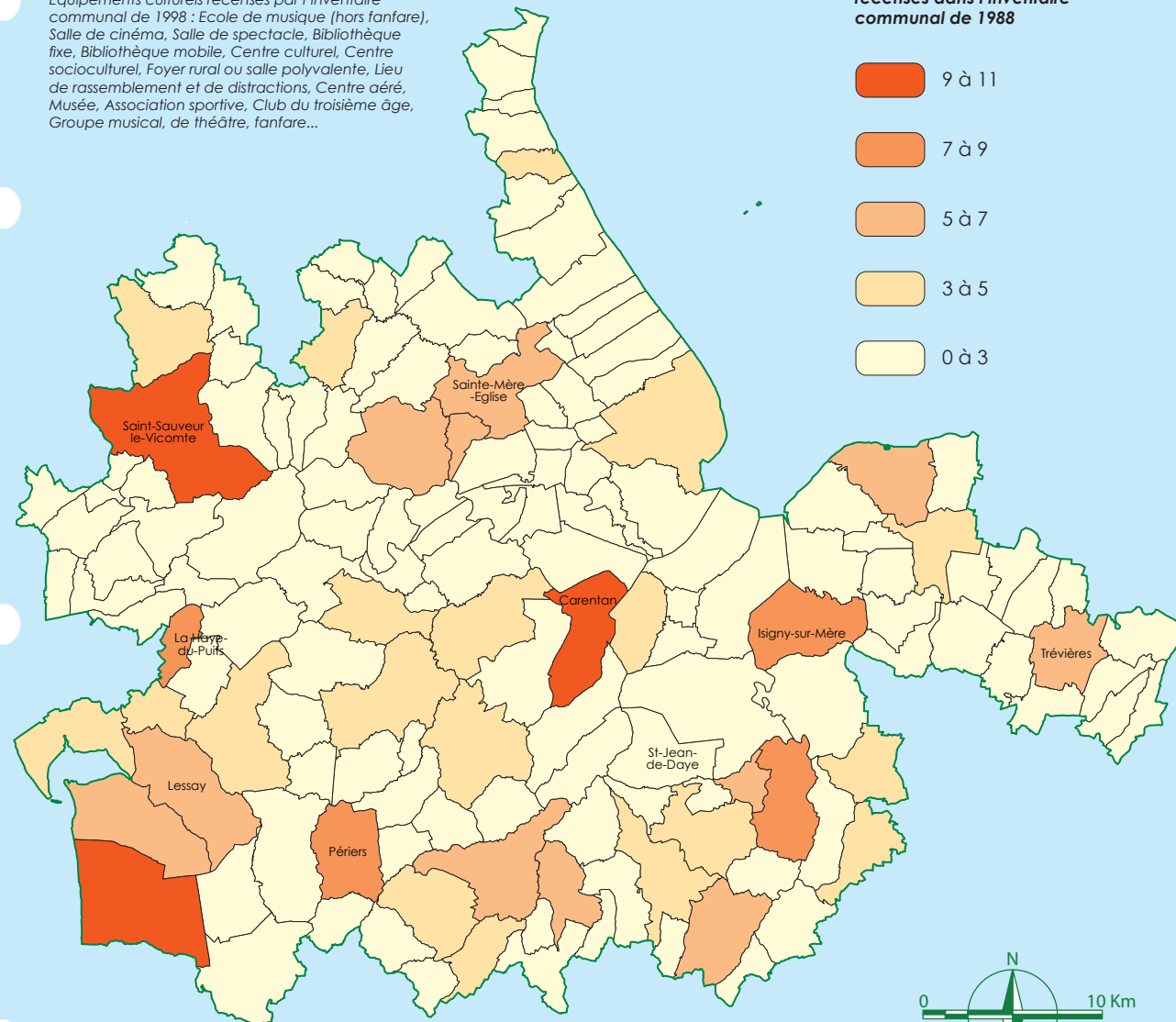
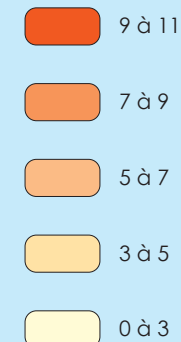
L'annuaire des acteurs culturels du Parc élaboré et édité en 2006 a permis de réaliser un inventaire plus complet en terme d'offre et de répartition des acteurs culturels.

On recense sur le territoire du Parc, plus de 300 contacts, pour la plupart associatifs ou privés, répartis dans les champs culturels habituels de la manière suivante :

Champs culturels	Nombre
Musique, chant et danse	57
Spectacles et Arts vivants	25
Arts plastiques et peinture	92
Livre et lecture	47
Patrimoine	64
Artisanat d'Art	25
Cinéma et Images	17

Équipements culturels recensés par l'inventaire communal de 1998 : Ecole de musique (hors fanfare), Salle de cinéma, Salle de spectacle, Bibliothèque fixe, Bibliothèque mobile, Centre culturel, Centre socioculturel, Foyer rural ou salle polyvalente, Lieu de rassemblement et de distractions, Centre aéré, Musée, Association sportive, Club du troisième âge, Groupe musical, de théâtre, fanfare...

Nombre d'équipements culturels recensés dans l'inventaire communal de 1988



Des bourg ruraux vivants

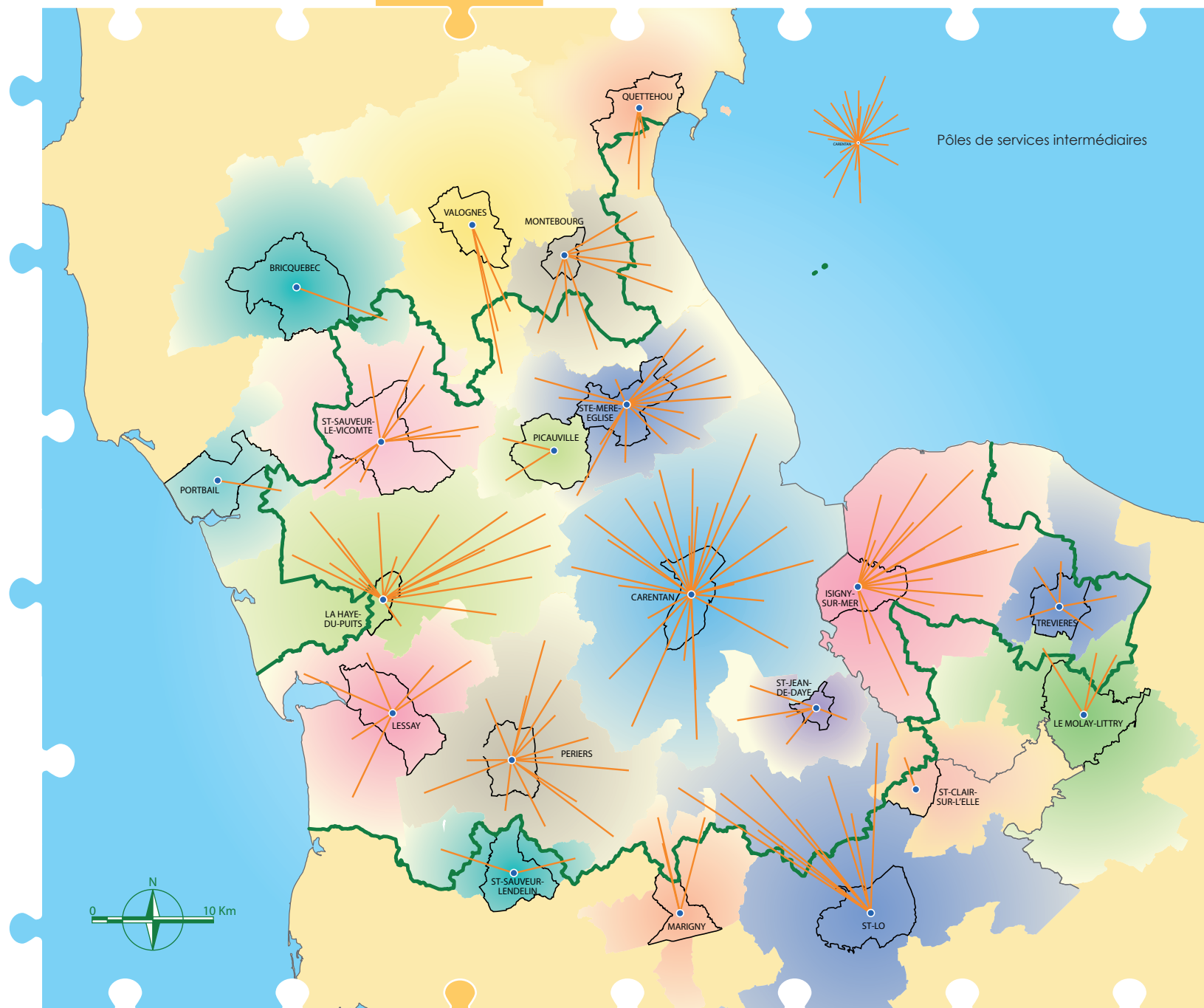
Un espace rural

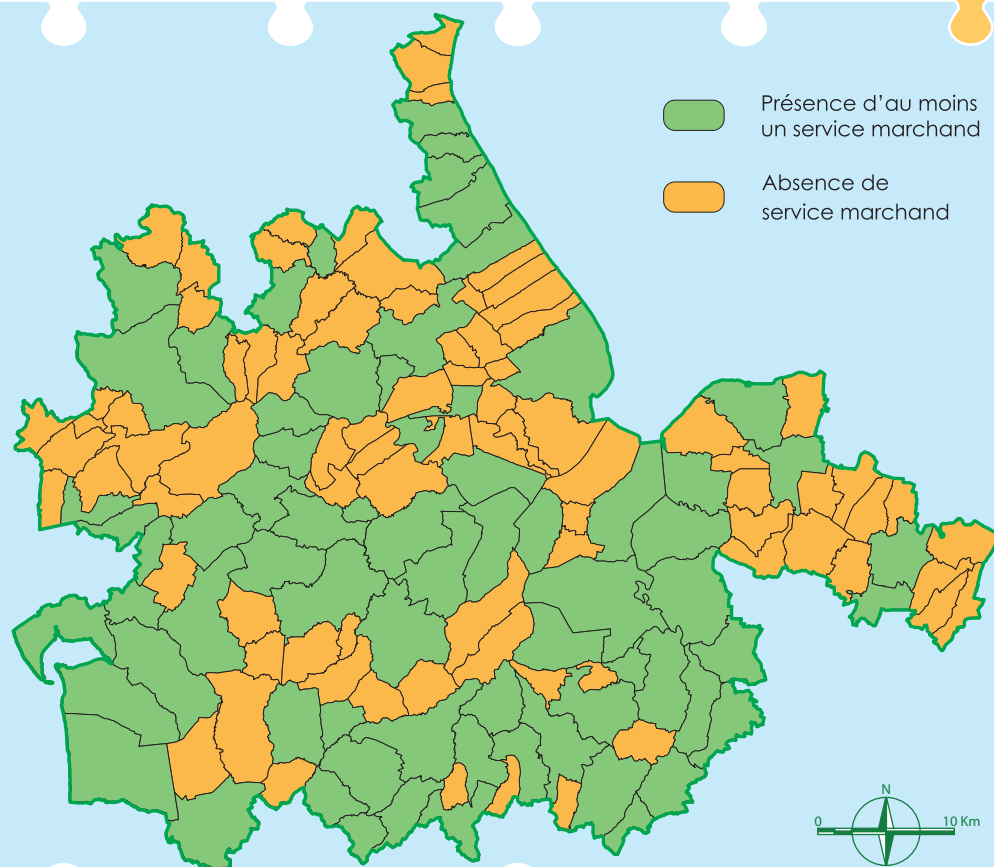
À l'exception des huit communes situées au nord de l'agglomération Saint-Loise classées en communes péri-urbaines, toutes les communes du Parc se trouvent classées en communes rurales et ainsi hors aire urbaine. Les agglomérations de Cherbourg, de Coutances ou de Bayeux n'ont pas, à ce jour, de rôle prépondérant dans l'organisation des bassins de vie du territoire.

Les pôles de Carentan, d'Isigny-sur-Mer et de Valognes (situé hors Parc) jouent un vrai rôle attractif en terme d'emploi et de services dans cet espace rural.

Des pôles intermédiaires équilibrés

Le territoire du Parc se structure en un maillage de petites villes ou bourgs, constituant une armature de pôle de services (dit intermédiaires équilibrés) qui polarisent les communes limitrophes. Ces petites villes, toutes chefs-lieux de cantons, à l'exception de Picauville, constituent des bassins de vie autonomes (Carentan, Lessay, Isigny-sur-Mer) ou semi-autonomes. Ces bourgs-centres ou bourgs-relais permettent de répondre aux besoins quotidiens de la population résidents dans ces secteurs, tels l'offre en commerces de proximité ou l'accès aux services publics et privés de base. Enfin, les communes au nord du Saint-Lois, se trouvent en position de communes multi-polarisées, partagées entre l'offre de service des bourgs-centres traditionnelle et l'attractivité croissante de cette agglomération.





Une tendance à la disparition des commerces de base

Depuis plusieurs années, les territoires ruraux français perdent de l'offre en services marchands. Le territoire du Parc ne fait pas exception à cette tendance. Entre 1998 et 2005, 13 communes du territoire ont perdu leur dernier commerce alimentaire, 84 communes n'ont plus à ce jour aucun service marchand.

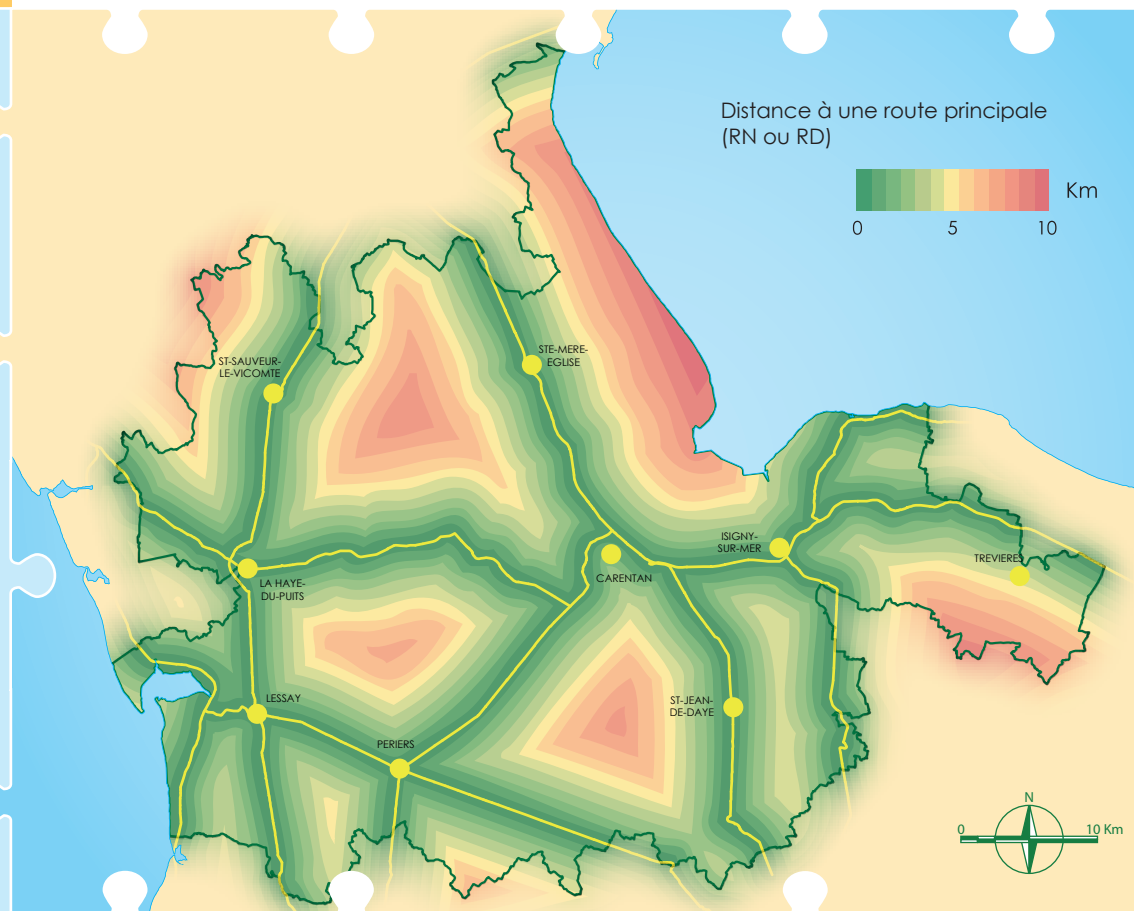
Un territoire désenclavé ...

Le Parc se situe entre des pôles économiques et touristiques majeurs (Cherbourg, Saint-Lô, Coutances, Bayeux ou le Mont-Saint-Michel) et dans l'axe de la métropole régionale caennaise. Aussi, l'accès au réseau principal pour les communes du Parc apparaît satisfaisant notamment au vue de la contrainte que

pouvait ou peut représenter les zones humides présentes sur le territoire.

Le territoire est traversé par deux axes routiers majeurs :

- la RN 13, axe Nord/Est, de Cherbourg à Caen, en projet de mise aux normes autoroutières, qui se raccorde à l'autoroute A13 de Caen en direction de Paris,



- la RN 174, axe Nord/Sud de Carentan à Saint-Lô, en projet de mise aux normes 2 x 2 qui permet une liaison entre la RN 13 et l'A84, l'autoroute des Estuaires qui passe au sud de l'agglomération Saint-Loise.

A ces deux axes majeurs s'ajoutent un réseau de routes départementales permettant des liaisons transversales : Nord/Sud

avec la RD 900 ou la RD2 (Valognes-Saint-Lô ou Coutances en passant par Saint-Sauveur-le-Vicomte - la-Haye-du-Puits - Lessay ou Périers en direction de Saint-Lô) ou Est/Ouest avec la RD 971 (Carentan - Périers).

- Un maillage de bourg-ruraux structurant
- 98 communes sans aucun service marchand

Un potentiel énergétique à exploiter

- Démarche d'identification des sites potentiels éolien
- Pérenniser l'entretien du bocage
- Créer des emplois locaux
- Diversifier les sources des revenus agricoles

Le potentiel du territoire en énergies renouvelables est infini : 15 000 km de haies boisées parcourent le bocage, le gisement éolien est l'un des plus riches d'Europe et la quantité annuelle d'ensoleillement convient pour développer l'énergie solaire.

Des perspectives existent aussi avec la production de biomasse.

La filière bois énergie

La valorisation économique du bois issu du bocage favorise l'entretien pérenne et les replantations.

Au travers d'une filière bois énergie, l'exploitation de la ressource est optimisée. Il s'agit d'organiser une filière locale d'approvisionnement avec les agriculteurs, ou en créant des structures spécialisées employant du personnel en insertion.

Des installations individuelles et collectives sont réalisées et d'autres sont en projet.

L'éolien

L'atlas éolien de l'ADEME montre que le potentiel éolien est très favorable sur l'ensemble de l'Isthme du Cotentin et le Bessin. La position péninsulaire de la Manche, les trois façades maritimes et la faible largeur du Cotentin soumettent le territoire à une influence forte des vents. Les vents dominants sont orientés Ouest et Sud-Ouest.

Un guide pratique paysager dans le département de la Manche, et un schéma dans le département du Calvados, publiés par les Conseils Généraux cadrent le développement de ces projets.

A ce titre, le Parc a émis plusieurs recommandations :

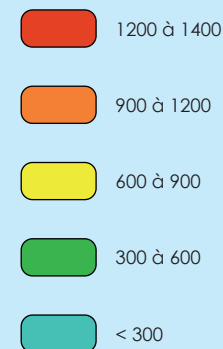
- Retenir prioritairement les zones situées dans les secteurs bocagés les plus éloignés des vallées des marais.
- Retenir des sites qui permettent d'optimiser le développement (12 MW minimum par site).
- Intégrer les aspects paysagers (impact visuel sur les paysages emblématiques, covisibilité des Parcs éoliens entre eux).
- Envisager la mise en place d'une taxe professionnelle partagée concernant l'éolien.

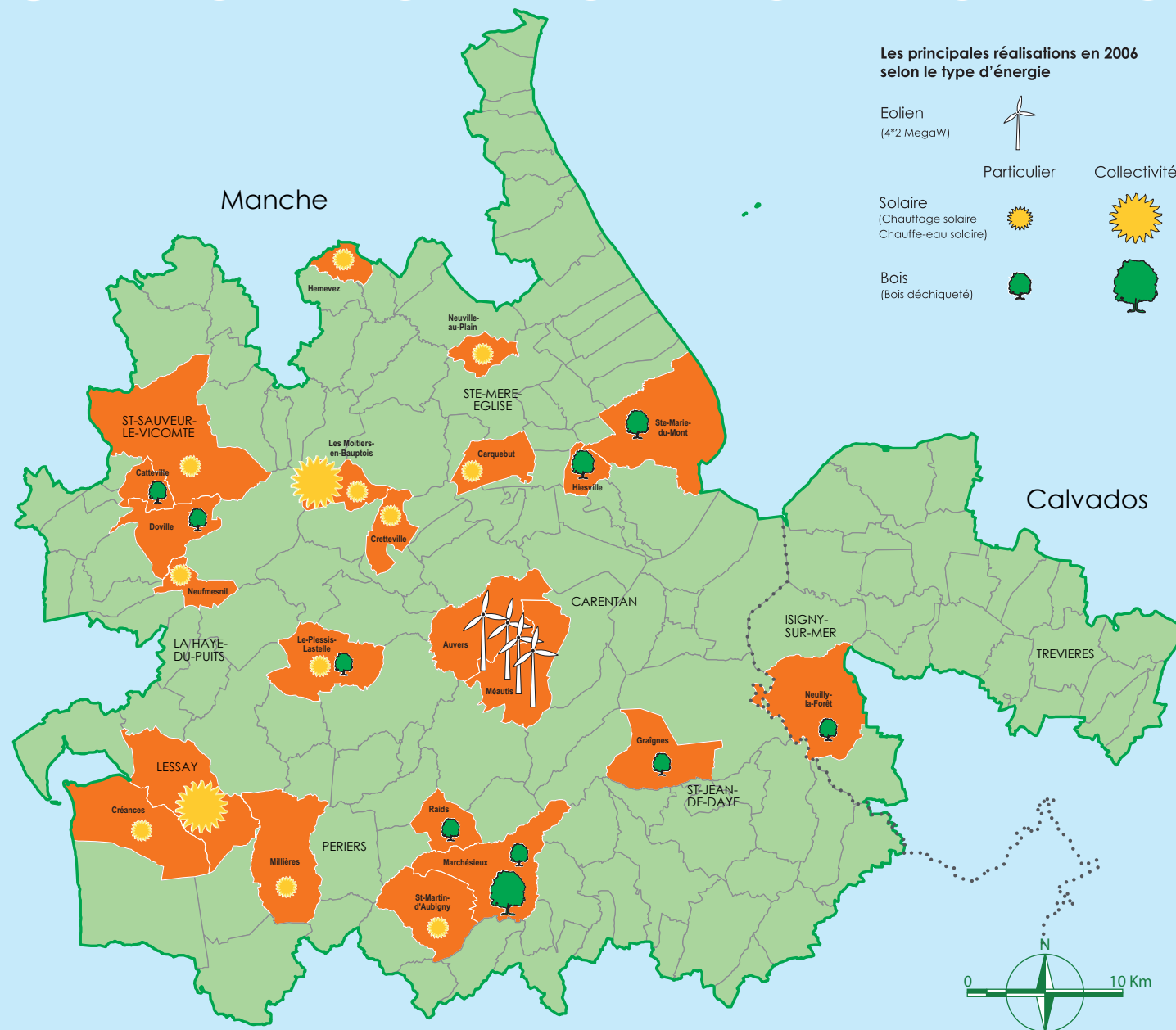
Des démarches sont actuellement animées par le Parc à l'échelle intercommunale pour identifier les sites potentiels et proposer des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

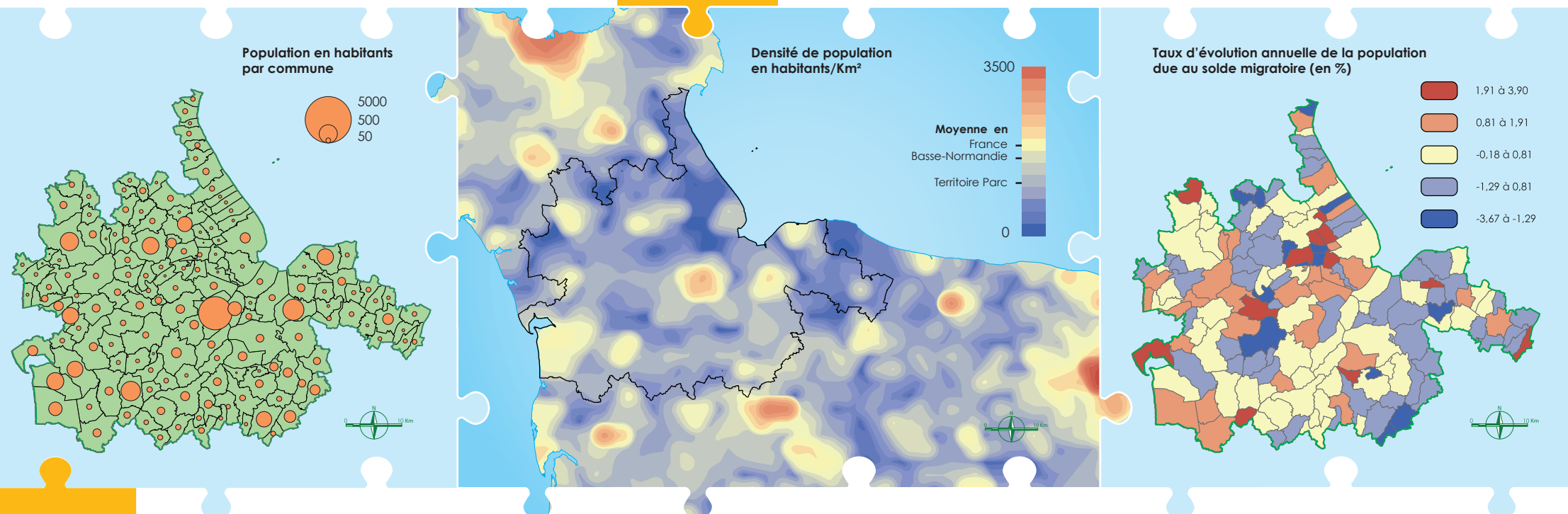
Le solaire

Les installations solaires thermiques se développent mais ce potentiel et celui du solaire photovoltaïque pourraient être mieux exploités.

Valeur d'énergie éolienne annuelle (en kWh/m²/an au niveau 10 m)







Une démographie stable

- Un territoire stable avec de fortes disparités
- Un littoral attractif
- Un coeur de territoire en perte de vitesse ?

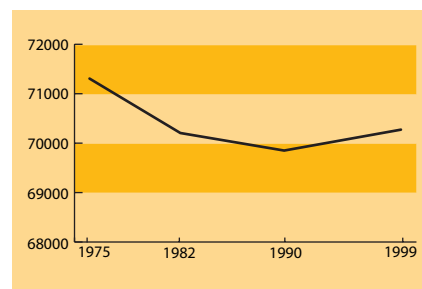
Une population stable

La population du territoire du Parc est stable depuis le recensement de 1990 (+0,07% par an), s'opposant à la baisse des années 1975-1990 (-0,2% par an). Même si l'ensemble du territoire n'est pas encore couvert par le nouveau recensement, les premiers résultats communaux tendent vers ce phénomène.

En 1999, dernier recensement officiel et complet, la population du territoire était de 70 252 habitants, soit 5% de la région Basse-Normandie.

Des inégalités de répartition

La répartition est très disparate sur le territoire du Parc. En effet, il ne compte qu'une commune principale (Carentan, 6340 habitants) et 10 communes secondaires (de 1500 à 3000 habitants).

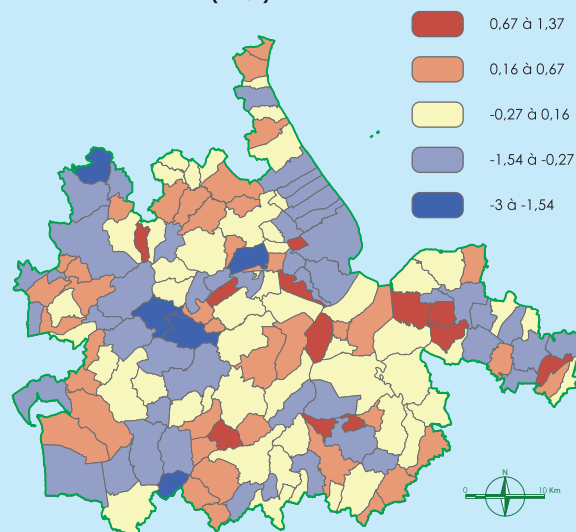


Hormis dans les bourgs centres, et dans les communes limitrophes de Carentan, la densité de population du territoire apparaît très faible avec seulement 47,1 habitants au km². 122 communes se retrouvent sous le seuil des 50 habitants au km². Cette densité est, de loin, bien inférieure à la densité de population de la région Basse-Normandie ou du

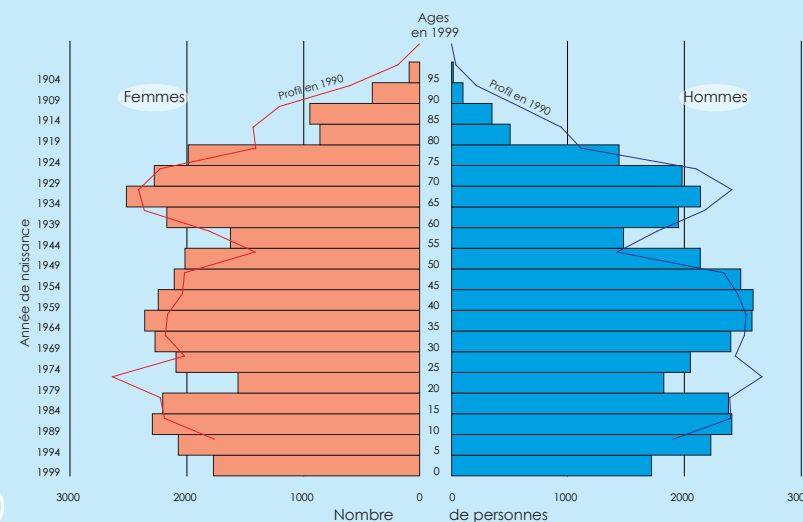
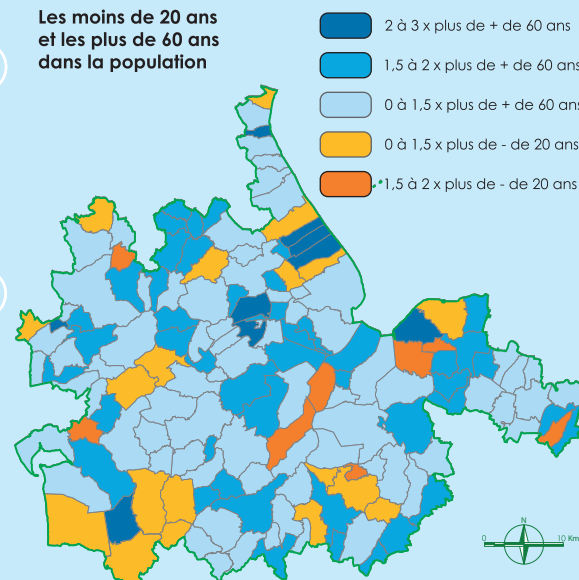
département de la Manche (81 habitants au km²) et de très loin de celle du département du Calvados très proche de la densité française (107 pour 108 habitants au km²).

Selon le seuil de désertification fixé par la DATAR à 30 habitants au km², près de 71 communes du territoire sont sous ce seuil plaçant le Parc, dans les 50% du territoire national concerné par ce phénomène de possible désertification. Pour la DATAR, les raisons principales de la désertification sont notamment le manque d'emplois (plus des trois quarts des emplois se trouvent dans ou à proximité des villes), ainsi que les transformations survenues dans l'agriculture (mécanisation et politique agricole commune).

Taux d'évolution annuelle de la population due au solde naturel (en %)



Les moins de 20 ans et les plus de 60 ans dans la population



Indicateur	Valeur (hab. / km ²)	Nombre de communes concernées
Seuil de désertification	≤ 30	71
Moyenne Parc	≤ 50	123
Moyenne département de la Manche et Région Basse-Normandie	≤ 81	138
Moyenne France	≤ 107	144

• 50 % de la population regroupée dans 20 communes
• 75 % de la population regroupée dans 55 communes

Des faibles évolutions

Entre 1990 et 1999, trois secteurs connaissent une progression légère. Le secteur de Carentan, avec un phénomène de péri-urbanisation de Saint-Hilaire-Petitville à Sainteny, le

secteur de Lessay et sa façade littorale (au contraire de la côte Est) et le secteur de Saint-Mère-Eglise. Les autres secteurs sont stables ou pour la majorité en faible baisse. Bien que certains soient plus marqués par ce phénomène de régression autour de Saint-Sauveur-le-Vicomte, la-Haye-du-Puits, Périers, Moon-sur-Elle et dans le secteur calvadosien.

Une stabilité liée aux migrants

A l'inverse de la Région et du département de la Manche, le territoire du Parc possède un solde naturel négatif mais un solde migratoire positif. Ce déficit naturel est ainsi compensé par l'afflux de nouveaux migrants (même si le taux et la taille des nouveaux ménages tend à diminuer depuis 1990). Néanmoins, des secteurs ruraux au cœur du territoire

connaissent des soldes très négatifs (Saint-Jores) ou très positifs (Osmanville). Sur la façade littorale, l'arrivée de nouveaux migrants âgés favorise le solde migratoire mais baisse dans le même temps le solde naturel (taux de mortalité plus prononcé, les décès pouvant l'emporter sur les naissances comme sur la côte Est.

Un vieillissement de la population prononcé

Le territoire du Parc n'est pas épargné par le vieillissement général de la population française (recul du taux de natalité, augmentation de l'espérance de vie). Il est même plus marqué sur le territoire du Parc que sur la Région, les plus de 60 ans étant plus nombreux que les moins de 20 ans (de 1,06 en 1990 à 0,87 en 1999). Les secteurs les plus vieillissants se trouvent

au cœur de territoire rural (Sainte-Mère-Eglise, Saint-Jean-de-Daye, Périers) et le long des franges littorales ou l'ensemble des ces communes possède des parts de seniors très supérieures au reste du territoire.

Les villes étant très attractives auprès des populations jeunes en recherche de services, d'offres de formation ou d'emploi, le territoire du Parc est marqué par un déficit symptomatique de sa classe d'âge des 20 – 29 ans.

Un territoire en déséquilibre

Des ménages aux revenus faibles

Le montant moyen du revenu imposable sur le territoire augmente très légèrement entre 2001 et 2003, il est passé en 2003 à 12318€ contre 11359€ en 2001. Ce montant est nettement inférieur aux moyennes régionales (14289€ en 2003) ou départementales (13828€ pour la Manche et 14978€ pour le Calvados), plaçant les ménages du territoire dans une catégorie aux faibles ressources. L'analyse de la répartition des revenus confirme le vieillissement du territoire puisque la part des retraites et des pensions représentent maintenant près de 36% des revenus (tendance régionale). Dans les secteurs de Carentan et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, plus de 28% des ménages bénéficient d'allocations de type CAF ou MSA, auxquels on pourrait ajouter les secteurs de Lessay, Périers, Montebourg et Quettehou qui possèdent également un pourcentage assez important d'allocataires (entre 22 et 28%).

Une population active stable

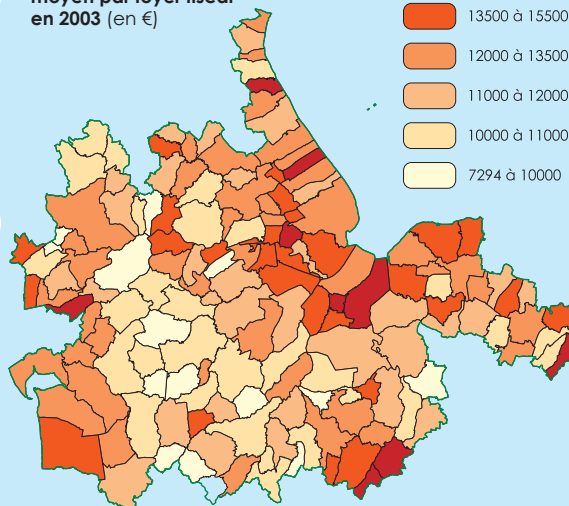
Entre 1990 et 1999, la population active est stable sur le territoire (28977 en 1990 pour 29010 en

1999). Les actifs sont regroupés autour des pôles d'emploi que composent les communes offrant plus de 1000 actifs comme Isigny-sur-Mer, Périers ou Saint-Sauveur-le-Vicomte. Mais aussi sur des communes comptant moins de 1000 actifs telles Lessay, Sainte-Mère-Eglise, La-Haye-du-Puits mais aussi des communes comme Créances, Picauville ou Grandcamp-Maisy. Carentan, apparaît une nouvelle fois comme un pôle majeur, avec 2700 actifs présents. L'influence des villes de Coutances et surtout de Saint-Lô se ressent, on constate en effet une concentration plus forte des actifs au sud du territoire.

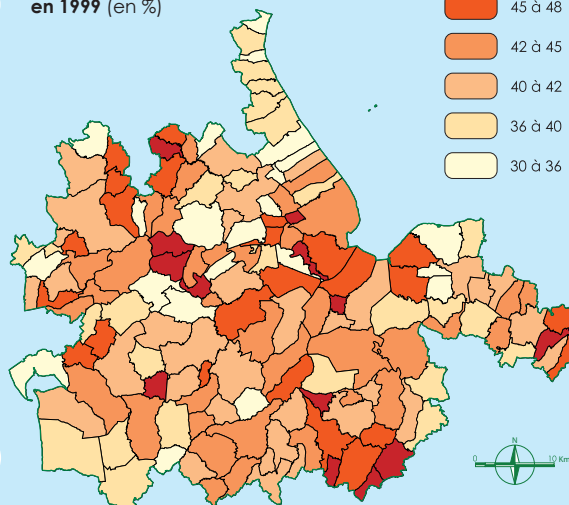
Des actifs sur les routes

En 1999, 61% des actifs du Parc ayant un emploi, quittent quotidiennement leur commune de résidence pour se rendre sur leur lieu de travail. Le nombre de déplacements "domicile-travail" est en hausse constante depuis le recensement de 1982 sur l'ensemble du territoire, tout comme au niveau national. Cette tendance est accompagnée à la hausse par l'allongement des distances de trajets. Ainsi, un actif parcourait 11 km en 1990 pour près de 13 km en 1999.

Revenus imposables moyen par foyer fiscal en 2003 (en €)

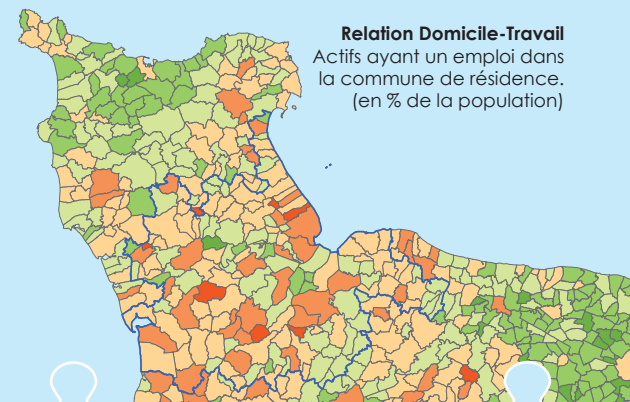


Part de la population active dans la population totale en 1999 (en %)

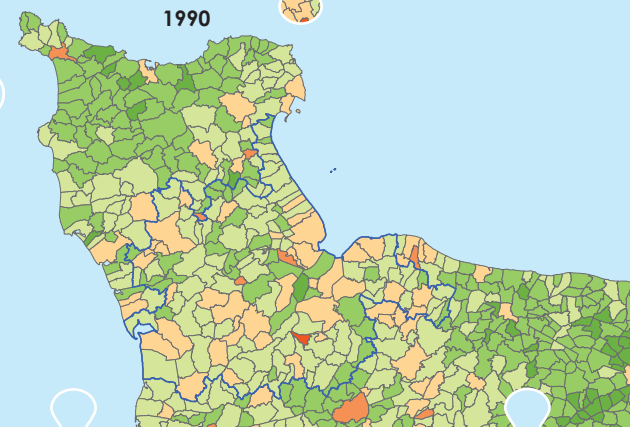


1982

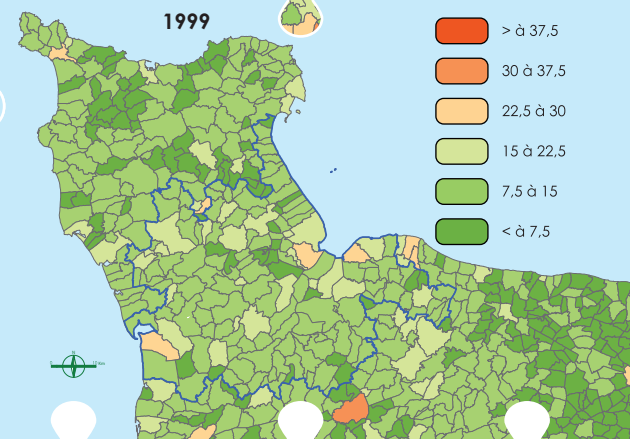
Relation Domicile-Travail
Actifs ayant un emploi dans la commune de résidence.
(en % de la population)



1990



1999



D'une manière générale, l'activité économique a tendance à se concentrer autour des agglomérations et ceci au détriment des secteurs ruraux, signe d'un déclin du monde agricole en terme d'emploi non compensés par les autres activités dans le monde rural. Seuls les pôles structurants, ensemble des bourgs-centres, et quelques communes à la marge (Grandcamps-Maisy, Créances, Picauville ou Baupré) ont pu conserver plus de 49% des actifs ayant un emploi dans leur commune de résidence.

Des emplois à faible qualification

La répartition des Catégories Socioprofessionnelles (CSP) sur le territoire du Parc est assez hétérogène tant dans l'espace qu'en terme d'effectif.

Le Parc se présente comme un territoire à dominante d'emploi à faible qualification. Ouvriers et employés regroupent 64% des actifs occupés en 1999. On trouve ainsi 27% d'employés et 37% d'ouvriers formant la classe la plus représentée, chiffre supérieur à celui de la Basse-Normandie (35%). Les agriculteurs ne représentent plus que 10% des actifs occupés, l'INSEE distingue les chefs d'exploitation, classés dans cette catégorie et les salariés agricoles classés dans la catégorie des ouvriers.

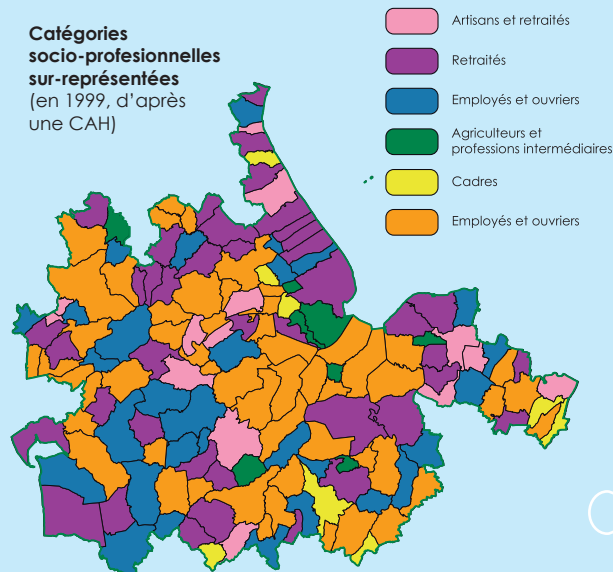
A l'inverse, les cadres ne représentent que 4% des actifs occupés. Ils sont sur-représentés dans seulement 8 communes. Alors que les ouvriers sont particulièrement présents dans 80 communes : dans 53 communes pour la classe ouvriers et employées et dans 27 pour agriculteurs et ouvriers.

Une réalité, des retraités sur le littoral

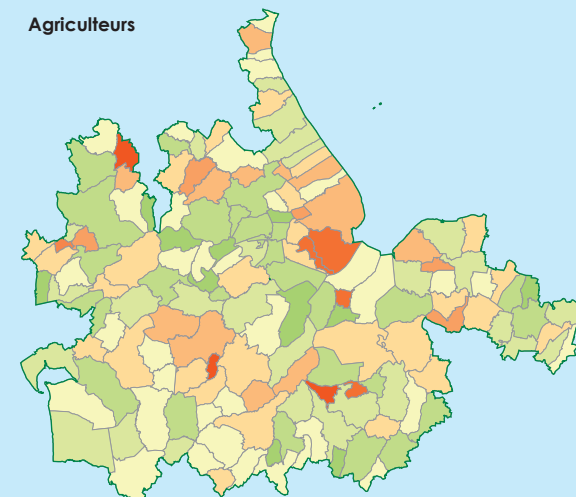
Le secteur littoral de la côte Est fait un peu exception à la prépondérance des ouvriers, ici supplantés par les retraités. Cette catégorie se spatialise logiquement sur la frange littorale, de manière forte dans le secteur du Bessin et au nord-ouest du canton de Sainte-Mère-Eglise (41 communes). En dernier lieu, elle s'associe souvent avec la catégorie socio-professionnelle des artisans (12 communes). La dynamique des nouveaux migrants retraités aux revenus importants à la recherche d'un cadre de vie dynamise le territoire et peut apparaître comme porteuse d'opportunités pour le futur.

- Prépondérance des emplois faiblement qualifiés
- Corrélation retraités, migrants et revenus importants
- Des ménages aux faibles revenus

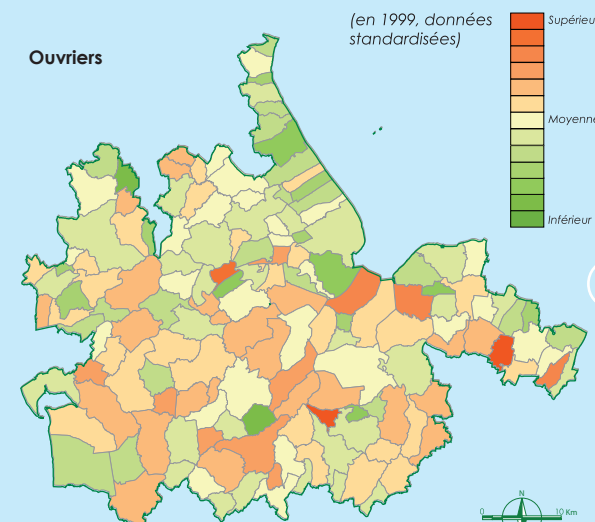
Catégories socio-professionnelles sur-représentées
(en 1999, d'après une CAH)



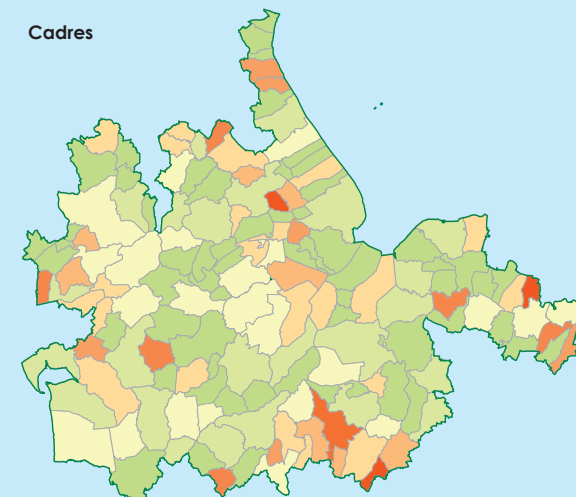
Agriculteurs



Ouvriers



Cadres



Le littoral : un nouveau mode de vie

- Une pression urbanistique sur le littoral
- Une tendance "Travailler en ville, vivre à la campagne"
- Un déficit de logement locatif sociaux

Une reprise de la construction individuelle

La dynamique de l'habitat se caractérise par une stabilité des résidences principales qui représentent plus de trois quarts du parc existant (36 099 logements en 1999) et qui s'inscrit dans une tendance régionale. L'essor du parc de logement est récent, après une période de baisse de production de nouveaux logements jusqu'en 1999, la construction retrouve son niveau des années 90 avec un rythme de 350 logements commencés annuellement. Ce chiffre cache des disparités territoriales puisque cette production est concentrée sur la côte Ouest, Carentan et certains bourg-centres.

Une concentration des résidences secondaires sur le littoral

Le littoral, qui concentre la part la plus importante des résidences secondaires, connaît également comme sur le reste de la région une forte attraction qui entraîne une pression foncière et une tendance à l'augmentation des prix de l'immobilier. Toutefois, une frange de petites communes intérieures (un axe Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sauveur-Lendelin) présente une faible attractivité qui sur le long terme peut entraîner une dévitalisation globale de cette zone.

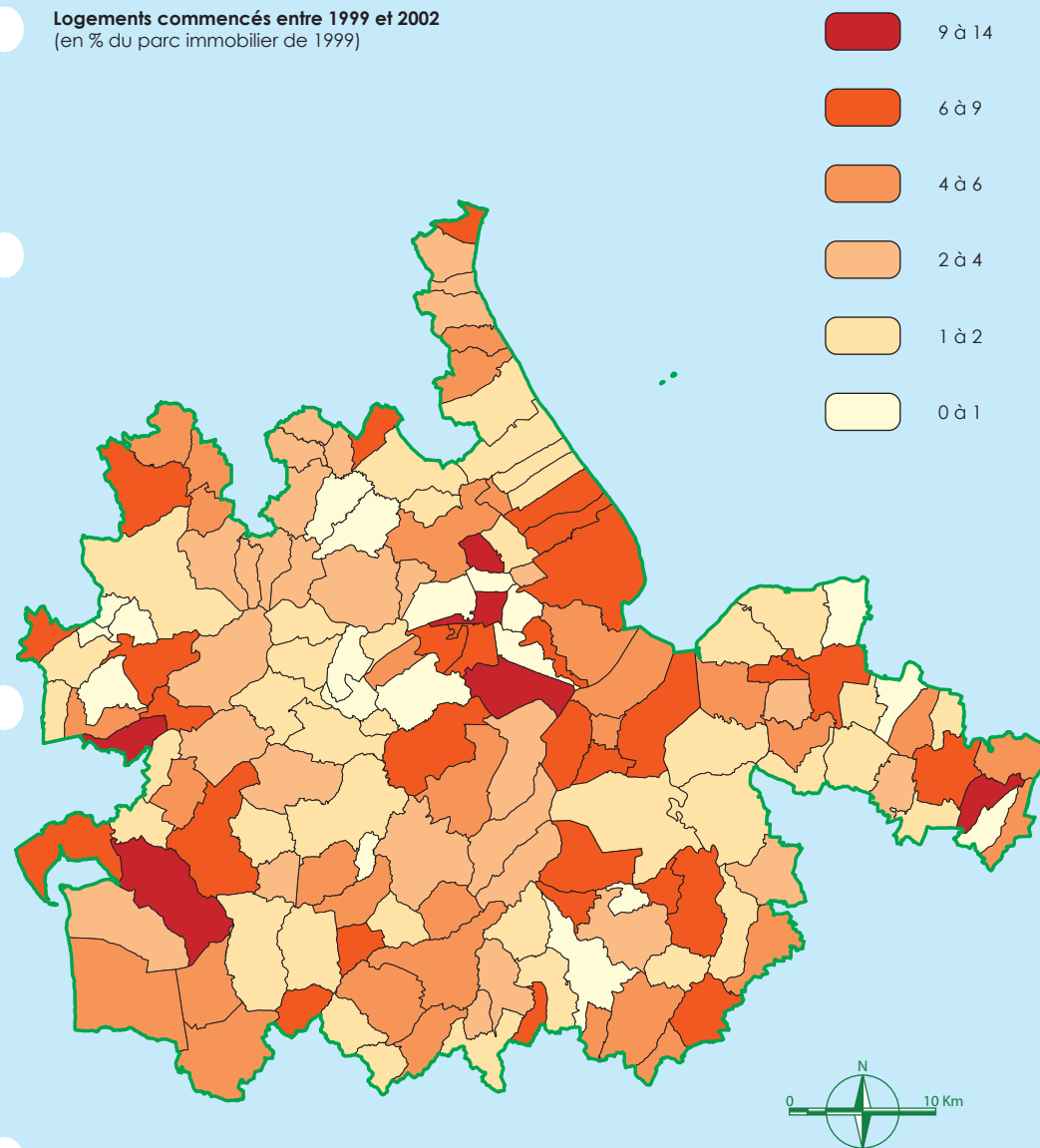
Un parc de logement individuel ancien et en propriété

En parallèle, le parc de résidences principales est détenu en propriété pour les deux tiers. Ce pourcentage s'inscrit dans la tendance régionale en milieu rural. La conséquence est que le parc locatif est limité, et le locatif social se concentre sur une dizaine de pôles du territoire.

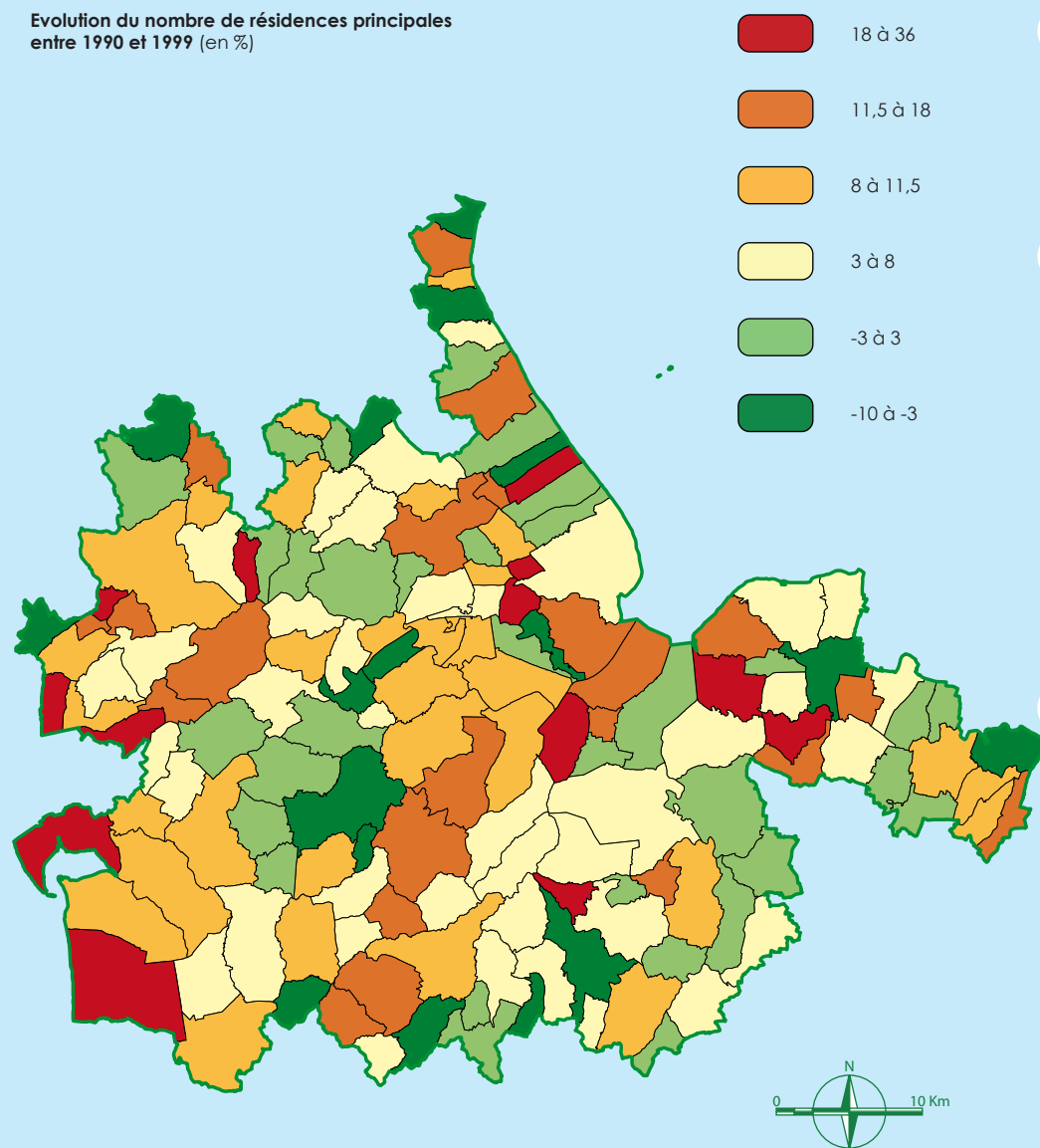
L'enjeu de l'habitat pour la vitalité du territoire est une réalité. Les collectivités se sont largement mobilisées sur ce thème au travers des OPAH, du développement de l'offre foncière et du locatif social.

Bien que les esprits collectifs ont été marqués ces dernières années par le mouvement d'acquisitions étrangères, la réalité des chiffres (SAFER 2005) démontrent que le territoire s'inscrit dans une tendance régionale à l'exception du secteur de Saint-Sauveur-le-Vicomte qui semble le plus prisé du Parc.

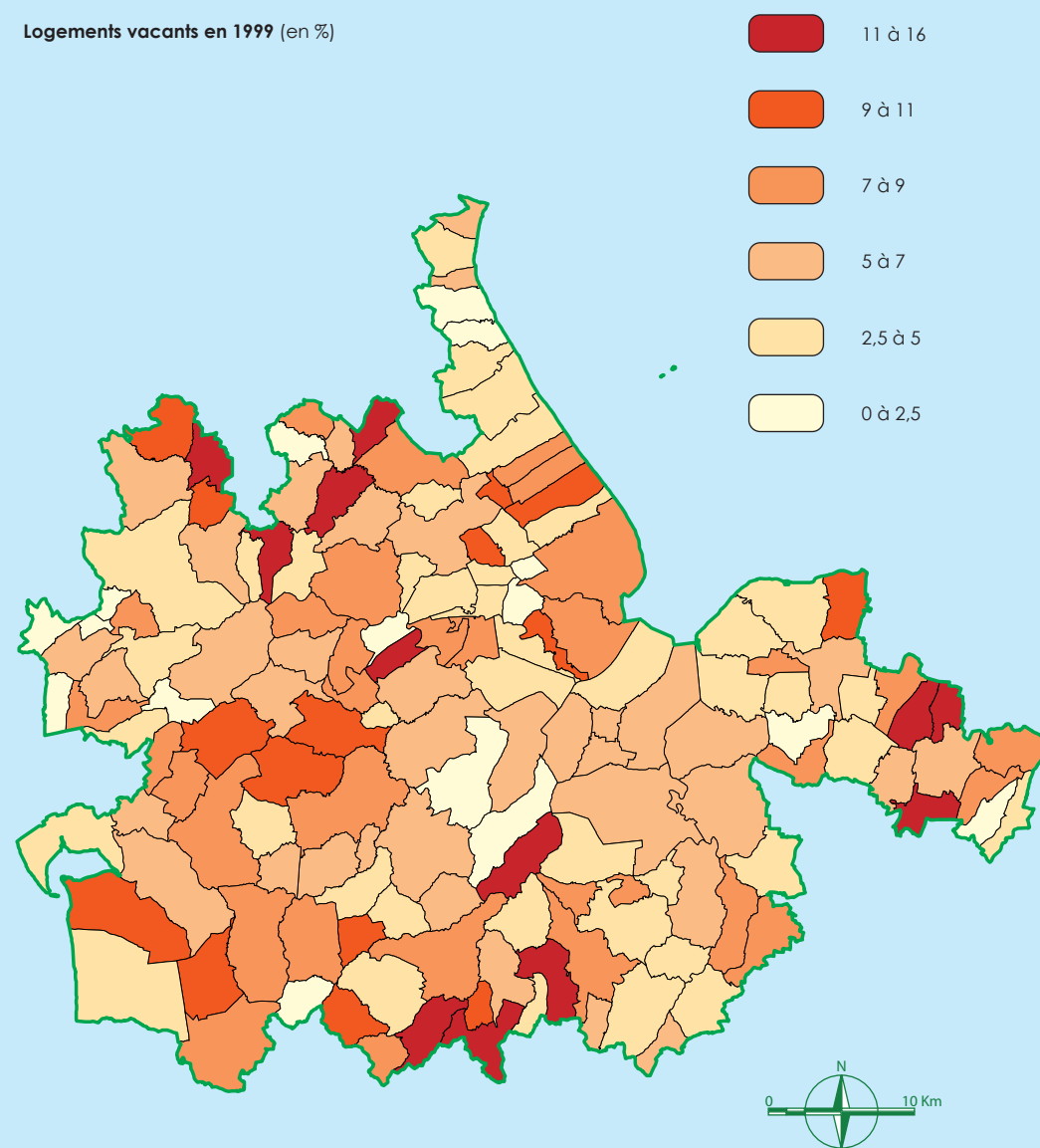
Logements commencés entre 1999 et 2002
(en % du parc immobilier de 1999)



Evolution du nombre de résidences principales
entre 1990 et 1999 (en %)



Logements vacants en 1999 (en %)



Le contexte scolaire

- 100 écoles primaires et maternelles,
- 310 classes
- 55 communes avec au moins une école
- 37% des classes en RPI

Etat des lieux

La population scolaire du Parc représente environ 7500 élèves pour le premier degré répartis sur 100 écoles primaires et maternelles. S'y ajoute 11 collèges, 1 lycée d'enseignement général, 1 lycée agricole spécialisé dans les formations agricoles et agro-alimentaire et une Maison Familiale Rurale.

55 communes possèdent encore au moins une école, correspondant à 310 classes, dont 37% dans le cadre de RPI. Depuis 1998, 6 communes ont perdu leur école : Brévands, Denville, Les Champs-de-Losque, Montmartin-en-Graignes, Rauville-la-Place et Saint-Marcouf.

L'équipement informatique et documentaire (Bibliothèque Centre Documentaire, BCD) présente des disparités importantes entre les secteurs, il est souvent en deçà des besoins. Sur le secteur de la circonscription de Valognes l'équipement informatique est bon, sur le secteur de la circonscription de Bayeux la situation est jugée correcte du point de vue des BCD. L'utilisation des BCD est cependant rendue difficile dans le cas des RPI éclatés car elles sont localisées dans une seule école.

Dynamique

Les secteurs du sud du Parc sont en développement (zones d'influence de Saint-Lô - Marigny). Une nouvelle classe a été ouverte sur le RPI Le Hommet-Le Dezert en 2004. Le secteur de Saint-Jean-de-Daye-Saint-Fromond bénéficie probablement de l'attraction liée à l'aménagement de l'axe routier Saint-Lô-Carentan, celui de Trévières

de la proximité de Bayeux. Le secteur compris dans la circonscription de Valognes est stable (l'influence de l'agglomération Cherbourgeoise ne se fait pas sentir) ainsi que celui sur celle de Coutances.

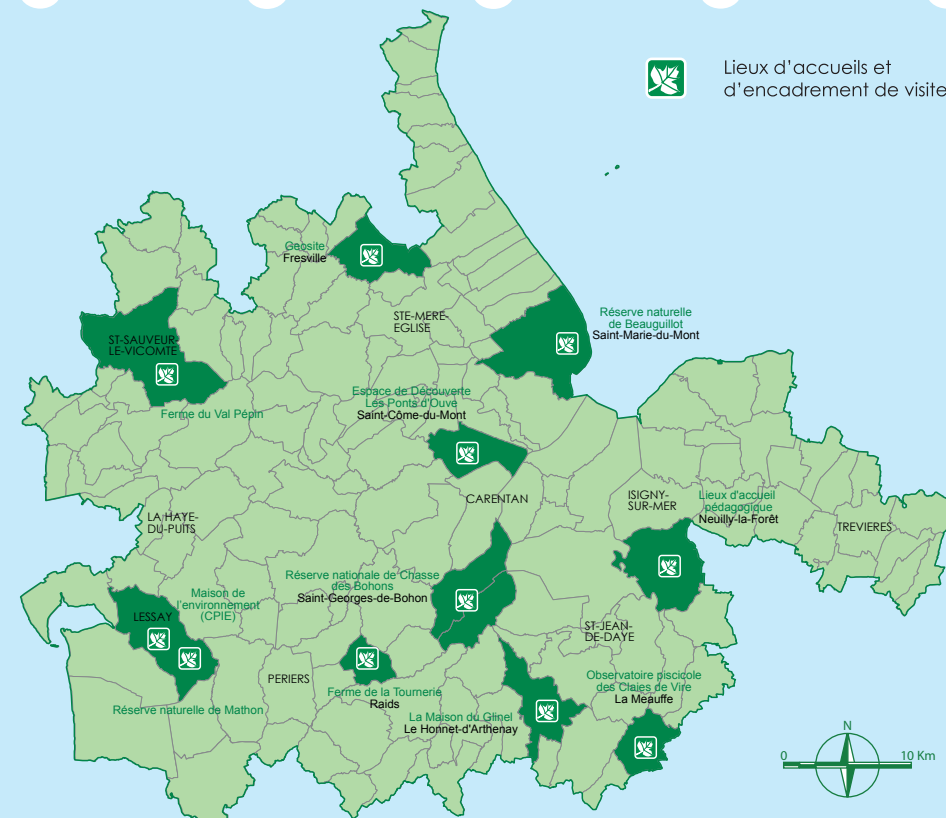
D'une manière générale, un renouvellement important de la population enseignante est à attendre compte tenu de la classe d'âge du baby-boom arrivant à la retraite. Au delà de ce phénomène, les écoles les plus petites et les plus isolées présentent un mouvement important des enseignants, notamment sur les secteurs correspondant au centre du Parc.

Le transfert de compétences vers les EPCI, situation au 31 août 2006

En 2006, les Communautés de Communes compétentes en matière scolaire sont : Montebourg, Sainte-Mère-Eglise, Val d'Ouve, Isigny-Grancamp et Trévières. Elles assument donc la responsabilité des équipements scolaires et de leur fonctionnement.

Le réseau de découverte de l'environnement

Les structures intervenant en matière de découverte de l'environnement sont variées sur le territoire du Parc : Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement du Cotentin (CPIE), Centre d'Initiation à l'Ecocitoyenneté (CIEC), réserve naturelle de Beauguillot et de Mathon, Fédération des chasseurs de la Manche, Fédération des pêcheurs de la Manche et l'équipe des Pont d'Ouve (site du Parc). Ces structures interviennent en priorité sur le champ du patrimoine naturel, des paysages et des activités humaines.



Deux autres structures, les Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin et du Pays de Coutances, sont spécialisées dans la découverte du patrimoine historique et culturel.

Ces structures développent des animations en s'appuyant notamment sur l'existence d'un réseau de sites et sentiers de découverte aménagés par le Parc et les collectivités locales. Elles utilisent ou gèrent aussi directement des équipements adaptés à l'accueil du public. L'offre d'encadrement est variée : sorties grand-

public, accompagnement de projets pédagogiques, formations spécifiques, etc. Deux exploitants agricoles développent un accueil structuré de découverte de l'agriculture comme outil de gestion de l'espace.

Sur le territoire du Parc, l'offre de découverte est ainsi multiple, tant du point de vue des thèmes abordés que de la nature des acteurs et des lieux ouverts au public. D'autres lieux ou opérateurs peuvent ponctuellement compléter cette offre.

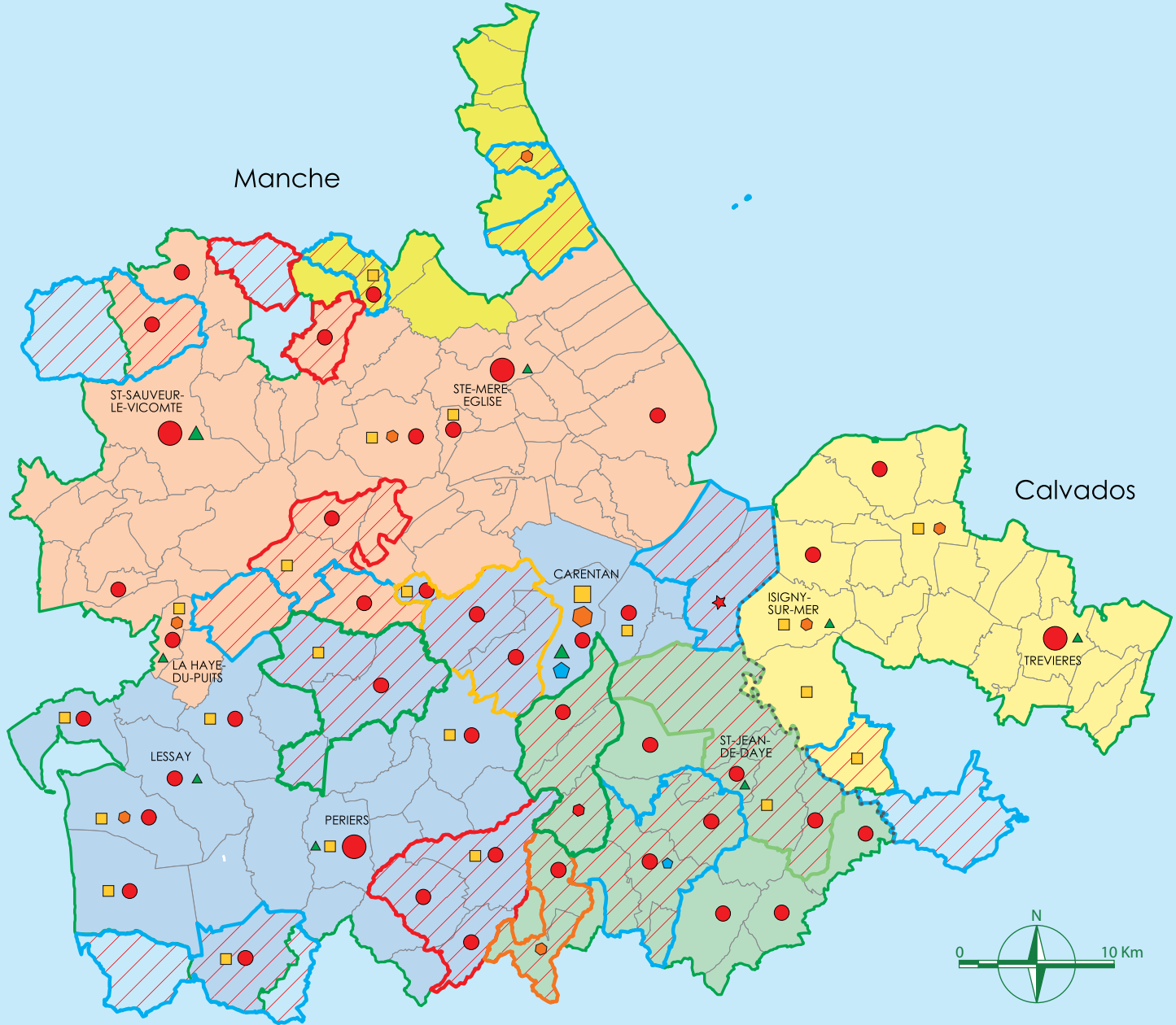
Circonscriptions

- Cherbourg Est-Val de Saire
- Valognes
- Coutances
- Saint-Lô III
- Bayeux

Etablissements scolaires

Regroupement Pédagogiques Intercommunal (RPI)

Nombre d'établissements	1	2	3
Classe unique	★		
Ecole maternelle (de la petite à la grande section)	■	■	
Ecole élémentaire (du CP au CM2)	■	■	■
Ecole primaire (de la petite section au CM2)	●	●	●
Collège	▲	▲	
Lycée	◆	◆	





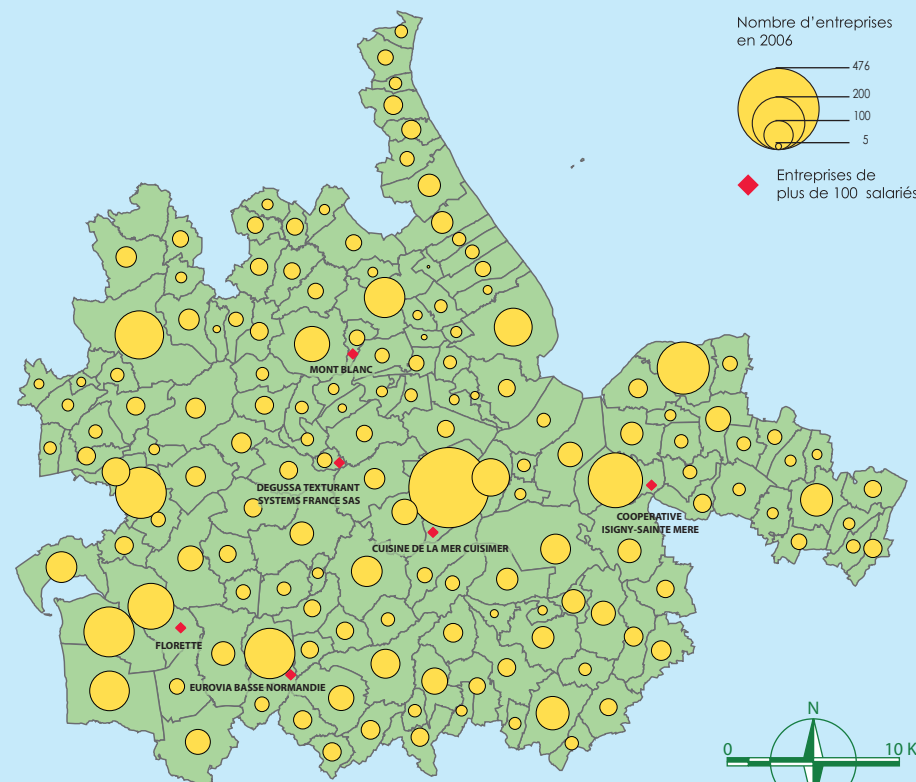
Un maillage dense de petites entreprises

90 % des petites entreprises ont moins de 10 salariés

Une industrie tournée vers l'agro-alimentaire

L'économie du Parc repose essentiellement sur l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. Trois entreprises sont les fers de lance de cette industrie. Tout d'abord l'Union des coopératives laitières Isigny-Sainte-

Mère (400 salariés) avec deux sites de production à Isigny-sur-Mer et Chef-du-Pont pour la transformation des produits laitiers (AOC), Florette à Lessay (600 salariés) pour le conditionnement de légumes prêt à l'emploi en quatrième gamme et Cuisimer (250 salariés) pour la transformation de produit de la mer.



L'industrie ne repose pas seulement sur ces trois entreprises, mais également sur un maillage de PME dynamiques et diversifiées sur la conchyliculture et les produits maraîchers. En parallèle, le territoire dispose d'un maillage dense de petites entreprises dont deux tiers d'entre elles n'emploient aucun salarié.

Le tissu économique va être confronté comme le reste de la région à un départ important des chefs d'entreprises dans les 5 années à venir.



Un territoire d'ouvriers et d'employés

- Des emplois salariés privés en baisse dans les secteurs traditionnels
- Montée en puissance du secteur de l'artisanat

Des emplois peu qualifiés

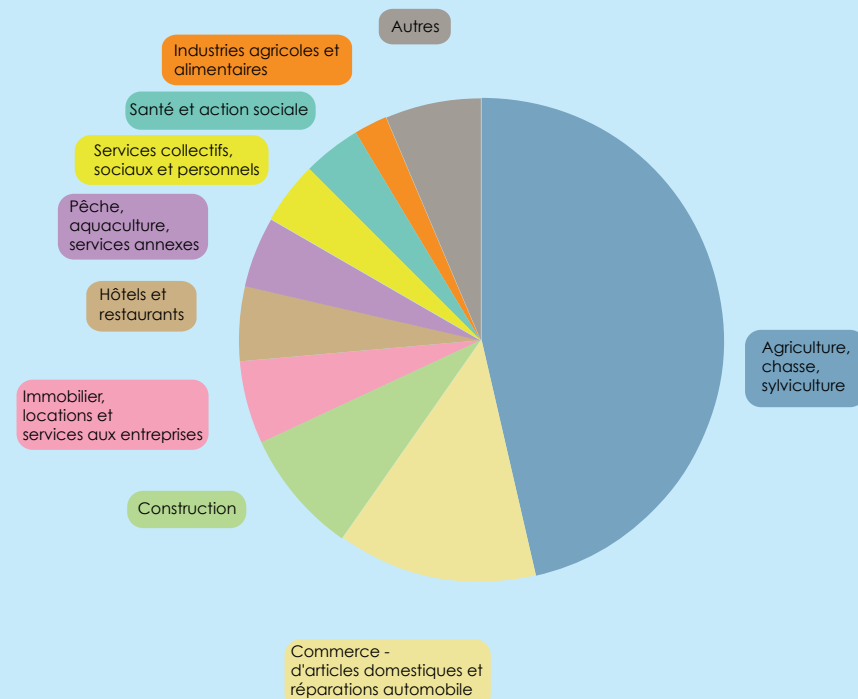
La population salariée du secteur privé sur le territoire du Parc se trouve dans les secteurs traditionnels du commerce et de la construction pour plus d'un tiers des emplois. Généralement, se sont des emplois d'ouvriers qualifiés ou d'employés avec des niveaux de salaires modestes.

Ces deux secteurs connaissent une progression de plus de 10% des effectifs salariés sur la période 1998 - 2003.

Des pertes d'effectifs importantes dans l'industrie laitière

Le troisième grand pourvoyeur d'emplois est l'agro-alimentaire avec une présence

Répartition des entreprises en 2003

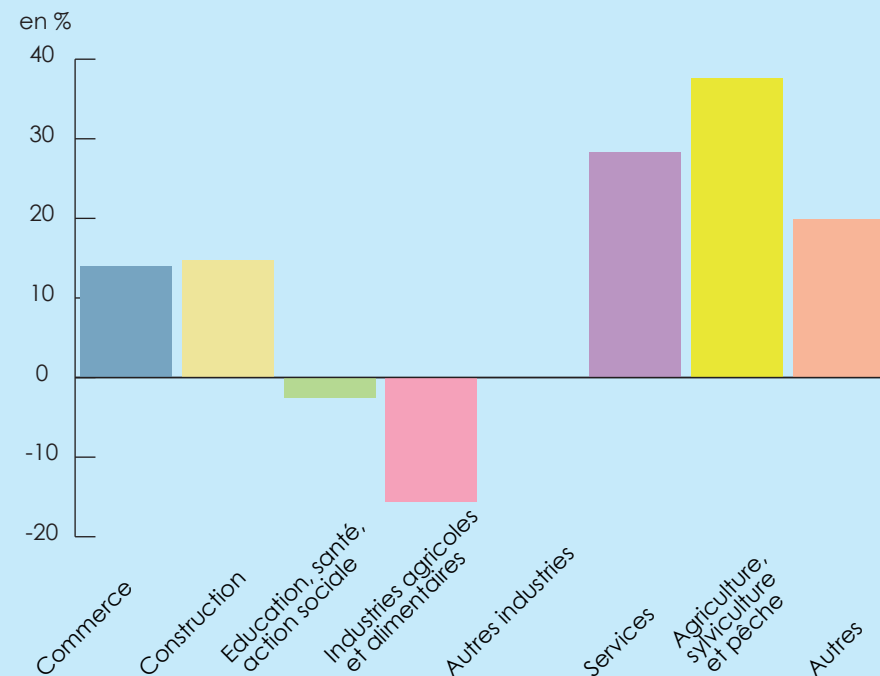
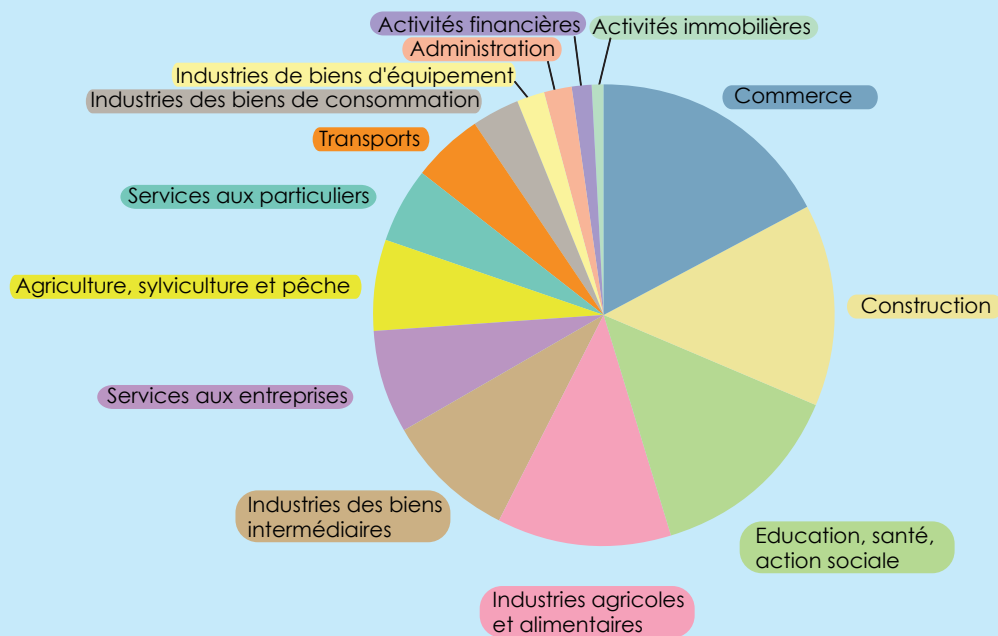


des entreprises laitières (1000 emplois), la transformation des légumes et autres produits du terroir.

Ce secteur identitaire du bassin d'emploi est réputé au travers de ses nombreux signes de qualité. Néanmoins, il connaît une baisse régulière des effectifs depuis 1975. Cette perte d'emplois est liée en grande

partie aux importantes restructurations de la filière laitière qui a vu fermer de nombreux sites de transformation.

A titre d'exemple, sur la période 2003 - 2006 le territoire a vu l'arrêt des deux sites de production sur les communes des Veyr et d'Isigny-sur-Mer du groupe Lactalis.



Les autres secteurs d'emplois sont à l'image du tissu économique avec un maillage dense de petites entreprises.

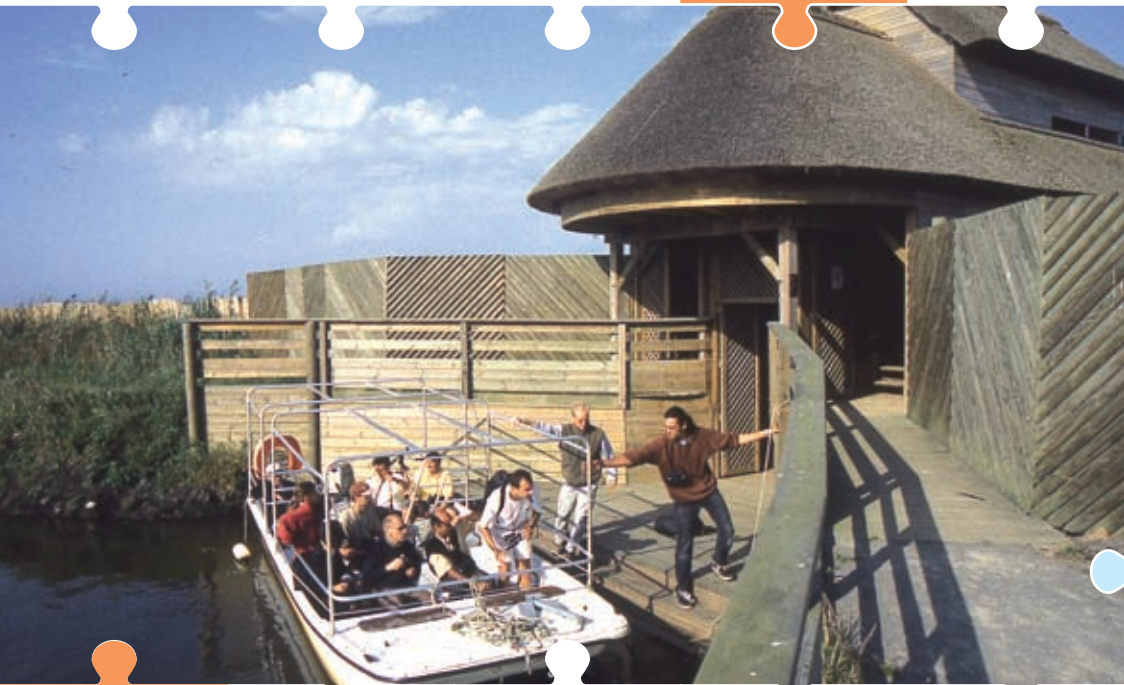
L'artisanat, principal pourvoyeur d'emplois

L'artisanat, malgré une situation économique morose, continue de se développer et de créer des emplois, de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

La taille des entreprises (4,2 salariés en Basse-Normandie) et de l'effectif (50% des entreprises ont entre 1 et 10 salariés principalement dans les secteurs du bâtiment et de l'alimentation en milieu rural) permettent de disposer d'emplois de proximité avec un risque faible de délocalisation.

Ces emplois se caractérisent par un niveau de formation modeste avec une dominante de salariés de niveau V (CAP, BEP).

Malgré une progression avérée du niveau de formation depuis 1994, on constate une migration des jeunes qualifiés vers les centres urbains faute de débouchés dans le tissu économique local.



Tourisme : un secteur économique à part entière

Le Parc ne constitue pas une destination exclusive car sa notoriété reste modeste, mais l'étiquette "Parc" est un attrait réel.

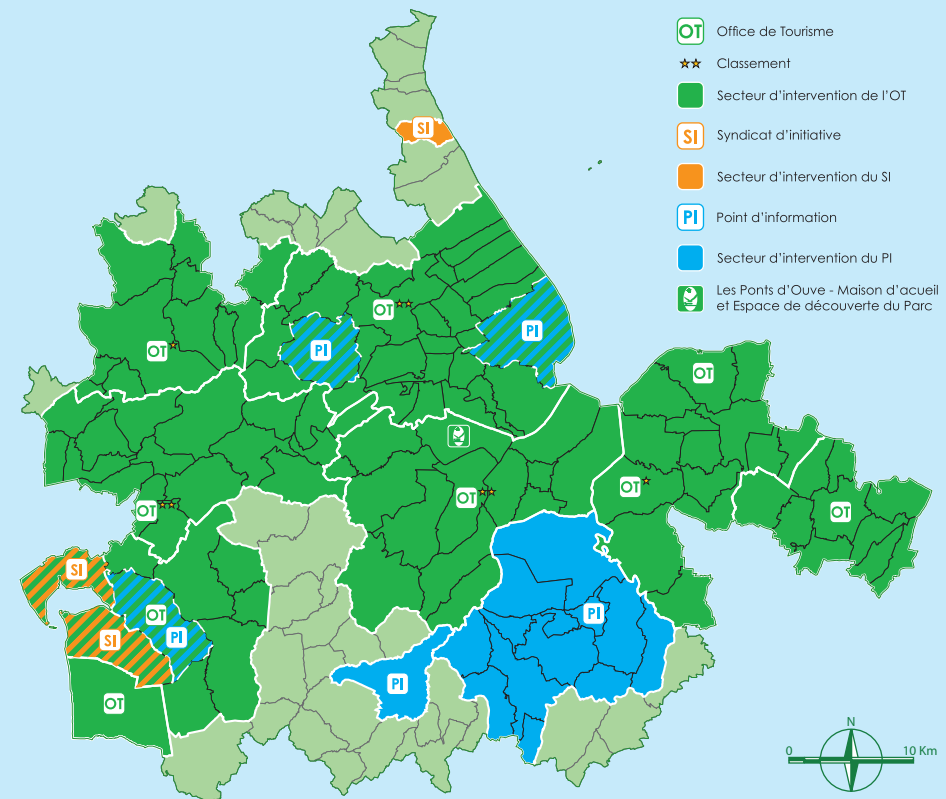
Une fréquentation touristique nuancée

Les nuances du phénomène touristique se dessinent clairement sur le territoire du Parc sous l'influence de plusieurs facteurs majeurs.

D'une part, l'attractivité habituelle des franges littorales Est et Ouest. D'autre part, le poids toujours considérable du tourisme de mémoire sur la côte Est du Parc (Utah Beach : environ 220 000 entrées annuelles pour les 2 musées de Sainte-Mère-Eglise et Sainte-Marie-du-Mont)

et au-delà vers Arromanches (Omaha Beach : 1 million de visiteurs par an à la Pointe du Hoc). Enfin, l'attraction plus ou moins forte de certains hauts lieux touristiques en périphérie du territoire : le Mont-Saint-Michel, Cherbourg, Bayeux, Caen, Saint-Lô, etc.

Globalement, le Parc ne constitue pas une destination touristique exclusive car sa notoriété reste encore modeste. Toutefois, l'étiquette "Parc naturel régional" est un attrait réel pour les clientèles.



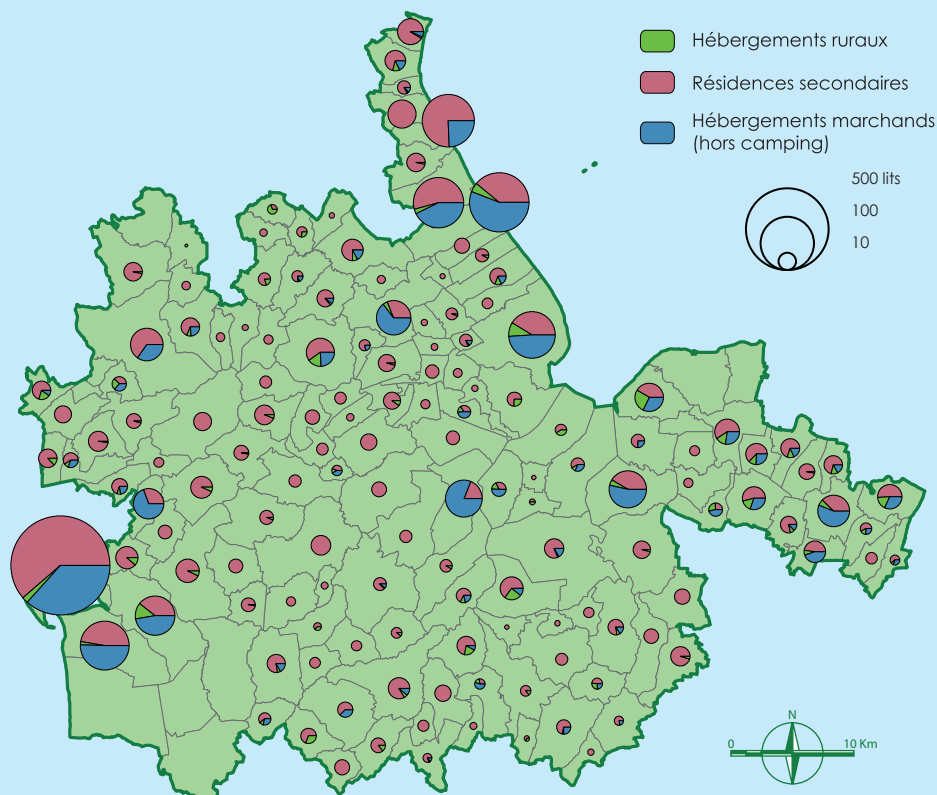
Une clientèle française

Le territoire du Parc, à l'instar des deux départements Manche et Calvados, accueille principalement une clientèle individuelle et française (avant tout de Normandie et du Bassin Parisien). Concernant la clientèle étrangère, toujours à majorité anglo-saxonne, une tendance profonde depuis quelques années place les visiteurs nord européens comme une cible incontournable, d'autant que cette clientèle semble être

particulièrement sensible à l'offre du Parc et ses valeurs.

Une offre contrastée

Les équipements touristiques (sites et lieux de visites, hébergements, résidences secondaires, campings) sont principalement concentrés sur les deux façades littorales du Parc et l'agglomération formée par Carentan et Isigny-sur-Mer. L'intérieur du Parc bénéficie dans une certaine mesure de l'impact des

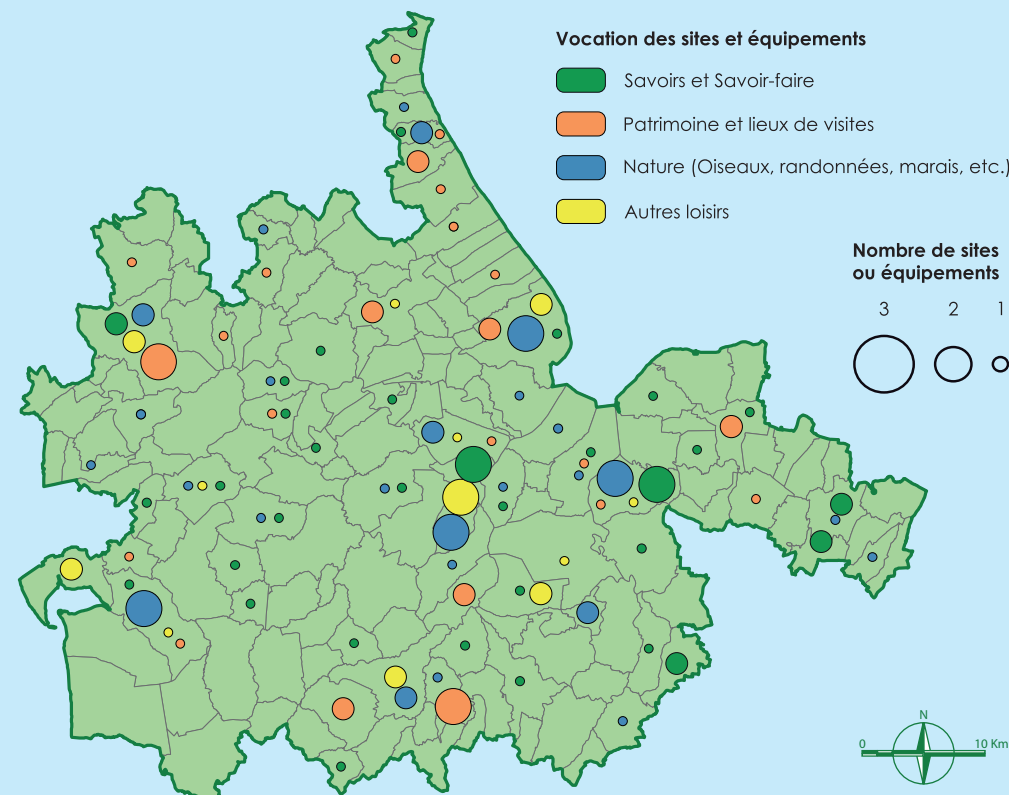


zones littorales et du thème "Débarquement" pour relever ses taux de fréquentation d'hébergements mais demeure néanmoins en net retrait (taux d'occupation dans l'hôtellerie traditionnelle de 43,5% en zone rurale nord et de 49,2% en zone littorale nord et centre (Observatoire du Tourisme Manche, 2005)).

Au-delà de ces grandes tendances, la demande en tourisme vert et en randonnée est forte dans les Offices du Tourisme et on constate une progression régulière de la

fréquentation des équipements de découverte des marais (en 2005, le site des Ponts d'Ouve et les deux promenades fluviales sur la Douve et la Taute ont accueilli près de 32000 visiteurs payants).

Si la création d'hébergements ruraux progresse régulièrement, souvent dans le cadre d'une diversification d'activités des porteurs de projets, les reprises d'établissements dans l'hôtellerie classique sont très limitées. Parallèlement, le Parc présente une carence



en équipements d'hébergement-restauration de grande capacité pouvant recevoir des groupes et équipements haut de gamme.

Un secteur aux multiples acteurs

Enfin, le secteur du tourisme voit graviter une multitude d'acteurs institutionnels auxquels le Parc vient se joindre : Comité Régional du Tourisme, Comités Départementaux du Tourisme, Pays d'Accueil Touristiques, Pays d'Art et d'Histoire, sans compter l'émergence

des structures intercommunales qui se dotent peu à peu de personnel qualifié et de structures d'accueil et d'animation.

Une offre d'accueil et de découverte spécifique

L'offre traditionnelle

Le territoire du Parc profite évidemment du tourisme de mémoire et de ses nombreux espaces historiques liés à la bataille de Normandie. La façade littorale de la côte Est ou Ouest complète les atouts du territoire. Néanmoins, des lieux de visites ou espaces patrimoniaux culturels et historiques, aux lieux de valorisation des saveurs du terroir ou aux savoir-faire locaux, le territoire du Parc dispose d'une offre touristique traditionnelle étoffée et variée.

Un atout Parc, l'offre de découverte

Situé à proximité de lieux d'exceptions emblématiques du patrimoine local ou des points d'observations remarquables (points hauts, belvédères, etc.), 15 sites de découvertes jalonnent le territoire. 18 sentiers d'interprétation, intégrés au réseau des circuits de randonnées traditionnels, complètent cette spécificité de l'offre "Parc". L'ensemble de ces sentiers, agrémentés de stations bornes ou panneaux, apportent une grille de lecture et de compréhension du patrimoine naturel, paysager ou culturel pour finalement valoriser ce territoire et interpeller le visiteur de ses nombreuses richesses discrètes ou méconnues.

Les Ponts d'Ouve, une maison d'accueil et un espace de découverte privilégié du Parc

Equipeurment Parc, ce site accueille en moyenne 20 000 visiteurs par an. Outre sa fonction d'information et d'animation du territoire (expositions, événements thématiques), il est situé sur un axe de migration d'oiseaux importants ce qui en fait un lieu exceptionnel d'observation de la richesse ornithologique, un point de départ idéal pour découvrir le territoire du Parc.



Un territoire de randonnée d'exception

Près de 4600 km de chemins

La remarquable densité de la voirie sur le Parc sert de support à des parcours de randonnées et de promenades offerts aux marcheurs, cavaliers, VTTistes et cyclistes. S'y ajoutent, dans la Manche, 92 km d'anciennes voies de chemin de fer et 35 Km de halage accessibles à tous, et le sentier dit "des douaniers" exclusivement piétonnier.

La randonnée pédestre

Aux traditionnels GR (Grande Randonnée) et GRP (Grande Randonnée de Pays), s'est progressivement ajoutée une multitude de circuits locaux de qualité variable, mis en place par les Office de tourisme ou les Communautés de Communes. 110 circuits courent en partie ou en totalité sur le Parc, dont l'entretien pose ponctuellement problème.

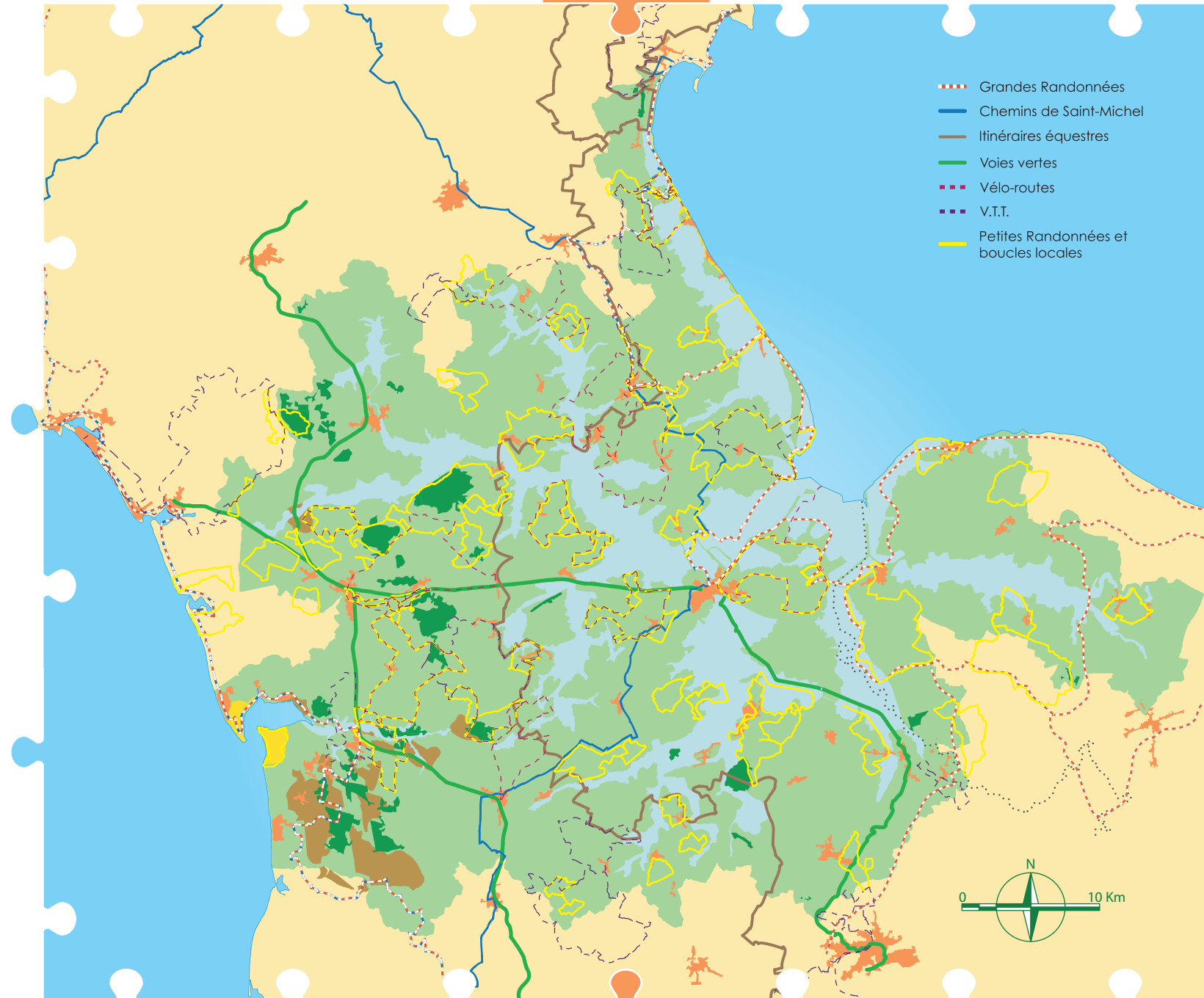
En marge, se sont également développés des cheminements d'intérêt culturel : les sentiers de découverte, les chemins de Saint-Michel établis sur d'anciennes voies pèlerines (80 et 25 km) et le "Sentier des douaniers" que la Servitude pour le Passage des Piétons sur le Littoral achève d'ouvrir dans la Manche (environ 50 km).

La randonnée sur deux-roues

14 (311 km) des 50 circuits de la Manche à VTT sont sur le Parc. Les petites routes locales sont empruntées par des circuits vélo ou cyclo-touristiques balisés par les collectivités ou, plus rarement, simplement décrits.

La randonnée équestre

En attente de révision, le cheminement équestre de la Manche à Cheval continue de traverser le Parc du sud au nord, soit d'Amigny à Morsalines.



Une agriculture en évolution

- Une poursuite de l'agrandissement
- Le devenir des parcelles de marais
- Une STH en baisse, à maintenir et à valoriser

Une concentration progressive

Entre 1988 et 2000, le territoire du Parc a perdu 1700 exploitations. Cette forte diminution a été plus rapide sur l'aire du Parc que sur les petites régions agricoles voisines. Ce déclin a touché en premier lieu les structures professionnelles (-40%), les exploitations non professionnelles (1484 unités) devenant aussi nombreuses que les professionnelles (1553 unités).

Un des corollaires à cette régression est la baisse des effectifs agricoles où, sur la même période, près de 40% des actifs à temps complet et près de 80% des actifs familiaux à temps partiel ont disparu. Ces diminutions s'accompagnent toutefois d'un rajeunissement des chefs d'exploitations et co-exploitants puisque les deux tiers ont moins de 50 ans (contre moins de 50% en 1988), ce qui constitue une particularité du Parc par rapport aux territoires périphériques.

Des grandes exploitations

Autrefois majoritaires (76% en 1988), les exploitations agricoles des classes de Surface Agricole Utile (SAU) inférieure à 50 ha ont vu leur prédominance

s'amoinrir (38% en 2000), au profit des classes de 50 ha et plus (2/3 des exploitations agricoles professionnelles en 2000). Comparativement à d'autres secteurs où ce processus d'agrandissement s'observe aussi, le territoire du Parc des marais se singularise par une progression dans des proportions plus conséquentes, notamment en raison de la présence de vastes surfaces de marais dans la SAU des exploitations. Alors que le nombre d'exploitations diminuait entre 1988 et 2000, la SAU valorisée n'a que légèrement décliné (-6960 ha, essentiellement en lien avec les exploitations non professionnelles).

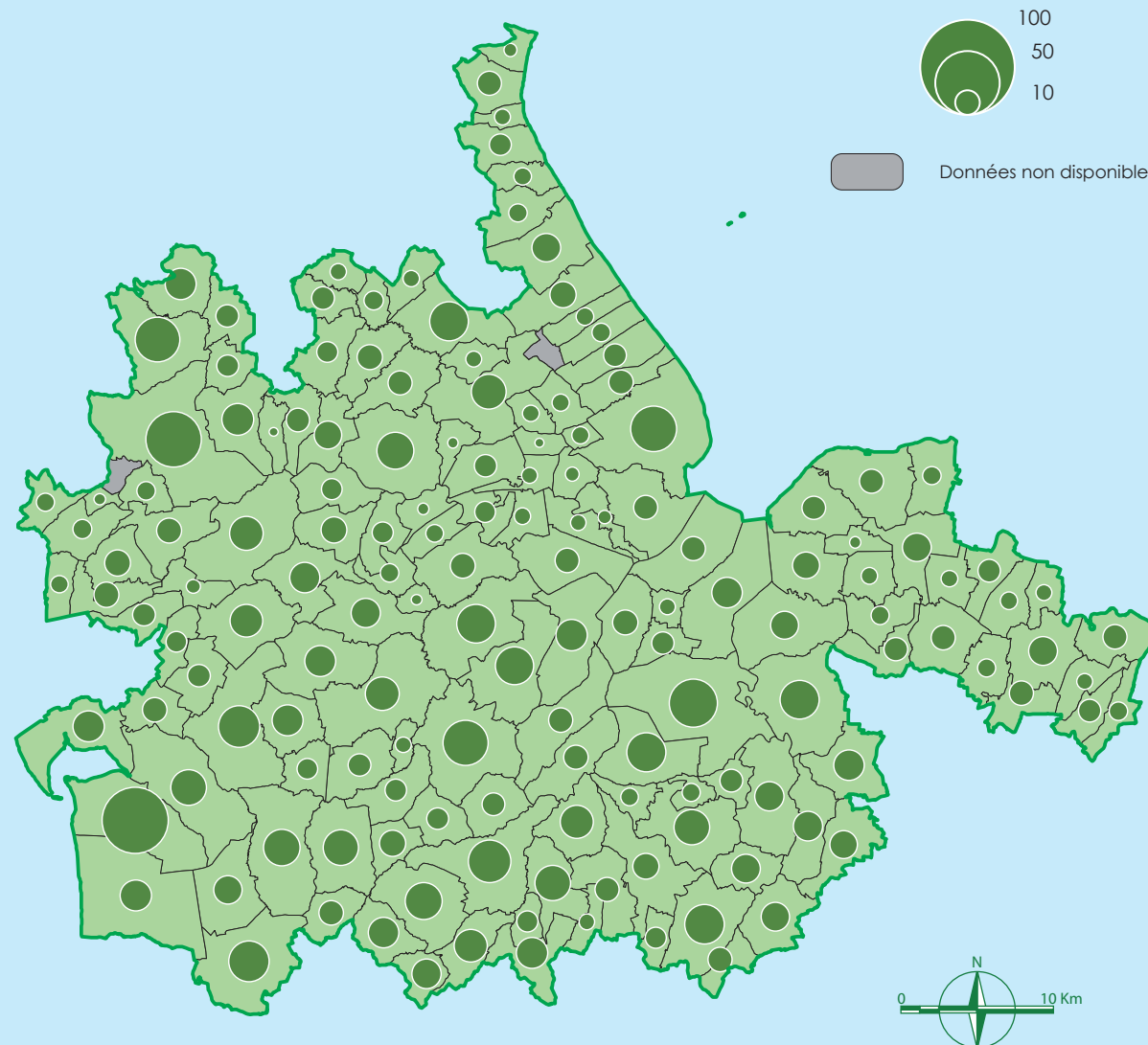
Une prédominance des prairies

Pour sa part, la STH a régressé de façon conséquente (-17971 ha), essentiellement sur le "haut-pays" où le ratio STH/SAU est passé d'environ 72% en 1988 à 56% en 2000.

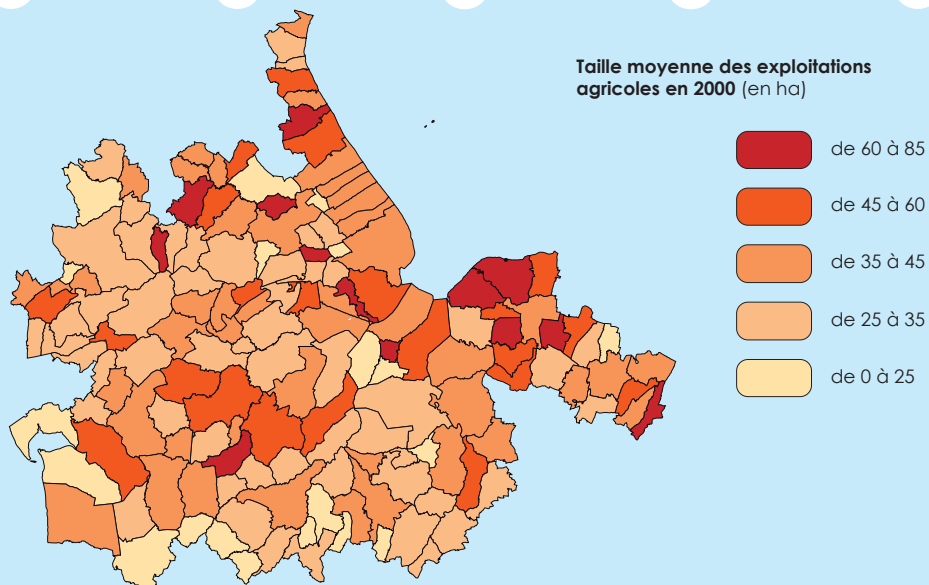
Au final, les exploitations agricoles professionnelles valorisent 65859 ha de STH, soit 65% de leur SAU, ce qui fait du territoire du Parc, le premier pôle herbager de Normandie et, plus largement du grand Ouest français.

Les exploitations agricoles

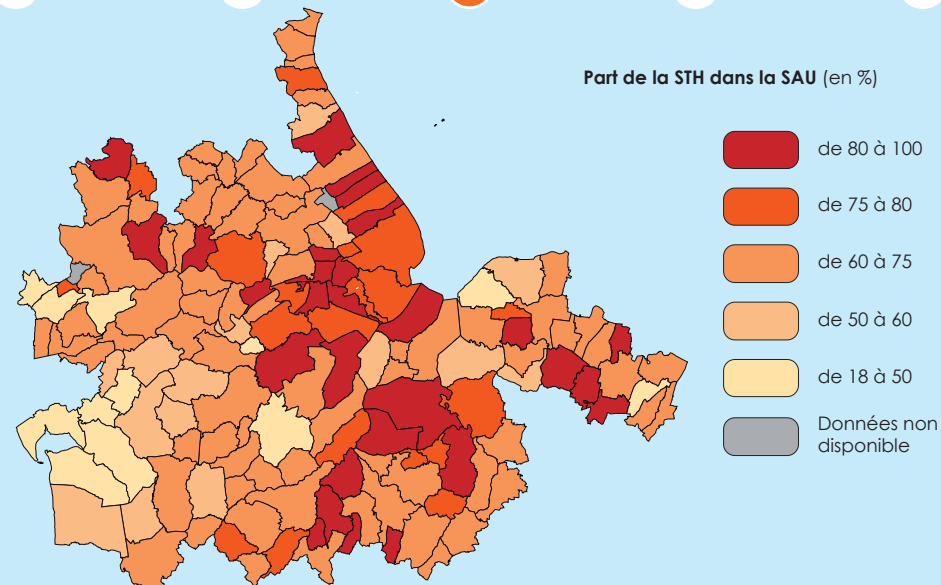
Nombre d'exploitations agricoles en 2000



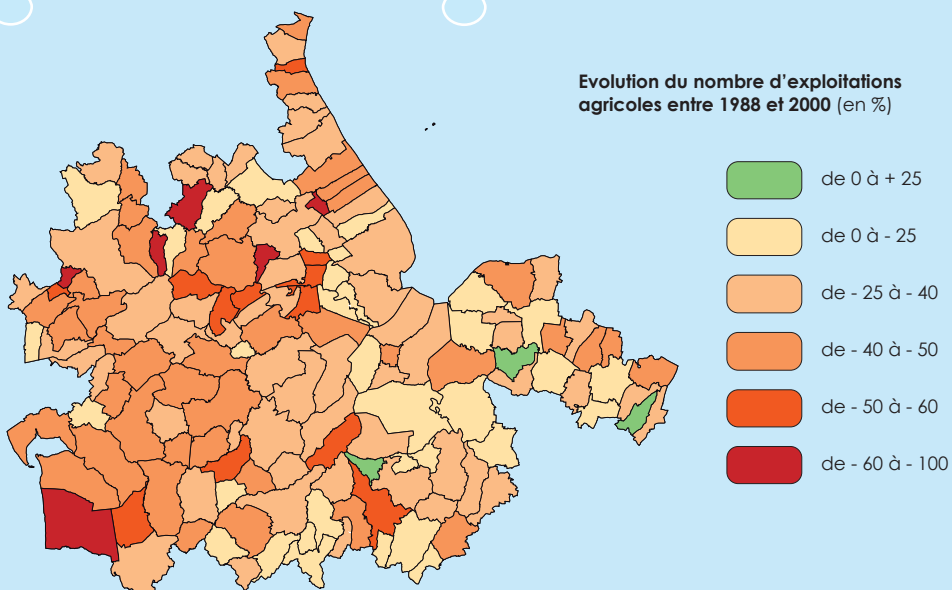
Taille moyenne des exploitations agricoles en 2000 (en ha)



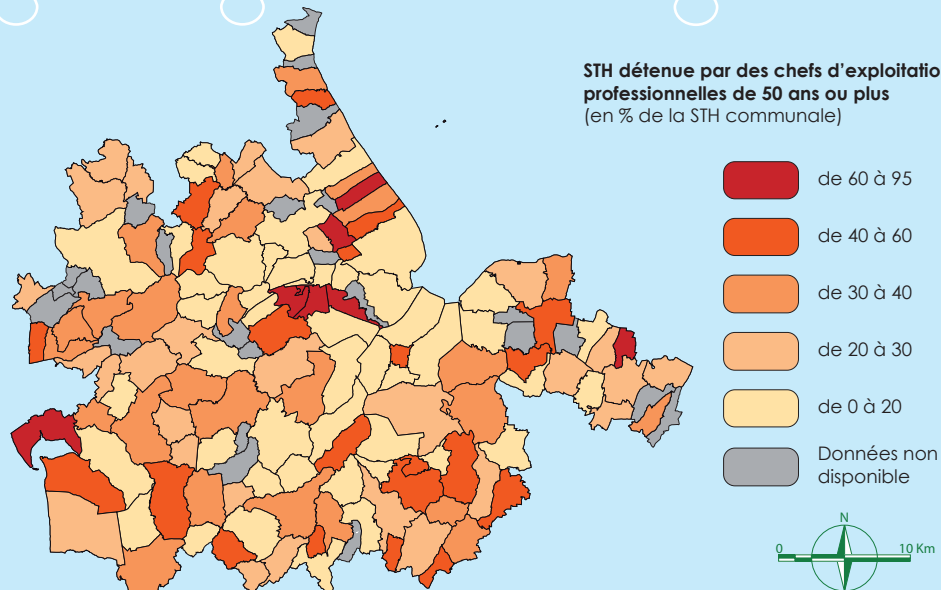
Part de la STH dans la SAU (en %)



Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2000 (en %)



STH détenue par des chefs d'exploitations professionnelles de 50 ans ou plus (en % de la STH communale)





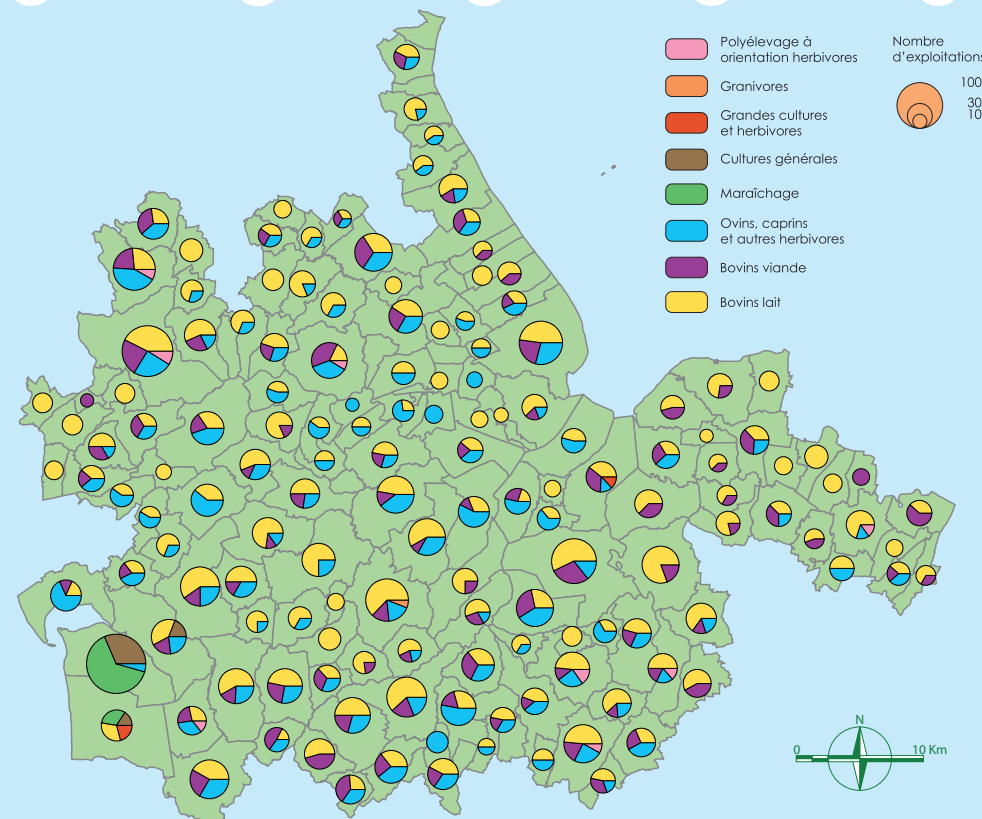
Une agriculture en évolution (suite)

- Une spécialisation laitière qui se poursuit
- Une faible diversification
- De nombreux signes de qualité en évolution ou émergence

L'évolution de l'assolement au profit des cultures

En compensation de la nette diminution des surfaces en prairies naturelles (20% de sa surface entre 1988 et 2000), on observe une réaffectation quasi équivalente de l'utilisation des terres vers, par ordre d'importance surfacique, les productions fourragères de maïs (+41%), de céréales (+49%) et de prairies temporaires (+35%).

La mise en place du gel obligatoire (réforme P.A.C. de 1992) induit par ailleurs un net accroissement des surfaces en jachère qui sont devenues supérieures à celles consacrées aux productions légumières du nord et de l'ouest du Parc (1530 ha et -8% des terres exploitées sur 1988-2000).

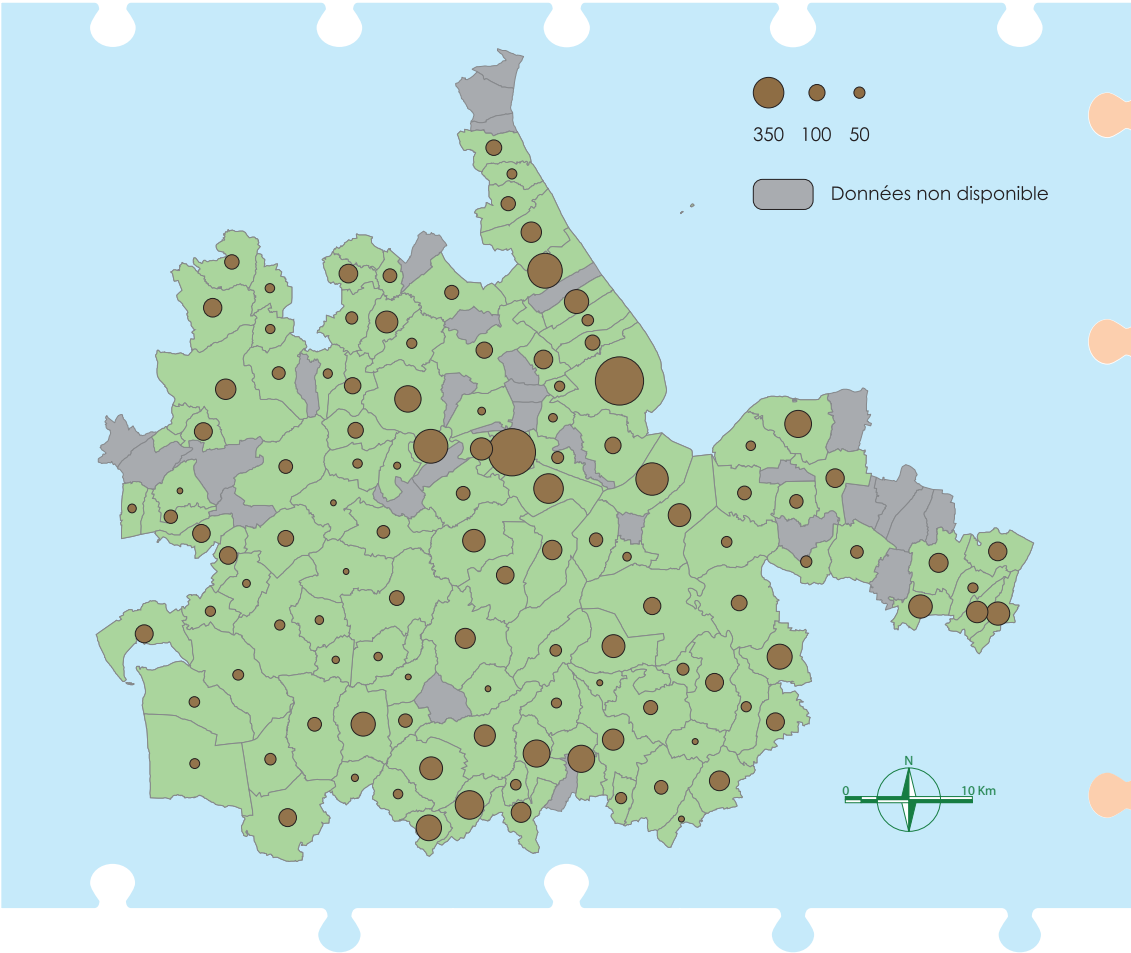


Une très forte spécialisation laitière

Ces évolutions de surface sont le reflet d'adaptations récentes de systèmes de production voués en majorité à l'activité d'élevage. En effet, la zone est caractérisée par une Orientation Technique des Exploitations (OTEX) destinée à 80% aux bovins-lait (proportion stable malgré la réduction des exploitations), même si un essor de la production de bovins-viande se fait jour (+10%). En conséquence, on assiste

à une légère redistribution des catégories d'animaux : développement du troupeau allaitant (+152%) aux dépens du troupeau laitier (-18%).

Au-delà, de fortes évolutions apparaissent concernant des OTEX marginales (orientations comptant au plus 3 % des exploitations). Ainsi, le maraîchage a profondément régressé (-77% soit -166 exploitations) sur le territoire du Parc même s'il reste la troisième OTEX pour le territoire en 2000. Loin d'être négligeable avec respectivement un développement



Produits concernés	Signes de qualité		Produits issus du terroir
Laitiers	4 A.O.C. 2 Labels rouges	1 C.C.P. 1 production AB	A.O.C. beurre et crème d'Isigny
Cidricoles	2 A.O.C. 1 Label rouge	1 C.C.P. 1 production AB	2 projets A.O.C. : cidre du Cotentin et cidre du Bessin
Pêche et conchyliculture	1 Label rouge 1 C.C.P.	2 marques collectives	Moule de Barfleur
Légumes frais	2 Labels rouges 4 C.C.P.	1 production AB	2 projets Label rouge : carotte des sables et poireau de Créances
Produits carnés	7 Labels rouges 12 C.C.P.	10 marques collectives 5 production AB	2 projets A.O.C. : agneau de prés salés des havres cochon de Bayeux
Divers	Démarches terroirs	Bienvenue en Gourmandie	caramels Dupont d'Isigny
Produits, services et savoir-faires	Marque Parc	2 produits alimentaires 15 prestataires touristiques	miel de l'Abeille Dovillaise et biscuits de Quinéville Ballades fluviales Douve et Taute Gîtes Panda
Divers	Démarches terroirs Marque Parc	Bienvenue en Gourmandie	caramels Dupont d'Isigny miel de l'Abeille Dovillaise et biscuits de Quinéville

de +46% et +19%, le troupeau équin et les viandes blanches (porcs et volailles) évoluent cependant de manière moins accentuée sur le territoire du Parc qu'en dehors. Par contre, la perte de l'effectif ovin est proportionnellement plus forte sur l'aire du Parc (-23% contre -10%) et devient essentiellement, avec la production caprine, l'activité des "non professionnels".

L'essor de l'agriculture biologique

Cette agriculture compte aujourd'hui 48 producteurs répartis sur le territoire du Parc. Représentée dans toutes les filières (viandes, légumes, etc), ces fermes ont cependant très majoritairement une orientation laitière (près de 3 sur 4). Une douzaine d'agriculteurs biologiques ont créé la "S.A.R.L. des Fermiers Bio d'Isigny" chargée d'assurer la vente des produits élaborés par la coopérative laitière d'Isigny-sur-Mer à partir du lait produit sur leurs fermes.

La marque Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Cette marque collective occupe une place à part dans l'univers local riche des signes de qualité. La dénomination Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin avec son emblème figuratif constitue une marque, propriété du Ministère de l'Environnement, qui en délègue la gestion au Parc. Celui-ci peut accorder l'usage de sa marque à des tiers dans le cadre de démarches en lien avec sa

charte. La marque doit être utilisée comme un outil de valorisation et de promotion de certains produits, services ou savoir-faire. Les messages portés par la marque sont déclinés en 3 valeurs : un territoire, un environnement préservé et valorisé et la dimension humaine qui concernent aujourd'hui 17 produits ou services.



Les marais communaux : une particularité

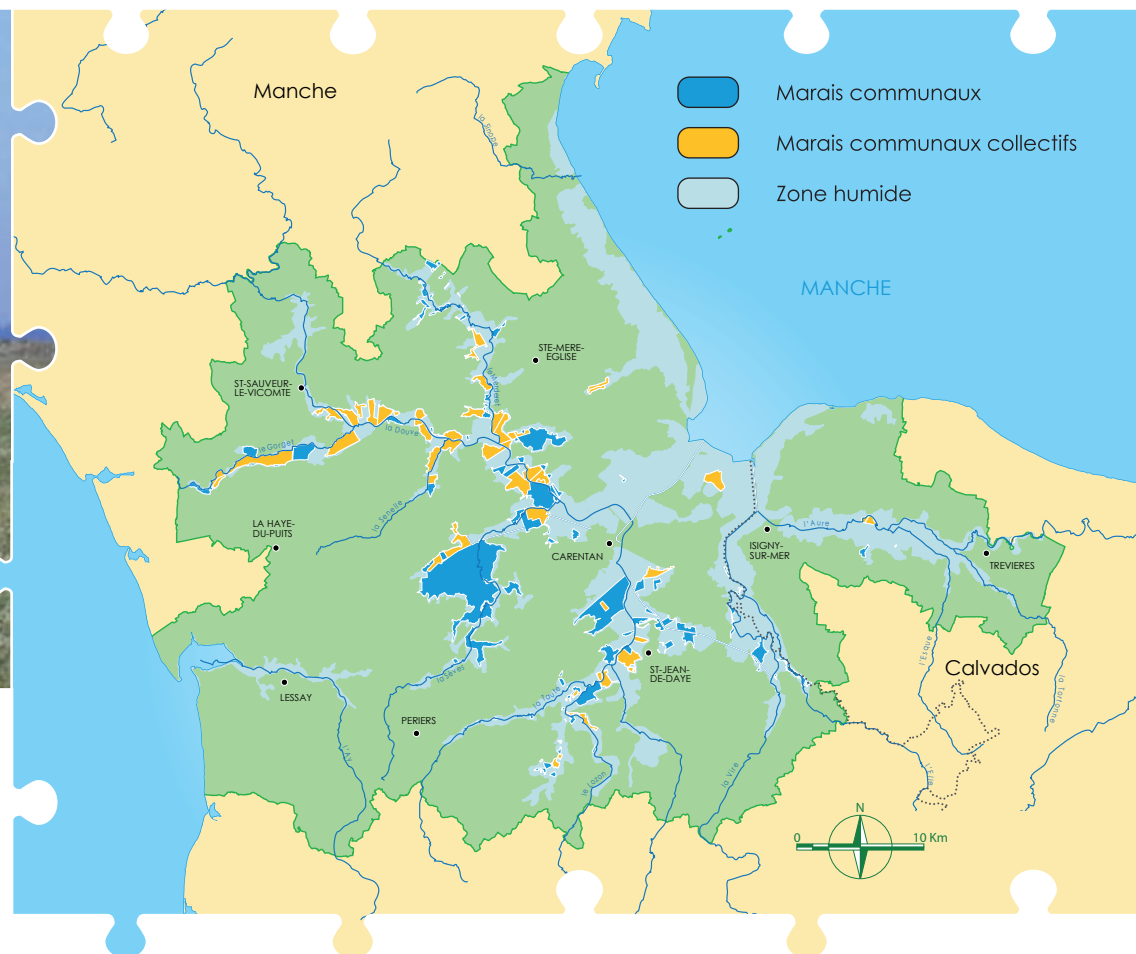
- Des espaces collectifs encore très présents
- Des dynamiques collectives pour construire des projets

1/4 de la surface en marais communal

65 communes et 2 syndicats inter-communaux sont gestionnaires d'environ 7300 ha de marais, propriétés indivises de leurs habitants. Ces vastes espaces (parcelles jusqu'à 160 ha d'un seul tenant) contribuent fortement à la richesse biologique des marais et présentent un intérêt culturel particulier.

Parmi ces 67 collectivités, seules 37 assurent encore directement la gestion collective de 2700 ha (soit une régression de 600 ha depuis 1998 et 1200 ha depuis 1990).

Le pâturage collectif y est majoritaire, réunissant ainsi près de 1200 bovins et équins en 2003, essentiellement issus de troupeaux et de fermes de la Manche et du Calvados. La pratique de la fauche ne représente pas plus de 300 ha et

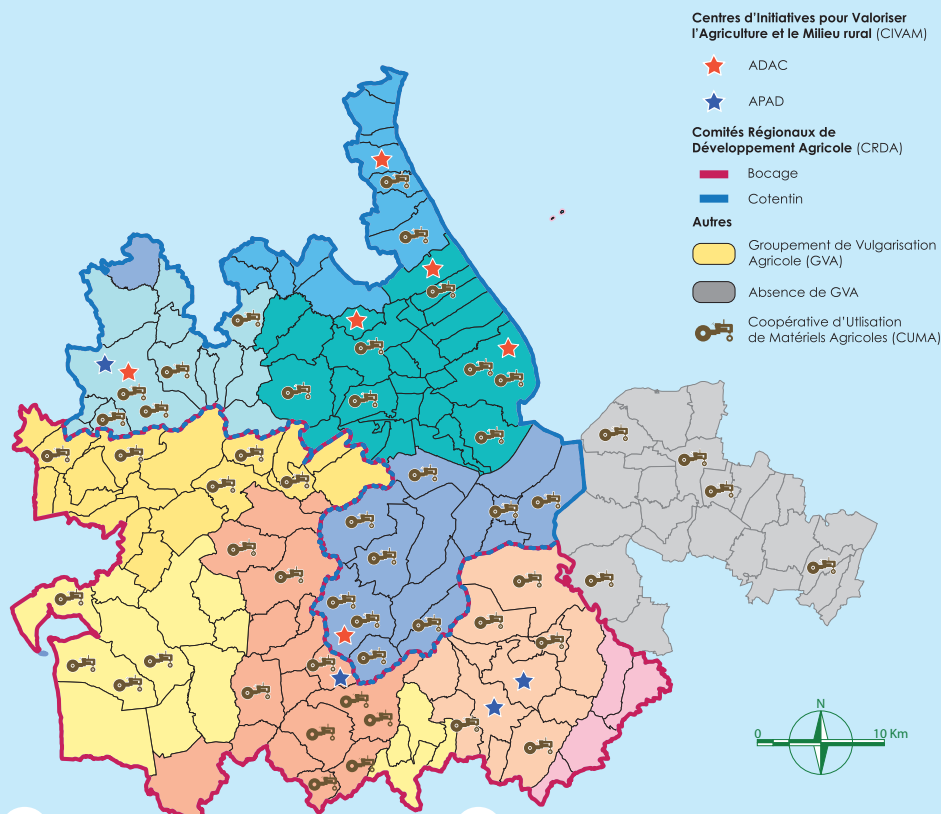


régresse. Souvent synonyme du désintérêt croissant des exploitants agricoles vis-à-vis des modalités collectives, cette pratique conduit à terme à la privatisation de ces espaces via le bail agricole (ce qui explique aussi que cette pratique soit en baisse parmi les modes de valorisation).

Les groupements

Le territoire est structuré par divers groupements d'exploitants qui partagent réflexions et matériels.

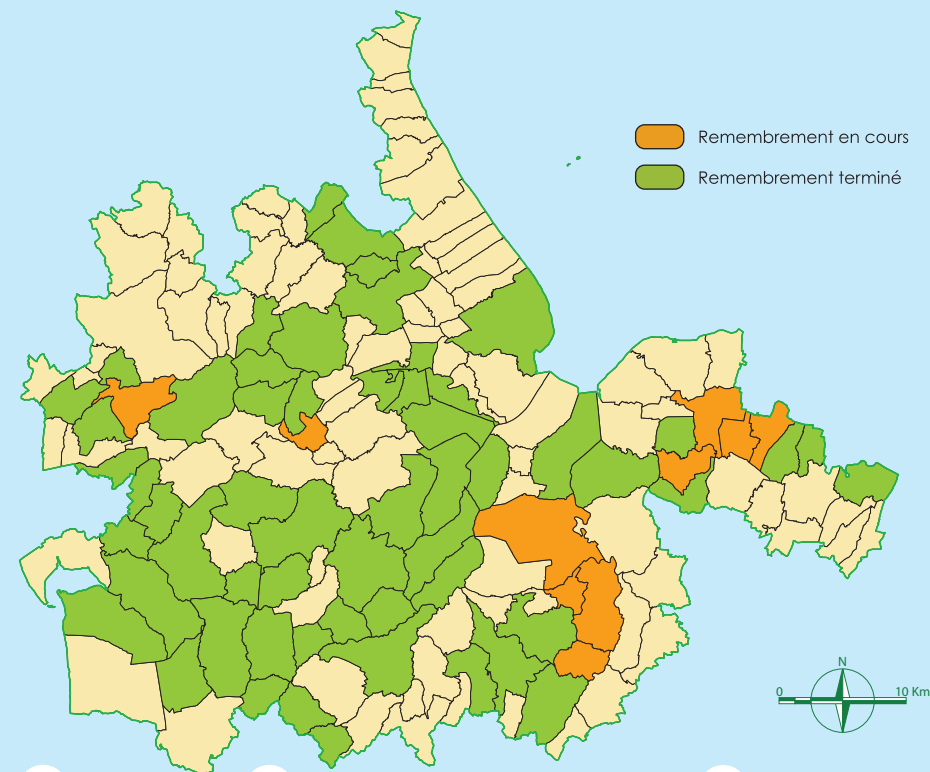
Ainsi, parmi les différentes organisations, les 36 Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) sont de loin les plus fédératrices puisqu'elles regroupent plus de 1 200 adhérents.



Face à une démographie agricole en déclin, à l'agrandissement des exploitations, certaines CUMA connaissent de profondes restructurations (fusion, coopération) dont la finalité est le maintien de la structure et/ou du salarié. Par ailleurs, spécificité du département de la Manche, 158 adhérents sont organisés autour de 11 Groupements de Vulgarisation Agricole (GVA) et de 2 Comités Régionaux de Développement Agricole (CRDA) qui les englobent. Près

de 100 animations et actions sont menées annuellement pour ces groupements à vocation de formation et de conseil agricole.

Enfin, dans le cadre des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM), un réseau de 10 fermes est mobilisé, via 2 groupes d'animation, au développement et à la promotion de l'agriculture durable.



Les remembrements

Depuis les lois de décentralisation de 1982, c'est le Conseil Général qui est le maître d'ouvrage. Dans les départements de la Manche et du Calvados, l'aménagement foncier repose essentiellement sur le remembrement rural.

Sur le territoire du Parc, 57 communes sont remembrées et 6 communes sont en cours d'aménagement foncier.

Les remembrements sont désormais le plus souvent en lien avec la création d'infrastructures routières et/ou d'aménagement de l'existant.

La zone de marais est généralement exclue des opérations de remembrement dans la Manche et régulièrement concernée dans le Calvados.

Un territoire de projet

L'organisation administrative

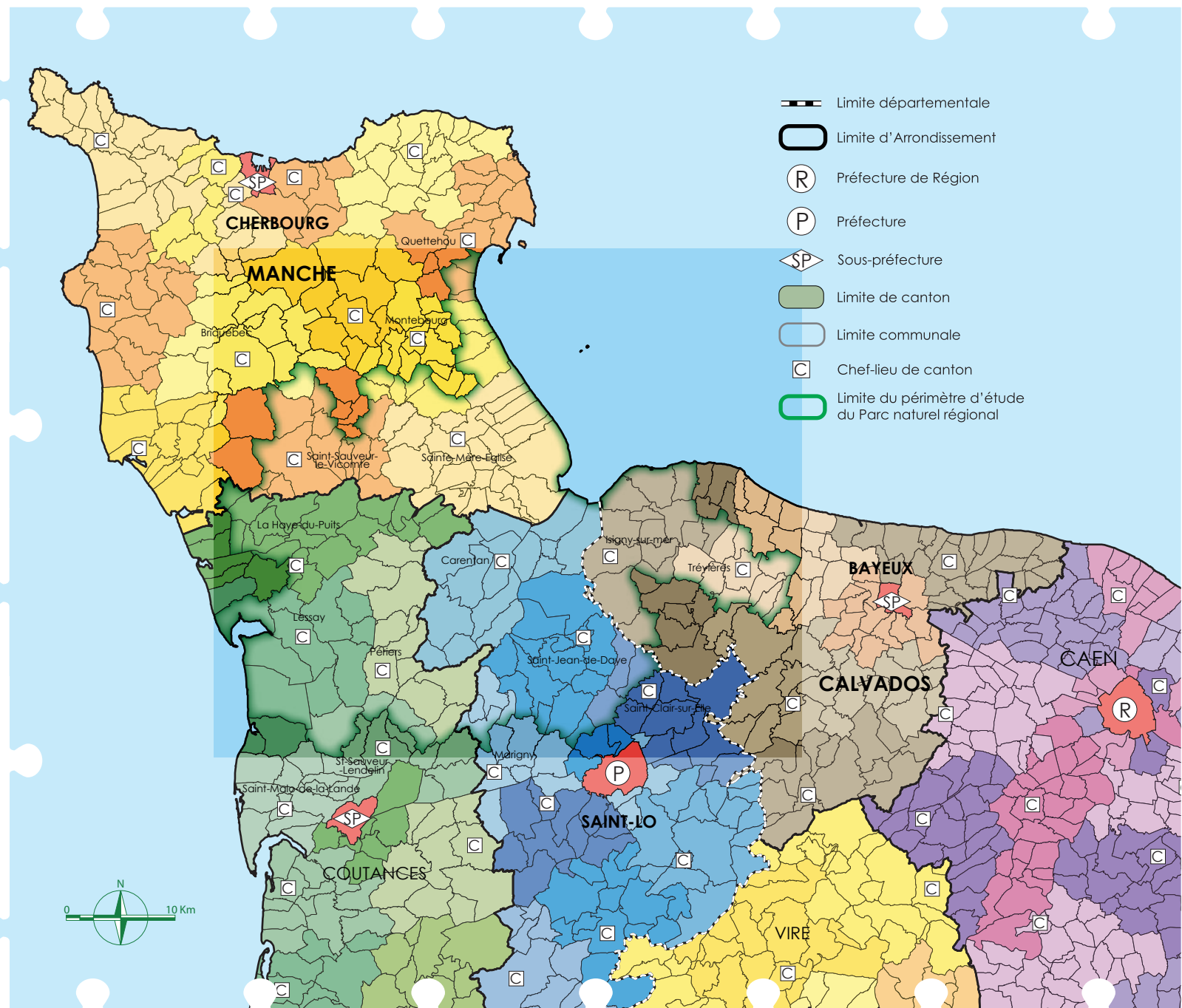
Situé sur deux départements de Basse-Normandie, le Calvados et la Manche, le territoire du Parc s'affranchit des limites administratives traditionnelles comme le permet les statuts fondateurs des Parcs naturels régionaux, même s'il s'organise autour de 13 cantons ruraux et de 9 chefs-lieux de cantons.

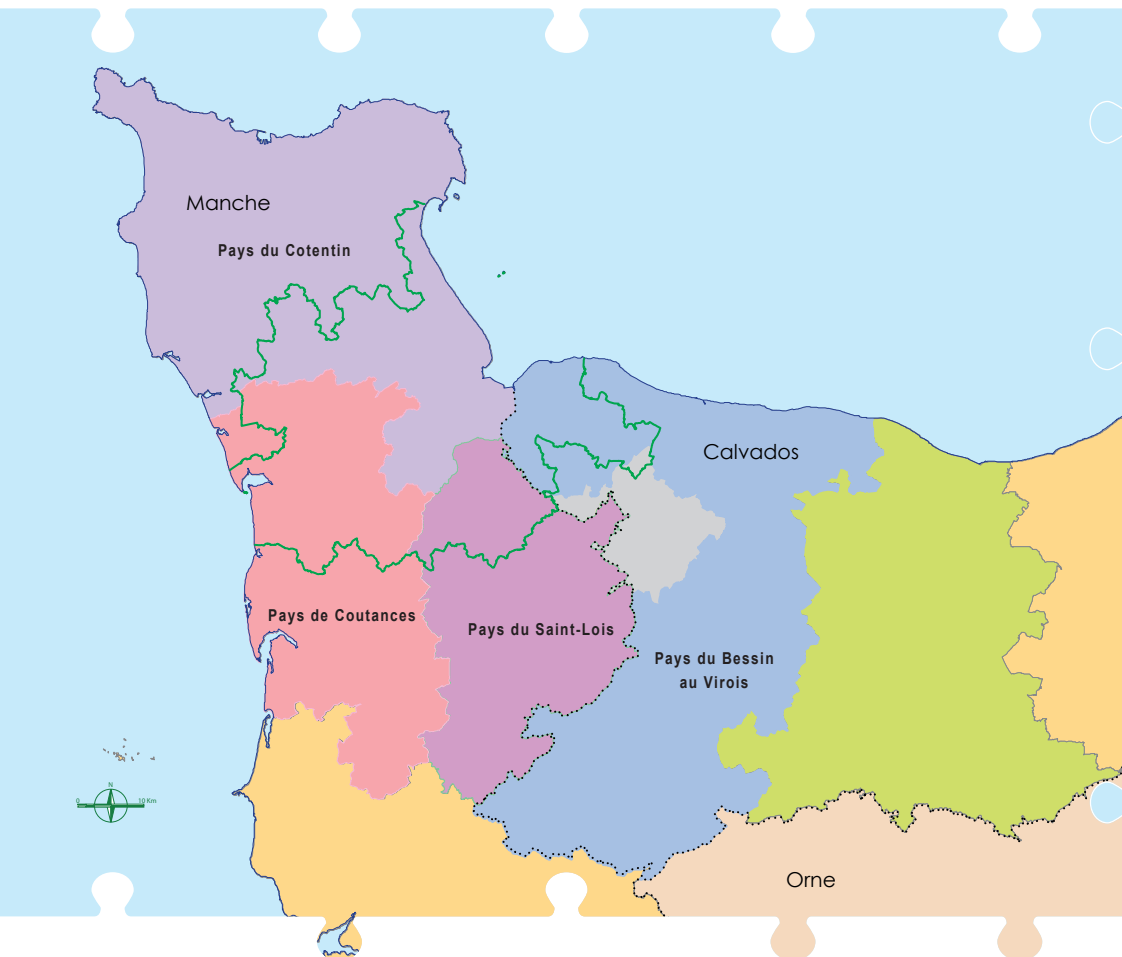
Une maillage intercommunal structuré

L'essentiel du maillage intercommunal résulte de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, l'application de la loi "Chevènement" du 12 juillet 1999, renforçant l'intercommunalité de projet s'est traduite par la mise en place des Communautés de Communes (C.C.).

La plupart des C.C. présentes sur le territoire du Parc résultent de la transformation rendue obligatoire par la loi des Districts ou SIVOM en C.C. (au plus tard au 1^{er} janvier 2002). Quatre communautés de communes ont été créées depuis la loi "Chevènement", structurant ainsi l'intercommunalité sur le territoire. Ce sont les C.C. d'Isigny-Grandcamp Intercom et de Trévières pour le Bessin, du canton de Bricquebec en Cotentin (création en 1999) et de Carentan en Cotentin (création en 2002).

En application de l'article 153 de la loi "libertés et responsabilités locales" du 13 août 2004 autorisant les fusions d'établissements publics de coopération intercommunale, les C.C. du canton de Barneville-Carteret et de la région de Portbail ont fusionné et créé la C.C. de la Côte des Iles au 1^{er} janvier 2005. Enfin, la C.C. de l'agglomération Saint-Loise et la C.C. des Bords de Vire ont fusionné au 1^{er} janvier 2006 tout en conservant le nom de la C.C. de l'agglomération Saint-Loise.





Au 1er janvier 2007, la commune de Blosville devrait rejoindre la C.C. de Sainte-Mère-Eglise renforçant ainsi le maillage intercommunal, en attendant une adhésion future de Taillepied, dernière commune non adhérente à un EPCI présente dans les limites du périmètre d'étude du Parc.

L'émergence des Pays

Apparus dans la loi "Pasqua" et réaffirmés dans la loi "Voynet", les pays constituent, depuis, un nouveau territoire de projet à l'échelle intercommunale. La construction des pays en Basse-Normandie a été lancée dès 2001. Beaucoup de territoires se sont placés dès cette époque dans cette dynamique. Mais face à la multiplication des projets aux caractéristiques très hétérogènes



(15 projets en 2001), une phase de regroupement et de redélimitation des territoires de projets a été entamée. A ce jour, la région Basse-Normandie est couverte par douze pays (Arrêté préfectoral du 17 Juillet 2006) dont quatre couvrent le territoire du Parc.

Particularité, les communes de Saonnet et de Saon, adhérentes de "l'Intercom Balleroy-Le Molay-Littry" ne participent actuellement à aucun pays.

- Un paysage institutionnel qui évolue rapidement
- La coopération intercommunale, un atout pour l'avenir ?

La moitié des communes engagées

En 1996, le territoire était faiblement couvert par les documents d'urbanisme, 25% des communes étant dotées d'un Plan d'Occupation du Sol (POS). Ce faible recouvrement s'expliquait par la taille des communes et le faible nombre de permis délivrés par an.

La Loi SRU

Sa promulgation en décembre 2000 a enclenché une forte dynamique de révision (au sens évolution vers un PLU) et dans une moindre mesure d'élaboration (sans document préexistant) des documents d'urbanisme sur le territoire.

Cette loi introduit de nouveaux documents d'urbanisme : le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Local de l'Urbanisme et la carte Communale. Elle réagit face aux problématique d'étalement urbain, d'éclatement des fonctions urbaines et sociale. Elle cherche à promouvoir un développement urbain plus solidaire et plus durable. Elle précise que ces documents doivent être compatibles avec la charte du Parc et intègre ce dernier dans les procédures de consultations.

Schémas de Cohérences Territoriaux

Ce document de planification stratégique est de compétence intercommunale. L'ensemble du territoire du Parc est concerné par un projet de SCOT (la quasi totalité des communes se situent soit à 15 km du rivage ou en périphérie d'une agglomération de plus de 15000 hab). Le découpage s'appuie sur des limites administratives (Manche/Calvados) et sur les dynamiques

- Un paysage institutionnel qui évolue rapidement
- La coopération intercommunale, un atout pour l'avenir ?

intercommunales. Les trois syndicats mixtes constitués préparent les phases de diagnostics. Les problématiques et les enjeux du territoire du Parc doivent être portés et mis en cohérence dans les quatre démarches.

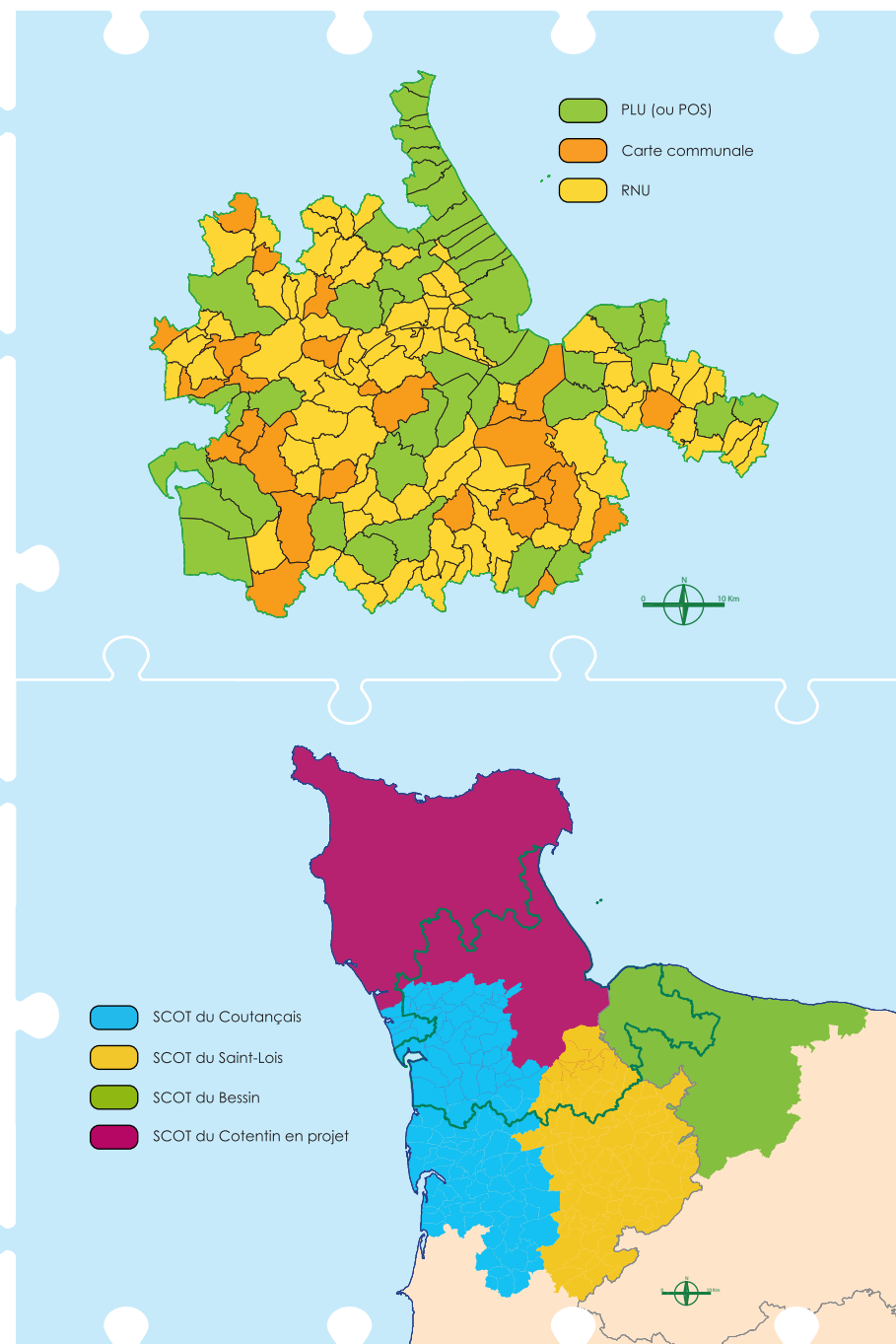
PLU et cartes communales

Le PLU qui remplace le POS est un document stratégique et opérationnel. En 2005, 44 communes (28%) sont concernées par ce type de document (POS ou PLU approuvé, en cours). Ce sont en majorité des chefs-lieux de canton et des communes du littoral qui s'engagent dans cette procédure. L'élaboration d'un PLU ou la transformation d'un POS en PLU conduit les communes à se doter d'un PADD pour une vision stratégique et prospective de leur territoire.

La carte Communale devient un document d'urbanisme. 26 communes (17%) sont concernées par cette procédure.

Des documents d'urbanisme en cours d'élaboration

La majorité des documents d'urbanisme étant en cours d'élaboration ou de modification (10 avis ont été émis par le Parc sur 50 communes en procédure), une analyse des perspectives en terme de surfaces à urbaniser et de localisation de ces surfaces reste prématurée.



Un territoire de gestion organisé

Des risques technologiques peu présents

Les installations classées pour l'environnement sont peu nombreuses sur le territoire (42) si l'on exclu les dépôts de ferrailles (7) et les élevages qui ne sont ni comptabilisés et ni représentés ici. Ces derniers sont classés selon le nombre d'animaux. Pour les porcs ou les volailles, seules quelques unités existent sur le territoire. Les élevages laitiers dominent et ils font l'objet d'un plan d'épandage des lisiers ou fumiers lors de la mise aux normes des bâtiments.

Les industries agro-alimentaires prédominent (10 dont 4 laiteries). Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire tout comme les carrières (10) qui exploitent tous les types de matériaux présents (argile, sable, tourbe et grès). Quelques autres catégories (traitement de surface, imprimerie, plasturgie, chimie légère, construction, etc.) sont néanmoins présentes sur les communes du Parc, notamment dans les bourg-centres comme la Haye-du-Puits, Saint-Sauveur-le-Vicomte ou Carentan. Enfin, il est enfin à noter, la présence de deux centres d'enfouissement technique sur Saint-Fromond et Pont-Hébert.

Deux entreprises sont particulières : Rockwood electronic materials à Saint-Fromond, classé Seveso, spécialisé dans les produits chimiques ultra pur et Degussa texturant system (groupe Cargill) à Baupré qui élabore des additifs alimentaires à partir d'algues et exploite une carrière de tourbe.

La gestion des ordures ménagères

L'organisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères est en majorité structurée autour des EPCI.

Au sud-est du Parc, le Syndicat Mixte du Point-Fort assure cette fonction. Sur le Bessin, le SEROC assure le traitement et la gestion des déchetteries alors que les collectivités (Syndicat ou EPCI) ont gardé la compétence de collecte. Enfin, le Parc est couvert par un réseau de déchetteries intercommunales à l'exception du secteur de Lessay.



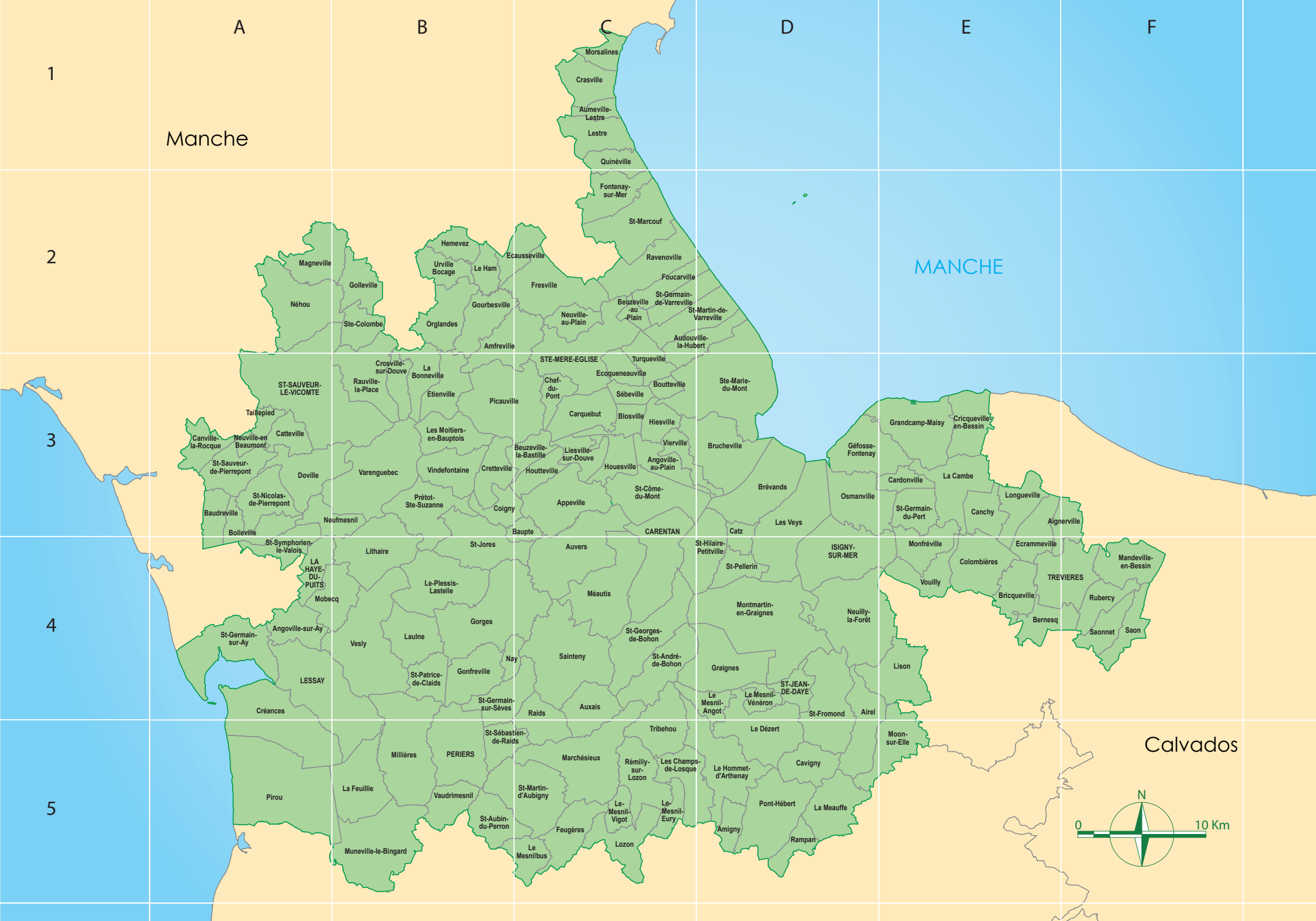
DONNÉES DE CADRAGE	55 espèces de plantes protégées, 10 espèces d'oiseaux nicheurs réguliers inscrits à la Directive Oiseaux (Annexe I) 14 espèces d'oiseaux nicheurs réguliers inscrits sur les listes rouge ou orange françaises 23 espèces d'oiseaux migrateurs ou hivernants réguliers inscrits à la Directive Oiseaux, 12 espèces d'oiseaux migrateurs ou hivernants réguliers inscrits sur les listes rouge ou orange françaises et pour lesquels le Pnr accueille plus de 1% de l'effectif national	APPOCHE SOCIALE
Nombres de communes : 155 Région Basse-Normandie Département de la Manche : 131 Département du Calvados : 24 Superficie : 148 000 ha Superficie en zone humide : 27 000 ha, soit 18 % du territoire Nombre d'habitants : 72 252 hab. (5% de la population bas-normande) Densité de population : 47,1 hab./km²	1 des 3 colonies françaises de Phoque veau marin.	Démographie Nombre d'habitants : 72 252 hab. soit 5% de la population bas-normande Evolution de la population entre 1990 et 1999 : + 448 habitants, soit 0,07% Densité de population : 47,1 hab./km² (département de la Manche et Basse-Normandie : 81 hab./km², France : 108 hab./km²) Evolution entre 1990 et 199 : +0,3% (département de la Manche : + 0,3%, Basse-Normandie : +1,8%) Seuil de désertification (densité < 30 hab./km²) : 108 communes 75% de la population regroupée dans 55 communes Solde naturel 1990 - 1999 : - 186 hab. (département de la Manche : + 10 401 hab. Basse-Normandie: + 39 065 hab.) Solde migratoire 1990 - 1999 : + 634 (département de la Manche : - 8 566 hab. Basse-Normandie : - 8 190 hab.) Indice de jeunesse : 0,87 (département de la Manche : 1,01, Basse-Normandie: 1,1) Part des moins de 20 ans dans la population totale en 1999 : 17 004, soit 24,2 % (département de la Manche : 25%, Basse-Normandie: 25,2%.) Part des plus de 60 ans dans la population totale en 1999 : 19 649, soit 27,2% (département de la Manche : 24,6%, Basse-Normandie: 22%.) Taux moyen de migrants par rapport à la population totale 1990-1999 : 3,62 %
TERRITOIRE	Paysage 4 grandes unités paysagères Bocage Marais Espaces boisés mixtes (Bois et forêts, Monts et landes) Littoral (dunes et plages, baie des Veys, havre de Lessay)	
Occupation du sol (en 2000) Espaces artificialisés : 2.7% (Basse-Normandie : 4%, France : 5%) Espaces agricoles : 92 % (Basse-Normandie : 87%, France : 61%) Espaces agricoles hors zone humide (délimitation du Pnr : Praires et cultures) : 72% Espaces boisés : 3.4% (Basse-Normandie : 9%, France : 35%) Espaces littoraux : 1%	Eau 2 SAGE : Sage Douve et Taute et Sage Vire 22 Associations Syndicales de bas-fonds	
PATRIMOINE	Culture et patrimoine 2 Pays d'Art et d'Histoire Plus de 300 acteurs culturels 3 familles bâti : pierre, bauge et reconstruction Présence de Bauge sur 149 communes 106 Monuments historiques inscrits et/ou classés dont : 76 inscrits 27 classés 3 inscrits et classés	
Patrimoine naturel 51% de la superficie terrestre proposée en Basse-Normandie au titre de la Directive Habitats 88% au titre de la Directive Oiseaux 1 des 23 sites RAMSAR français (3,5% de la superficie nationale) 32 % du territoire est inventorié en ZNIEFF (24,5% de la superficie nationale)		

Population active	Education	
Population active : 29 010 (département de la Manche : 183 464, Basse-Normandie : 546 517)	100 écoles primaires et maternelles, soit 310 classes pour 7 500 élèves	15 sites de découvertes
Part des actifs salariés : 78,5% (70.2% en 1990)	55 communes avec au moins une école	18 sentiers d'interprétations
61% des actifs occupés travaillent en dehors de leur commune de résidence Distance moyenne parcourue : 13 Km	11 collèges, 1 lycée, et 1 lycée agricole 37 % de classes en RPI	4 600 kilomètres de chemins dédiés à la randonnée
Catégories socio-professionnelles	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Agriculture
Agriculteurs : 10%	Economie	1553 exploitations professionnelles
Artisans, commerçants : 8%	Plus de 5 000 entreprises privées dont 1 entreprise de plus de 500 salariés, 5 de 200 à 500 et 4 de 100 à 200	1484 exploitations non professionnelles
Cadres, Professions intermédiaires : 4%	50 % des entreprises de 1 à 10 salariés	65 859 ha. de STH, soit 65% de SAU
Professions Intermédiaires : 14%	67,5% des entreprises n'emploient aucun salarié	Taille moyenne des exploitations : 66% des exploitations de 50 ha. et plus
Employés : 27%	Répartition des secteurs Agriculture : 6 % (Basse Normandie : 3%) Commerce : 18% (Basse Normandie : 13,2%) Construction : 13,5% (Basse Normandie : 6,6%) Industrie : 22% (Basse Normandie : 19,6%) Services : 40,2% (Basse Normandie : 57,5%)	80% des OTEX destinées bovins-lait
Ouvriers : 37%	Tourisme	48 producteurs biologiques en 2005
Ménages	2 433 places en 2005 en hébergements chez les particuliers	7300 ha de la zone humide en marais communaux répartit sur 65 communes
Nombre de ménages : 27 922 (département de la Manche : 194 795, Basse-Normandie : 472 302)	351 chambres d'hôtels	57 communes remembrées 7 en cours de remembrement soit 59 % de communes non remembrées
Personnes par ménage : 2,46 (département de la Manche : 2,42, Basse-Normandie : 2,46)	2000 emplacements de campings	
Revenu imposable moyen par ménage en 2003 : 12 318€ (département de la Manche : 13 828€, Basse-Normandie : 14 289€)	Taux d'occupation moyen en hôtellerie traditionnelle : 45 %	ACTEURS INSTITUTIONNELS
Logement	Equipements les plus fréquentés : Musée AirBorne à Sainte-Mère-Eglise Musée du Débarquement à Utah Beach Musée de la Liberté à Quinéville Maison d'accueil et Espace de découverte du Parc "Les Ponts d'Ouve" à Saint-Côme-du-Mont	1 région : Basse-Normandie
Nombre de logements : 36 099		2 départements : Manche et Calvados
Constructions neuves entre 1990 – 1999 : 2733		3 Pays
Résidences principales : 63 % de propriétaires occupants 19 % de locataires		18 EPCI
Résidences principales : 27 922, soit 77%		Planification / urbanisme
Résidences secondaires : 5 998, soit 17%		4 SCOT dont 1 en projet
		28% des communes avec PLU ou carte communale en 2005
		42 installations classées (ICPE)
		1 site SEVESO

Organismes / Sources	Données exploitées	Thèmes concernés
Ademe	Valeur d'énergie éolienne annuelle	Potentiel éolien
Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	Réseau hydrographique, Modèle Numérique de Terrain (MNE), Qualité des eaux de surface	Tous les thèmes, Géographie physique, EAU
Animateurs du patrimoine	Pays d'Art et d'Histoire	Culture
Association Claude Hettier de Boislambert / Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot	Anatidés hivernants, Phoque veau-marin	La faune
Céline Lecoq (CPIE du Cotentin)	Blocs diagrammes paysages	Paysages
Centre Manche Initiative et Calvados stratégie	Nombre des prêts d'honneur	Entreprises, Artisanat et commerce
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin (CPIE du Cotentin)	Secteurs en convention CPIE/CFEN, Azuré des mouillères	La protection du patrimoine naturel, La faune
Chambre de Commerce et d' Industrie Manche et du Calvados	Nombre et nature d'entreprises	Entreprises, Artisanat et commerce
Chambre de Métiers de la Manche et du Calvados	Nombre et nature d'entreprises	Entreprises, Artisanat et commerce
Chambre Régionale d'Agriculture de Basse-Normandie (CRA BN)	Analyse RGA	AGRICULTURE
Comité d'expansion agro-alimentaire / Normandie	Profilés des entreprises agro-alimentaires	AGRICULTURE
Comité département de la Manche (CDT 50)	Observatoire du Tourisme	Tourisme
Comités Régionaux de Développement Agricole (CRDA du Bocage et du Cotentin)	Nombre et importance des Groupements de Vulgarisation Agricole	AGRICULTURE
Conseil Général du Calvados (CG 14)	Terrains acquis (TDENS), Zones de préemptions	La protection du patrimoine naturel
Conseil Général de la Manche (CG 50)	Terrains acquis (TDENS), Zones de préemptions	La protection du patrimoine naturel
Conseil Supérieur de la Pêche (CSP)	Poissons migrateurs	La faune
Conservatoire Botanique National de Brest – antenne Basse-Normandie	Habitats naturels d'intérêt européen	Flore et végétation
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Terrains acquis	La protection du patrimoine naturel
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados et de la Manche (DDAF 14, DDAF 50)	Données communales de remembrement	AGRICULTURE
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Manche et Calvados (DDASS 50)	Eaux souterraines: aquifères et qualité des eaux, Syndicats d'eau, Qualité des eaux de baignade	Hydrogéologie, Qualité des eaux
Direction Générale des Impôts (DGI)	Impôts sur le revenu 2003	Population Active

Organismes / Sources	Données exploitées	Thèmes concernés
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie (DRAF BN)	Recensement Général Agricole 1988, 2000	AGRICULTURE
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)	Mesures de protections, ZNIEFF, ZICO, Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie, Géologie simplifiée	La protection du patrimoine naturel, BiodiversitéPaysages, Géologie
Direction Départementale de l'Equipement de la Manche et du Calvados (DDE 50, DDE 14)	Documents d'urbanisme	Documents d'urbanisme
Direction Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE BN)	Installations classées pour l'environnement	Planification
Fédération des Parcs naturels régionaux	Les Parcs naturels régionaux en France	LE TERRITOIRE
Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FRCIVAM)	Nombre et importance des CIVAM	AGRICULTURE
Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (FRCUMA)	Nombre et importance des CUMA	AGRICULTURE
Fédération Régionale des Pays d'accueil Touristiques de Normandie	Pays d'accueil touristique	Culture
Groupe Ornithologique Normand (GONm)	Terrains acquis, Oiseaux nicheurs	La protection du patrimoine naturel, La faune
Groupement d'Agriculture Biologiques du calvados et de la Manche (GAB 14, GAB 50)	Nombre et qualité des exploitations agricoles	AGRICULTURE
Inspections de l'Education Nationale et Calvados	Etablissements scolaires	Education
Institut Français de l'Environnement (IFEN)	Corine Land Cover	Occupation du sol
Institut Géographique National (IGN)	BD Carto (Réseau routier, Réseau hydrographique, Limite administrative), BD Alti	Tous les thèmes
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)	Recensement Général de la Population 1990, 1999, Inventaire communal 1998, SIRENE 2005	Patrimoine architectural, Culture, Niveaux d'équipements, Démographie, Population Active, Logement, Entreprise, Tourisme
Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire de Normandie	Signes de qualité	AGRICULTURE
Ministère de la Culture et de la Communication	Données Monuments historiques de la Base " Mérimée "	Le Patrimoine architectural
Office National des Forêts (ONF)	Mesures de protections	La protection du patrimoine naturel
Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB)	Entités paysagères, Ouvrages hydrauliques, Associations Syndicales, Marque Parc, Marais communaux	Unités paysagères, Energies renouvelables, Services marchands en 2005, Accessibilité au réseau routier,
Préfecture de Basse-Normandie	EPCI, Pays, Scot	Organisation du territoire
PROVOST M., 1993, Atlas des plantes vasculaires de Basse-Normandie, éd. Presses Universitaires de Caen.	Répartition de la gesse des marais et de la Spiranthé d'été	Flore et végétation
URSSAF	Nombre et nature des emplois salariés du secteur privé	Entreprises, Artisanat et commerce

AB : Agriculture Biologique	CIEC : Centre d'Initiation à l'Ecocitoyenneté	GVA : Groupement de Vulgarisation Agricole	RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal
ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures d'Exploitations Agricoles	CIVAM : Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural	HQE : Haute Qualité Environnementale	SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
ADEME : Agence pour le Développement l'Economie et la Maîtrise de l'Energie	CPER : Contrat de Plan Etat-Région	ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
AEP : Alimentation en Eau Potable	CIEC : Centre d'Initiation à l'ECocitoyenneté	IFEN : Institut français de l'environnement	SAU : Surface Agricole Utile
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie	CPIE : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement	IGN : Institut Géographique National	SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	CRADT : Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire	INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
ANOFAB : Association NORMande pour la Formation dans l'Artisanat et le Bâtiment	CRBN : Conseil Régional de Basse-Normandie	MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée	CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière	OCS : Occupation du Sol	SI : Syndicat d'initiative
ARIM : Association Régionale Immobilière	CRT : Comité Régional du Tourisme	OGS : Opération Grand Site	STH : Surface Toujours en Herbe
AS : Association Syndicale	CSP : Conseil Supérieur de la Pêche	ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	SYMEL : SYndicat Mixte des Espaces Littoraux
ATenEE : Action Territoriale pour l'Environnement et l'Efficacité Énergétique	CTE : Contrat Territorial d'Exploitation	ONF : Office National des Forêts	SYMPEC : Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre Manche
BEP : Brevet d'Études Professionnelles	CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole	OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale	TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles
CA : Chambre d'Agriculture	DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale	OTEX : Orientations Technico-économiques des Exploitations Agricoles	TPU : Taxe Professionnelle Unique
CAD : Contrat d'Agriculture Durable	DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	OTSI : Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative	TPZ : Taxe Professionnelle de Zone
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle	DDE : Direction Départementale de l'Équipement	PAH : Pays d'Art et d'Histoire	UE : Union Européenne
CAPEB : Chambre Artisanale et Professionnelle des Entreprises du Bâtiment	DIREN : Direction Régionale de l'ENvironnement	PLU : Plan Local d'Urbanisme	UNESCO : United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)
CBNB-BN : Conservatoire Botanique National de Brest antenne Basse-Normandie	DOCOB : DOcument d'Objectifs	PME : Petites et Moyennes Entreprises	ZAP : Zone d'Action Prioritaire
CC : Communauté de Communes	DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles	PMPOA : Plan de Maîtrise des Polluants d'Origine Agricole	ZDE : Zone de Développement de l'Éolien
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt	Pnr : Parc naturel régional	ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
CCP : Certification de Conformité Produit	DRE : Direction Régionale de l'Équipement	PNRMCB : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin	ZNIEFF : Zone Nationale d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
CDHAT : Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires	DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	RD : Route Départementale	ZPS : Zone de Protection Spéciale
CDT : Comité Départemental du Tourisme	EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale	RN : Réserve Naturelle	
CG : Conseil Général	FDCUMA : Fédération des CUMA	RN : Route Nationale	
CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire	GONm : Groupement Ornithologique Normand	RNU : Règlement National d'Urbanisme	
	GR : Grande Randonnée		
	GRP : Grande Randonnée Pédestre		



Aignerville	F4	Cricqueville-en-Bessin	E3	Meauffe (La)	D5	Sainte-Colombe	B2
Airel	D5	Crosville-sur-Douve	B3	Méautis	C4	Sainte-Marie-du-Mont	D3
Amfreville	B2	Dézert (Le)	D5	Mesnil-Angot (Le)	D4	Sainte-Mère-Eglise	C2
Amigny	D5	Doville	A3	Mesnilbus (Le)	C5	Sainteny	C4
Angoville-au-Plain	C3	Ecausseville	C2	Mesnil-Eury (Le)	C5	Saint-Fromond	D4
Angoville-sur-Ay	A4	Ecoquenéauville	C3	Mesnil-Véron (Le)	D4	Saint-Georges-de-Bohon	C4
Appesville	C3	Ecrammeville	E3	Mesnil-Vigot (Le)	C5	Saint-Germain-de-Varreville	C2
Audouville-la-Hubert	D2	Etienville	B3	Millières	B5	Saint-Germain-du-Pert	E3
Aumeville-Lestre	C1	Feugères	C5	Mobecq	B4	Saint-Germain-sur-Ay	A4
Auvers	C4	Feuillie (La)	B5	Moitiers-en-Bauptois (Les)	B3	Saint-Germain-sur-Sèves	B4
Auxais	C4	Fontenay-sur-Mer	C2	Monfréville	E4	Saint-Hilaire-Petitville	D4
Baudreville	A3	Foucarville	C2	Montmartin-en-Graignes	D4	Saint-Jean-de-Daye	D4
Baupte	C3	Fresville	C2	Moon-sur-Elle	E5	Saint-Jores	B4
Bernesq	E4	Géfosse-Fontenay	D3	Morsalines	C1	Saint-Marcouf	C2
Beuzeville-au-Plain	C2	Golleville	B2	Muneville-le-Bingard	B5	Saint-Martin-d'Aubigny	C5
Beuzeville-la-Bastille	C3	Gonfreville	B4	Nay	B4	Saint-Martin-de-Varreville	D2
Blosville	C3	Gorges	B4	Néhou	A2	Saint-Nicolas-de-Pierrepont	A3
Bolleville	A3	Gourbesville	B2	Neufmesnil	A3	Saint-Patrice-de-Claids	B4
Bonneville (La)	B3	Graignes	D4	Neuilly-la-Forêt	D4	Saint-Pellerin	D4
Boutteville	C3	Grandcamp-Maisy	E3	Neuville-au-Plain	C2	Saint-Sauveur-de-Pierrepont	A3
Brévands	D3	Ham (Le)	B2	Neuville-en-Beaumont	A3	Saint-Sauveur-le-Vicomte	A3
Bricqueville	E4	Haye-du-Puits (la)	A4	Orglandes	B2	Saint-Sébastien-de-Raids	B5
Brucheville	D3	Hémevez	B2	Osmanville	D3	Saint-Symphorien-le-Valois	A4
Cambe (La)	E3	Hiesville	C3	Périers	B5	Saon	F5
Canchy	E3	Hommet-d'Arthenay (Le)	D5	Picauville	B3	Saonnet	F5
Canville-la-Rocque	A3	Houesville	C3	Pirou	A5	Sébeville	C3
Cardonville	E3	Houtteville	C3	Plessis-Lastelle (Le)	B4	Taillepie	A3
Carentan	C4	Isigny-sur-Mer	D4	Pont-Hébert	D5	Trévières	F5
Carquebut	C3	Laulne	B4	Prétot-Sainte-Suzanne	B3	Tribehou	C5
Catteville	A3	Lessay	A4	Quinéville	C1	Turqueville	C3
Catz	D3	Lestre	C1	Raids	C5	Urville	B2
Cavigny	D5	Liesville-sur-Douve	C3	Rampan	D5	Varenguebec	B3
Champs-de-Losque (Les)	C5	Lison	E4	Rauville-la-Place	B3	Vaudrimesnil	B5
Chef-du-Pont	C3	Lithaire	B4	Ravenoville	C2	Vesly	B4
Coigny	B3	Longueville	E3	Remilly-sur-Lozon	C5	Veys (Les)	D3
Colombières	E4	Lozon	C5	Rubercy	F5	Vierville	C3
Crasville	C1	Magneville	A2	Saint-André-de-Bohon	C4	Vindefontaine	B3
Créances	A5	Mandeville-en-Bessin	F5	Saint-Aubin-du-Perron	B5	Vouilly	E4
Cretteville	B3	Marchésieux	C5	Saint-Côme-du-Mont	C3		



Réalisation et conception graphique : **PnrMCB** - Janvier 2007

Crédit photo : L. Bouyer, E. Génot, S. Grente, J.M. Lefèvre, P.Y. Le Meur, UCL Isigny - Sainte-Mère, F. Vautier, A. Viel, X

Illustrations : J.C. Goubert - **Impression** : Groupe Corlet.

Cartes issues des fichiers BD CARTO® - © IGN - 2007 - Autorisation n°43-0659

**Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

Siège administratif

Manoir de Cantepie 50500 Les Veys

Tél. : 02 33 71 61 90 - Fax : 02 33 71 61 91

info@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

